



HAL
open science

Réseau relationnel et support social. Des notions pertinentes pour penser l'articulation entre santé et social

Claude Martin

► To cite this version:

Claude Martin. Réseau relationnel et support social. Des notions pertinentes pour penser l'articulation entre santé et social. [Rapport de recherche] 34689, université de Caen. 1993. <hal-01166579>

HAL Id: hal-01166579

<https://hal.science/hal-01166579v1>

Submitted on 23 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

MISSION INTERMINISTERIELLE RECHERCHE EXPERIMENTATION

**RESEAU RELATIONNEL ET SUPPORT SOCIAL :
DES NOTIONS PERTINENTES POUR PENSER
L'ARTICULATION ENTRE SANTE ET SOCIAL**

CLAUDE MARTIN
UNIVERSITE DE CAEN

Convention de recherche n° 34689

Décembre 1993

SOMMAIRE

Introduction	p.2
Chapitre I. "Capital réseau" et vulnérabilité	p.4
Chapitre II. Réseau, support social et logiques d'échange	p.28
Chapitre III. Le "risque solitude". Divorces et vulnérabilité relationnelle	p.47
Chapitre IV. Le rôle des solidarités familiales.	p. 68
Chapitre V. Entre Etat et famille-Providence. L'espace restreint de l'économie solidaire	p. 81
Chapitre VI. La redécouverte des parentèles. Un effet de conjoncture	p. 96
Bibliographie	p. 110

INTRODUCTION

Les réflexions contemporaines concernant les politiques et les interventions sociales de l'Etat, en particulier dans le domaine de la promotion de la santé, croisent de plus en plus souvent le thème des solidarités familiales, des solidarités spontanées et de l'entraide. Il convient cependant en la matière de distinguer les discours à orientation proprement politique et les résultats de recherche.

En effet, sur le premier registre, on insiste sur les risques d'effondrement des solidarités familiales et sur la nécessité de les revivifier. Ce faisant, il s'agit bien souvent de présenter les "aidants naturels" comme une alternative aux interventions institutionnelles. Sur le second registre, celui de la recherche, au contraire, un certain nombre de travaux ont plutôt tendance à montrer que ces solidarités demeurent très actives, voire même indispensables dans certains milieux sociaux démunis au plan économique, au-delà même des services rendus par la collectivité.

Quoiqu'il en soit, ce thème des "solidarités naturelles", des supports sociaux de proximité, des soutiens relationnels, est souvent présenté comme une alternative à la crise de l'Etat providence. On conçoit désormais difficilement le maintien et le développement de services et d'infrastructures de prise en charge d'un certain nombre de problèmes médico-sociaux : nous pensons essentiellement aux services à la petite enfance, soit aux personnes dépendantes, soit en raison de leur âge, soit de problèmes de santé mentale ou somatique. En revanche, on assiste de plus en plus souvent à la promotion de formes de prise en charge qui s'appuie sur l'entraide familiale ou des supports sociaux non-professionnels. On parle en ce sens de

solidarités naturelles, non institutionnelles ou spontanées. Deux arguments interviennent principalement pour soutenir cette alternative :

– l'humanisation des services aux personnes, dans le sens où l'on a pris la mesure des limites et des apories de la prise en charge institutionnelle (isolement, sentiment d'assujettissement, froideur et anonymat, non respect de l'usager, hospitalisme, avec les différents effets secondaires que ces pratiques de traitement institutionnel engendrent pour les personnes) ;

– la réduction des coûts, puisqu'en effet le fait de favoriser le maintien des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées, personnes atteintes de maladie chronique, etc.) dans leur tissu relationnel de proximité, ou pour reprendre les termes consacrés, dans leurs réseaux de supports sociaux, entraîne hypothétiquement une diminution des dépenses, même si cette mobilisation des soutiens sociaux a un "coût" pour les familles (et surtout pour les femmes de ces familles, nous le verrons) et qu'il demeure nécessaire d'organiser un accompagnement professionnel de ces formes de prise en charge.

Nous nous proposons dans ce rapport d'explorer plus précisément cette alternative, en menant une recherche documentaire dans plusieurs directions :

– un bilan critique des recherches et de la littérature sociologique sur le thème des réseaux familiaux et des solidarités familiales, et de leur évolution récente;

– un bilan sur la notion de support social ou de soutien relationnel, en prenant l'exemple des effets associés à la désunion et aux familles monoparentales, au sujet desquels on a souvent fait l'hypothèse d'un rapport entre leur isolement et leur morbidité ;

– un bilan critique des travaux sur le thème des soins à domicile et de la contribution familiale à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, avec une dimension d'analyse comparée.

Nous essaierons ensuite d'en tirer quelques perspectives d'analyse théorique.

CHAPITRE I

"CAPITAL RESEAU" ET VULNERABILITE

L'extension du chômage constitue le principal "problème social" de la décennie quatre-vingt (1), sur lequel se concentre l'essentiel du débat public et des politiques sociales. Le "risque" est désormais celui de venir grossir les rangs de cette "armée" de chômeurs, dont une part de plus en plus importante semble condamnée à être définitivement reléguée hors de la vie active et salariée. Un nouveau statut se profile, celui du "précaire" ou du "vulnérable", qui caractérise tous ceux qui vont devoir se contenter de passages successifs par des emplois à durée déterminée, intérimaires, des stages et des périodes de chômage, indemnisées ou non.

Une nouvelle figure de la pauvreté se dessine en même temps, qui n'a plus grand chose à voir avec le pauvre ou l'indigent d'hier, dont la condition apparaissait quasiment liée, comme un destin de misère

1. Le taux de chômage (en % de la population active totale) était pour la France de 5,2% en 1978, de 10% en 1988 et de 9,6% en 1989. On compte en 1991 environ 2,7 millions de personnes inscrites à l'Agence Nationale pour l'Emploi, contre environ 500 000 en 1970. Si quatre emplois sur cinq sont encore à durée indéterminée, 3 millions d'emplois sont "non traditionnels", c'est-à-dire relèvent soit de l'une des formes de l'emploi précaire (stages, interim, emplois à durée déterminée), soit de l'emploi à temps partiel. Cf. J. Jacquier : "La diversification des formes d'emploi en France". **Données sociales 1990**. Paris. INSEE. 1990, pp. 58-60.

économique et culturelle, à des lignées entières. Le phénomène nouveau, c'est que la pauvreté guette une part croissante de la société civile, y compris des personnes parfaitement intégrées, mais qui au cours de leur trajectoire peuvent connaître "un accident" dans leur vie professionnelle ou personnelle, comme une restructuration d'entreprise, un dépôt de bilan, une compression de personnels, la perte d'emploi du conjoint, ou encore une rupture familiale. Ces événements sont comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de nombre de salariés, certains ayant plus ou moins d'atouts dans leur jeu pour faire face à ces éventuels accidents.

L'enjeu est désormais pour beaucoup de ne pas "basculer". La frontière relativement précise qui délimitait hier la sphère d'existence des "pauvres" et celle des "normaux" s'est assouplie. Il n'y a plus discontinuité, mais continuité d'une sphère à l'autre, passage possible, glissement progressif, dérapage. On parle de "nouvelle pauvreté" pour qualifier les personnes qui suivent ce chemin, et de "désinsertion" pour rendre compte du processus qui mène de l'intégration à l'exclusion.

Le chômage devient alors une file d'attente où commence à jouer la concurrence, certains ayant de moins de moins de chance de s'en sortir face à la plus grande "employabilité" d'autres, qui sont soit plus jeunes, soit plus mobiles, ou plus diplômés, ou tout cela à la fois. On n'est plus "pauvre" ou "non pauvre". On se positionne sur un continuum, avec des situations intermédiaires, plus ou moins vulnérables, plus ou moins précaires. Dans ce sas d'existence de la "vulnérabilité", l'important est d'être mobile. Toute stagnation est mauvais signe. Ainsi, le fait d'appartenir à la catégorie des "chômeurs de longue durée" indique que les chances de retour à la vie salariée, et à tout ce qui l'accompagne en termes de ressources, de rôles sociaux, d'identité et de prestige, sont largement compromises. Autrement dit, passer d'un emploi précaire à un autre est presque devenu un statut intermédiaire, le signe que l'on peut encore s'en sortir, éviter la cristallisation dans une identité sociale de "pauvre" ou de "démuni". Certains font parfois le chemin inverse sur le continuum, et réintègre la sphère de l'emploi stable,

Notre vocabulaire s'est enrichi de nouvelles notions. Parmi celles-ci, l'insertion, son revers la désinsertion, et son complément, la réinsertion. Depuis les "stages 16/18" de 1982 jusqu'aux Contrats Emploi Solidarité (C.E.S) du plan-emploi de 1989, l'ensemble des mesures gouvernementales de lutte contre le chômage ont fait

référence à cette désormais habituelle distinction entre insertion sociale et qualification professionnelle (2). On postule en effet un possible "trajet d'insertion" ou de "réinsertion", qui va de la socialisation, de la remise à niveau ou de la pré-qualification, à la reprise d'une activité professionnelle proprement dite, seule apte a priori à remettre la personne sur les rails de l'autonomie. Face à la rareté des contrats à durée indéterminée dans un certain nombre de secteur d'emplois peu qualifiés, être inséré ne signifie plus avoir un emploi permanent, mais être en mesure de signifier que l'on n'est pas marginalisé, coupé du reste de la société et de ses normes. C'est pourquoi les mesures d'insertion concernent aussi bien l'alphabétisation, le logement, la santé, les relations sociales, les loisirs, la mobilité, la connaissance de ses droits, des institutions, la ponctualité, etc.

Chaque individu dispose d'un certain nombre de moyens pour lutter contre la désinsertion. Certains cherchent à éviter la marginalisation et les problèmes économiques en recourant au "travail au noir", complément de ressources, moyen de promotion ou mode de survie, selon les cas ; "artisan en déroute", salarié cherchant à dépasser le SMIC, "petit noir" ou "all-black", pour reprendre les figures-type de J. F. Laé (3). On parle alors d'économie souterraine rémunérée, informelle, non officielle ou cachée. Ces pratiques, qui relèvent pour une bonne part de la "débrouille", nécessitent de développer du "réseau", car elles dépendent de relations de confiance minimale. Mais elles semblent d'autant plus accessibles que l'on est déjà qualifié.

Il existe aussi d'autres moyens. Ainsi, une mère inactive qui élève ses enfants a un statut social relativement reconnu. Cette fonction exercée en dehors de la vie professionnelle ouvre le champ de ce que l'on appelle aujourd'hui le "travail non rémunéré", "l'économie domestique", voire encore "l'économie souterraine gratuite". La société contemporaine prend progressivement conscience que l'activité ne se résume pas à ce qui fait l'objet d'une rétribution sous forme de salaire. Le mouvement féministe a joué un rôle essentiel à ce niveau pour "dévoiler" l'existence de ce travail domestique et gratuit. Des calculs

2. Pour retracer ces différents plans de lutte contre le chômage, on peut se référer à S. Wuhl : **Du chômage à l'exclusion ? L'état des politiques, l'apport des expériences**. Paris. Ten, Syros Alternatives. 1991.

3. Cf. J. F. Laé : **Travailler au noir**. Paris. Ed. Métailié. 1989.

ont même été faits pour tenter de le convertir en pourcentage du P.I.B., et ainsi souligner son ampleur (4).

La charge croissante que représente, pour les femmes, le travail domestique à certains moments du cycle de vie, a été compensée partiellement par le développement de services publics et privés, que ce soit au niveau de la prise en charge de la petite enfance ou encore des personnes dépendantes, malades et/ou âgées. Mais le développement de ces services (crèche, établissements pour personnes âgées, soins à domicile, etc.) a ses limites. Le coût pour la collectivité paraît de moins en moins supportable, d'où l'importance et la reconnaissance accrues du travail gratuit, de cette obligation morale qui assigne certaines tâches au privé, ou de cette solidarité "spontanée", "naturelle", comme certaines personnalités politiques se plaisent parfois à la qualifier.

Pour que cette solidarité existe, il faut là encore être inscrit dans des réseaux d'entraide et de sociabilité, dans des systèmes d'échanges et de réciprocité qui n'ont apparemment rien à voir avec le marché, et dont la famille est le prototype. Un des modes d'insertion sociale reste donc aujourd'hui le fait d'appartenir à une famille, que celle-ci comprenne ses parents, ses enfants, ses frères et soeurs, ou plus largement la famille étendue, et même les amis, le voisinage, les "proches" : ceux qui sont prêts à rendre un service, à "s'occuper de vous" ; ceux qui "vous sont attachés", qui vous "aiment bien", "sur qui vous pouvez compter", ceux que, dans les pays anglo-saxons, on dénomme parfois les "carers".

D'où ce nouveau "facteur de risque" qu'est l'isolement. Car, en effet, contrairement à l'image qu'en donnent parfois les médias, "vivre seul" n'est pas seulement le résultat d'un choix, l'expression d'une nouvelle éthique individualiste de l'existence, correspondant à la montée des jeunes cadres dynamiques, mobiles, ou "yuppies", ou aux "célibatantes", soucieuses de leur indépendance et de leur réussite sociale et professionnelle. L'isolement est aussi bien souvent une situation subie.

4. Cf. A. Michel (sous la direction de): **Les femmes dans la société marchande**, quatrième partie : "L'équivalent monétaire de la production domestique non marchandé". Paris. Puf. 1978. A. Chadeau, A. Fouquet : "Comment mesurer le travail domestique". **Economie et statistique**, n° 145, juin 1982. Cf. également M. A. Barthe : **L'économie cachée**. Paris . Syros. Alternatives. 1988.

"La fascination qu'exerce actuellement l'image des jeunes cadres non cohabitants ne fait que voiler indûment celle du travailleur immigré seul dans sa chambre meublée ou de l'octogénaire solitaire dans l'appartement qui fut un foyer conjugal. Elle empêche aussi en assimilant "vivre seul" à un "choix" d'un style de vie, de voir que l'extension de cette situation résulte beaucoup moins de celle d'un modèle de vie célibataire que de l'allongement et de la multiplication, dans la vie des individus, des conséquences de vie pré-, inter- ou post-conjugales, par suite de la "mobilité" conjugale, mais surtout de la décohabitation des générations et de l'allongement différencié des espérances de vie masculine et féminine" (5).

Depuis la création en France du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.), ce phénomène de l'isolement apparaît sous un autre jour : environ les trois quarts des bénéficiaires sont en effet sans conjoint déclaré (6). Le couple et la famille représentent, avec l'emploi, des modalités d'intégration sociale. A côté du nombre des personnes "pauvres", on comptabilise désormais aussi les "isolés", en essayant de faire la part de ce que l'accroissement du phénomène peut signifier : indépendance ou autonomie revendiquées, ou au contraire, isolement et précarité subis.

A Paris, un habitant sur quatre vit seul. Pour la France entière, on dénombrait en 1982 près de 5 millions de personnes vivant seules, soit 12 % de la population adulte. Parmi ces "solitaires", on trouve d'abord des veufs (46%), des célibataires (38%) puis des divorcés (10%) ; ces pourcentages variant nettement en fonction de l'âge. Entre 30 et 50 ans, on compte 30% de divorcés parmi les isolés. Entre 70 et 75 ans, deux femmes sur cinq vivent seules (7). Etre seul, c'est parfois ne pouvoir compter sur personne pour un coup de main, ou dépendre des services collectifs ou publics.

Il ne faut pas pour autant se laisser aveugler par ce phénomène de l'isolement dans le logement, car le tissu de l'entraide ne se réduit

5. N. Lefaucheur : "Personnes seules à Paris : "nouveaux célibataires" ou "veuves solitaires ?". **Données sociales Ile de France**, 1989, p. 227.

6. Cf. **Le RMI à l'épreuve des faits**. Ouvrage collectif. MIRE-Plan urbain. Paris. Ten-Syros. 1991.

7. Cf. C. Delbes, J. Gaymu : "Croissance du nombre des isolés en France : vers de nouveaux comportements". **Population**, n°3, 1990, p. 501.

pas à l'espace que l'on habite. H. Le Bras a récemment souligné le problème de la vision que produit la statistique des ménages (8). L'important n'est d'ailleurs peut-être pas tant la proportion des personnes qui vivent seules, que les échanges qui ont lieu entre non-cohabitants : "Très souvent, les membres d'une famille, au sens large, habitent séparément, mais à proximité, et se voient très souvent, voire partagent des repas ou des dépenses. Une plus grande souplesse est apparue entre famille et logement" (9).

C'est dans ce contexte que se pose désormais la question de la rupture conjugale. Après les calculs de vulnérabilité économique, émerge une nouvelle piste d'interrogation des effets associés à la désunion, qui met cette fois en avant un facteur que l'on commence à analyser comme une source de compensation possible de cette vulnérabilité économique ou, au contraire, comme un risque supplémentaire pour certains d'être précipités dans des situations de pauvreté : le "capital réseau", c'est-à-dire le degré d'insertion dans un tissu de sociabilité et d'entraide (10).

Certes, quelques recherches anglo-saxonnes ont déjà mis l'accent sur cette variable (11), en montrant que la désunion peut

8. "Si l'on s'en tient aux ménages comme on a l'habitude de le faire, une impression d'isolement se dégage. Les ménages d'isolés ou de 2 personnes représentent plus de la moitié du total, et les isolés un quart. Au contraire, si l'on se réfère à l'individu, on éprouve le sentiment d'une société grégaire : moins d'une personne sur dix vit isolée, tandis que la moitié des individus se trouvent dans des ménages d'au moins quatre personnes". H. Le Bras : "Structures de la famille dans la France actuelle". **Transformation de la famille et habitat**. Sous la direction de C. Bonvalet et P. Merlin. INED. DREIF. IDEF. Cahier n° 120. Paris Puf. 1988, p. 19.

9. Ibid. p. 29.

10. On retrouve ici d'une autre manière le concept de "capital social" proposé par P. Bourdieu pour rendre compte de l'ensemble des relations sociales que l'on détient, en particulier de par ses origines sociales et que l'on peut utiliser tel un capital. Cf. P. Bourdieu : "Le capital social". Op. cit. et **La distinction, critique sociale du jugement**. Paris. Ed. de Minuit. 1979.

11. Cf. notamment N. D. Colleta : "Support Systems after Divorce : Incidence and Impact". **Journal of Marriage and the Family**, vol. 41, 4, 1979, pp. 837-846. – S. Mc Lanahan, N.V. Wedemeyer, T. Adelberg : "Network Structure, Social Support and Psychological Well-being in the Single-Parent Family". **Journal of Marriage and the Family**, 43, 1981 ; pp. 601-612. – L. A. Leslie, K. Grady : "Changes in Mother's Social Networks and Social Support Following Divorce". **Journal of Marriage and the Family**, 1985, pp. 663-673. – A.M. Tietjen : "The Social Networks and Social Support of Married and Single Mothers in Sweden". **Journal of Marriage and the Family**, 1985, pp. 489-496. – L. Shamgar-Handelman : "Les réseaux sociaux des familles monoparentales en Israël", **Dialogue**, n°101,

s'accompagner d'une remise en cause du réseau relationnel et des soutiens qu'il apportait. Avec le couple, ce sont parfois des relations amicales qui disparaissent, souvent aussi les relations avec la "belle-famille". Pour d'autres, au contraire, il est manifeste que ces "relations" se mobilisent et aident les personnes à dépasser les difficultés, notamment économiques, qui suivent généralement la rupture. A ce niveau, les parents jouent un rôle de premier plan. Encore faut-il qu'ils soient proches dans l'espace pour remplir pleinement ce rôle de soutien.

Dans ce chapitre, nous souhaitons mettre en évidence les apports possibles de cette notion de "réseau" en prenant l'exemple de l'analyse de la désunion. Nous essaierons de rendre compte de l'usage qui en est fait dans un certain nombre de champs d'investigation connexes, comme l'analyse des rapports de pouvoir à l'échelle locale, l'étude de la sociabilité ou des soutiens sociaux mobilisables pour la prise en charge de la dépendance, dans le domaine de la santé ou de la gérontologie, avant de déboucher sur la place de ce concept dans le champ de la sociologie de la famille. Nous pourrions ainsi constater qu'il existe une longue tradition de recherche sur le "réseau familial" ou de parenté comme système d'échange et d'entraide, mais aussi que cette lecture est depuis peu nettement réactivée, actualisée parce que soudain perçue comme pertinente pour analyser certains phénomènes sociaux contemporains.

De quelques usages de la notion de réseau

Le concept de "réseau" a fait l'objet d'importants développements dans la littérature scientifique, notamment en ce qui concerne la sociabilité ou les rapports dans les petits groupes. Dominant assez nettement au départ les perspectives des ethnologues ou des psychosociologues. On cite généralement les travaux de J.L. Moreno (12), fondateur de la sociométrie, ou ceux de Lazarsfeld avec sa théorie de l'influence à deux étapes ("two step flow") pour expliquer le rôle des réseaux et des "leaders d'opinion proche" dans les choix électoraux,

Op. cit. pp. 65-84. Nous analyserons en détail cette littérature dans la suite de notre travail. Cf. IIIème partie, chapitre 1.

12. J.L. Moreno : **Fondements de la sociométrie**. Paris. PUF. 1954.

par rapport à celui des mass-media (13). L'analyse de la parenté en anthropologie fait également usage de cette notion, nous y reviendrons.

Des classiques de la sociologie sont, semble-t-il, à la source de cette approche : C. Bouglé avec la notion de "cercle social" (14), G. Simmel (15), mais aussi N. Elias, lorsqu'il propose, avec les concepts "d'interdépendance" ou de "configuration", "de penser le monde social comme un tissu de relations", "tenant les dépendances réciproques qui lient les individus les uns aux autres comme la matrice constitutive de la société" (16). Dans un texte publié pour la première fois en 1939, il écrivait ainsi :

13. Cf. E. Katz, P. Lazarsfeld : **Personal Influence**, New York, The Free Press, 1964.

14. C. Bouglé : "Qu'est-ce que la sociologie ?". **Revue de Paris**, 1897, cité par A. Degenne : "Sur les réseaux de sociabilité". **Revue Française de sociologie**. Paris. Ed. du CNRS. XXIV-1, 1983, pp. 109-118.

15. Cf. G. Simmel : **Sociologie et épistémologie**. Chapitre 3 "La sociabilité", Paris. PUF. 1981, pp. 121-136.

16. R. Chartier: "Conscience de soi et lien social", Avant-propos de l'ouvrage de N. Elias : **La société des individus**. Paris. Fayard. 1991, pp. 12-13.

Chacun des êtres qui se croisent dans la rue, apparemment étrangers et sans relations les uns avec les autres, est ainsi lié par une foule de chaînes invisibles à d'autres êtres, que ce soient par des liens de travail ou de propriété, des liens instinctifs ou affectifs. Des fonctions de l'ordre le plus divers le rendent, ou l'ont rendu, dépendant des autres et rendent, ou ont rendu les autres dépendants de lui. Il vit et a vécu depuis sa plus petite enfance dans un réseau de dépendances qu'il ne peut rompre ni modifier d'un coup de baguette magique, qu'il peut uniquement changer dans la mesure où la structure même de ce réseau le permet ; il vit dans un tissu de relations fluctuantes qui entre-temps se sont, au moins partiellement, imprégnées en lui et font sa marque personnelle. Et c'est là le véritable problème : cette interdépendance fonctionnelle revêt dans chaque groupe humain une structure très spécifique... Toutes ces fonctions interdépendantes, celle de directeur d'usine et celle de mécanicien au même titre que celle d'une femme mariée sans profession ou celle d'un ami ou d'un père, sont autant de fonctions exercées par un individu pour d'autres individus. Seulement chacune de ces fonctions est tournée vers les autres ; elle dépend des fonctions qu'ils exercent comme eux-mêmes dépendent d'elle... Et cet ensemble de fonctions que les hommes remplissent les uns par rapport aux autres est très précisément ce que nous appelons "la société". C'est une sphère de l'être d'un genre particulier. Ces structures sont ce que nous appelons les "structures sociales". Et lorsque nous parlons de "lois de fonctionnement des sociétés", nous ne voulons désigner rien d'autre que les lois spécifiques régissant les relations entre les individus" (17)

A l'instar de N. Elias, l'objectif de nombre de recherches sur les "réseaux" est de comprendre les "structures sociales" au travers d'approches souvent descriptives. Les spécialistes parlent même "d'analyse de réseaux". B. Wellman la définit ainsi : "L'analyse des réseaux n'est ni une méthode, ni une métaphore, mais un outil fondamental pour étudier les structures sociales... Celles-ci peuvent être représentées comme des réseaux, des ensembles de "noeuds" (membre du système social) et comme des ensembles de lignes figurant leur interconnexion" (18).

17. N. Elias, *ibidem*, pp.50-52.

18. B. Wellmann, R.J Richardson : "Analyse des réseaux sociaux. Principes, développements, productions".
Un niveau intermédiaire : Les réseaux sociaux. Actes du séminaire organisé par le CESOL au Plan Urbain. MELATT. 1987. Ronéo.

Au centre de cette analyse, on trouve la manière dont les individus se socialisent, fabriquent, ajustent et se transmettent par sociabilité interposée, des contenus normatifs. Plutôt que résultat de positions sociales, les normes sont lues ici comme le fruit des interactions elles-mêmes et des systèmes d'opportunités qu'elles créent. "Au lieu de supposer que des forces internes (normes intériorisées) poussent les individus de façon volontariste, parfois téléologique, à orienter leur comportement vers des buts désirés, l'analyse de réseau interprète le comportement en terme de contraintes structurelles pesant sur les activités. Aussi, elle considère les normes comme des effets, et non comme des causes des positions structurelles" (19).

Cherchant à décrire de manière détaillée ces systèmes d'opportunités et d'interactions, la plupart de ces recherches aboutissent à d'importants développements mathématiques, cherchant à modéliser les rapports directs de personne à personne (20). Chaque individu fait l'objet d'une approche empirique afin de déterminer le champ de ses "contacts", l'étendue de ses relations, leur densité, leur diversité, etc.

A. Degenne propose de reprendre la notion de "cercle social" pour rendre compte à la fois des relations nouées entre individus et du système de codes "d'interreconnaissance" qui les lient entre eux : "On appelle cercle social un ensemble d'individus entre lesquels fonctionnent certains codes, certaines règles, des symboles, des représentations, plus généralement un système d'interreconnaissance. Les individus qui forment un cercle social ne se connaissent pas nécessairement, mais ils se reconnaissent à travers des comportements, des pratiques qui manifestent leur appartenance à ce cercle... On appelle réseau d'un individu l'ensemble des cercles sociaux auxquels il appartient... A travers ses actions et les arbitrages qu'elles supposent, chaque individu transforme son réseau. Les cercles se modifient, les règles évoluent. Il est donc auteur autonome et même

19. Ibidem.

20. Cf. F. Lorrain : **Réseaux sociaux et classifications sociales. Essai sur l'algèbre et la géométrie des structures sociales**. Paris, Hermann, 1975.

d'autant plus autonome que son réseau est complexe et l'amène à plus d'arbitrage" (21).

Plus concrètement, les recherches ont porté, par exemple, sur les ressources d'informations plus ou moins importantes obtenues par des individus grâce à leurs réseaux, notamment pour trouver un emploi. Ainsi M.S. Granovetter a émis l'hypothèse de la "force des liens faibles", cherchant à exprimer ainsi que le capital de relations le plus rentable, du point de vue des informations auxquelles il permet d'accéder, est généralement constitué des relations "éloignées", celles qui échappent à l'environnement immédiat, et en particulier à la famille (22).

Les sciences politiques ont également fait une assez large place à cette notion pour appréhender le phénomène de notabilité locale et d'accès au pouvoir (23). Des chercheurs comme V. Lemieux ont tenté d'appréhender dans une même démarche ce qui relève des réseaux d'interconnaissance, de la sociabilité, d'une part et des appareils ou organisations, de l'autre, en montrant ce qui fait la spécificité de ces deux univers, mais aussi leur interconnexion (24). Il met ainsi en évidence la primauté des réseaux de sociabilité ou des groupes primaires, sur les appareils ou les groupes secondaires, du fait de leur souplesse et de leur multifonctionnalité (25). De cette manière, il

21. A. Degenne, J. Duplex : "L'acteur social et son réseau". **Un niveau intermédiaire : Les réseaux sociaux**. Op. cit.

22. M.S. Granovetter : "The Strength of Weak Ties". **American Journal of Sociology**, n°78-6, mai 1973, pp. 1360-1380.

23. Cf. J. Becquart-Leclercq : "Réseau relationnel, pouvoir relationnel". **Revue française de sciences politiques**, n° 1, février 1979, pp. 102-128. M. Abélès : "Avoir du pouvoir politique". **Jeux de famille**, sous la direction de M. Segalen, Paris. Presses du CNRS, 1991, pp. 79-97.

24. V. Lemieux : **Réseaux et appareils. Logique des systèmes et langage des graphes**. Paris. Maloine. 1982. Cf. également V. Lemieux, P. Joubert, R. Fortin : **Réseaux et appareils : une recherche dans l'Islet**. Laboratoire d'Etudes Politiques et Administratives. Département de Sciences politiques. Faculté des Sciences sociales. Université Laval. Série "Notes et travaux", n°16. Janvier 1981.

25. *"La sociabilisation se fait par des réseaux, où les acteurs sociaux ont des relations d'acceptation réciproque, des noms propres plutôt que des cotes. Non seulement les réseaux ne régulent pas de publics extérieurs mais ils échappent à la régulation des appareils. Les réseaux n'ont pas de frontières précises : on ne sait pas très bien où commencent et où finissent les relations non institutionnelles d'amitié entre les membres d'un réseau... Parce qu'il est beaucoup plus compact qu'un appareil, un réseau est beaucoup moins vulnérable. Il y a plusieurs chemins qui relient deux acteurs quelconques,*

apparaît que les réseaux sont un excellent mode de lecture des appareils eux-mêmes, comme soubassement de nombreux phénomènes, tels celui du pouvoir.

En France, plusieurs chercheurs, notamment de l'INED, ont repris ce concept, certains pour comprendre le rôle joué par les réseaux de relations dans les phénomènes de migration (26), d'autres pour apprécier les phénomènes de sociabilité et de notabilité (27), ou plus récemment encore pour décrire la structure même de la sociabilité et ses variations selon les milieux sociaux (28).

Dans ces derniers travaux, la famille est bien sûr au centre des structures de sociabilité. A partir des résultats de l'enquête "contacts", F. Héran a ainsi déterminé que "les membres de la parenté et les amis représentent chacun un quart du réseau des interlocuteurs". La famille constitue même parfois, surtout dans certaines catégories sociales, l'essentiel des rencontres : "L'attachement exclusif à la parenté est surtout le fait des agriculteurs et des ouvriers du monde rural, qui vivent à proximité de leur fratrie et de leurs enfants, souvent nombreux" (29).

D'autres recherches ont étudié le rôle joué par le réseau familial lors de la mise à la retraite (30), ce qui nous amène aux recherches sur la famille, d'une part, et sur les supports sociaux et l'entraide, de l'autre.

*parce que chacun d'entre eux est le siège de multiples connexions". V. Lemieux : "Réseaux et pratiques de communication dans les masses". **Masses et postmodernité**, Sous la direction de J. Zylberberg. Paris. Méridiens Klincksiek. 1986, p. 150.*

26. Cf. D. Courgeau : "Les réseaux de relations entre personnes. Etude d'un milieu rural". **Population**, n°4-5, Juillet-octobre 1972, pp. 641-683 ; D. Courgeau : "Les réseaux de relation entre personnes. Etude d'un milieu urbain". **Population**, n°2, mars-avril 1975, pp. 271-283.

27. Cf. M. Forsé : "Les réseaux de sociabilité dans un village". **Population**, n°36-6, 1981, pp. 1141-1162.

28. Cf. F. Héran : "La sociabilité, une pratique culturelle". **Economie et Statistique**, n° 216, décembre 1988, pp. 3-22. F. Héran : "Comment les français voisinent". **Economie et Statistique**, n° 195, janvier 1987, pp. 43-59.

29. F. Héran : "La sociabilité", op. cit., p. 4.

30. Cf. P. Paillat : "La famille des salariés du secteur privé à la veille de la retraite. I. Le réseau familial". **Population**, n°3, 1983, pp. 527-552. C. Delbès : "La famille des salariés du secteur privé à la veille de la retraite. II. Les relations familiales". **Population**, n°6, 1983, pp. 959-974. F. Cribier : "Les Parisiens et leur famille à l'âge de la retraite". **Gérontologie**, n° 30, avril 1979, pp. 20-30.

Réseau, famille et entraide

Anthropologues et ethnologues n'ont jamais cessé d'affirmer la pertinence de la notion de "réseau" pour appréhender l'univers familial ou les communautés villageoises. Plutôt que de "famille", ils préfèrent parler de "parenté", pour désigner l'ensemble des individus liés par le sang et l'alliance, voire de "parentèle", pour y inclure certains "proches", ceux avec lesquels "on se sent en parenté". L'approche anthropologique ne s'est pas limitée à l'étude des sociétés traditionnelles. Dans son ouvrage "Sociologie de la famille", M. Segalen rend compte de cet important courant de recherches (31).

La majeure partie des travaux qui ont étudié le réseau familial se sont accordés pour mettre en cause la thèse de T. Parsons (32), selon laquelle le processus d'industrialisation aurait participé à isoler le groupe domestique conjugal de son réseau de parenté et à promouvoir le modèle de la "famille nucléaire", dans laquelle le ménage conjugal, fondé par le mariage, comprend le père dont le rôle "instrumental" consiste à assurer le lien avec l'extérieur, la mère chargée du "rôle expressif" à l'intérieur de la famille, et un petit nombre d'enfants (33).

Dès 1957, deux recherches britanniques sont venues nuancer, voire infirmer cette hypothèse. Le travail de M. Young et P. Willmott (34) sur un quartier ouvrier londonien, Bethnal Green, décrit en effet la densité des relations familiales à l'échelle du quartier, la proximité résidentielle, la fréquence des rencontres et des échanges, et même le rôle de la parenté pour accéder à un réseau amical. A l'occasion d'une seconde recherche, effectuée quelques années plus tard (35), ces ethnologues ont pu apprécier certains effets de la rénovation de ce quartier, en étudiant une partie de la population de Bethnal Green

31. Cf. M. Segalen : **Sociologie de la famille**. Paris. Armand Colin. 2^{ème} édition revue et augmentée. 1988.

32. T. Parsons : "The Kinship System of the Contemporary United States". In F. Bourricaud : **Eléments pour une sociologie de l'action**. Paris. Plon. 1955, pp. 129-150.

33. Pour une analyse critique des thèses parsonniennes, on peut se reporter à l'ouvrage d'Andrée Michel : **Sociologie de la famille et du mariage**. Paris. Puf. Le sociologue. 1972.

34. M. Young, P. Willmott : **Family and Kinship in East London**. London, Routledge and Kegan Paul, 1957.

35. M. Young, P. Willmott : **Family and Class in a London Suburb**, London, Routledge and Kegan Paul, 1968.

relogée à Greenleigh. Ils ont alors constaté que l'éloignement physique de la parenté réduisait les relations mère-fille, particulièrement prégnantes lors de la première étude, mais rapprochait les membres du couple.

Mais en matière familiale, la théorie des réseaux est principalement attachée au nom d'E. Bott (36). Ce chercheur avait émis l'hypothèse que le degré de division des rôles dans le couple était lié à la densité des réseaux de relation des époux en dehors du foyer. Plus un réseau de sociabilité est serré autour du noyau familial et de la parenté, avec de fortes interconnexions, doublé d'une proximité spatiale, plus on a affaire à des familles dans lesquelles dominant la division et la hiérarchisation des rôles sexuels, ce qui correspond plutôt au modèle de la classe ouvrière. Joue alors une forte pression sociale mutuelle. A contrario, un réseau plus ouvert, plus lâche, moins localisé et plus diversifié, permet une certaine souplesse normative et correspond à des rôles plus égalitaires dans le couple, ce qui caractérise plutôt les couches moyennes. Moins centré sur la parenté, le réseau comprend des amis et des collègues de travail.

En France, plusieurs travaux confirment la permanence du réseau familial. L. Roussel en 1976 (37) et C. Gokalp en 1978 (38) ont décrit la structure de ce réseau, en se limitant spécifiquement aux relations de parenté proche (grands-parents, parents, enfants, frères-soeurs, beaux-frères et belles-soeurs). Ils ont ainsi mesuré à la fois la densité, la proximité des résidences, la rareté de la co-résidence des enfants mariés avec leurs parents et la fréquence des rencontres au sein de ce réseau de parenté. C. Gokalp a ainsi montré que 63 % des personnes interrogées lors de son enquête résidaient à moins de vingt kilomètres de leurs parents. A la lumière de ces travaux, la famille française apparaît fortement concentrée sur de petits territoires, les enfants cherchant à se maintenir à proximité des parents et plus tard de leurs propres enfants.

-
36. E. Bott : **Family and Social Network**. Londres. Tavistock Publication. 1ère ed. 1957. 2ème édition. 1971.
On peut encore citer dans la même perspective les travaux de M.B. Sussman. M.B. Sussman : "The Help Pattern in Middle-class Family". **American Sociological Review**. 18-1. 1953, pp. 22-28. M.B. Sussman, L. Burchinal : "Kin-family Network", **Marriage and Family Living**. 24-2. 1962, pp. 231-240.
37. L. Roussel, O. Bourguignon : **La famille après le mariage des enfants**. INED. Travaux et Documents, cahier n° 78, Paris, Puf. 1976.
38. C. Gokalp : "Le réseau familial". **Population**, n°6, 1978, pp. 1077-1094.

A. Pitrou a dépassé la description de la "géographie familiale", si l'on peut dire, pour aborder non seulement la sociabilité différentielle des classes sociales en milieu urbain, mais aussi le niveau des échanges et de la solidarité familiale (39). Son enquête a fait encore une fois nettement apparaître la force des liens de parenté, leur densité, leur fréquence, etc., mais surtout le fait qu'ils sont le vecteur d'un grand nombre d'échanges de services, de biens, de conseils et d'informations (40). Les échanges apparaissent toutefois structurés de manière différente selon les classes sociales (entre "l'aide de subsistance" des milieux populaires et "l'aide de promotion" des classes moyennes), mais aussi selon les étapes du cycle de vie, ou même la taille des communes (41).

A la lumière de ces résultats, A. Pitrou souligne le rôle quasi-assurantiel joué par la parenté en cas de difficultés socio-économiques, et ce d'autant plus dans les milieux populaires, qui apparaissent presque dépendants de cette aide. La famille joue à la fois un rôle de soutien quotidien et de protection en cas de "coup dur". Si dans les milieux plus aisés, cette solidarité opère également, cela se fait sur un autre mode. D'une part, ces familles ont plus de biens à échanger et, de l'autre, le but est de permettre aux jeunes générations d'accéder le plus vite possible à une condition sociale équivalente ou supérieure. En revanche, l'entraide apparaît plus diffuse, plus cachée. Plus récemment, ce même auteur insistait sur les effets réciproques de ces systèmes d'entraide avec nos politiques sociales, mais aussi sur la nécessité de mieux comprendre l'impact de la précarisation des liens conjugaux sur cette solidarité familiale. "Peut-il y avoir une solidarité bâtie sur ces liens éphémères, et de plus en plus complexes lorsqu'il

-
39. Cf. A. Pitrou : "Le soutien familial dans la société urbaine". *Revue française de sociologie*, CNRS, XVIII, 1977, pp. 47-84. Cf. également A. Pitrou : **Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui**. Toulouse. Privat. 1978 (ré-édité en 1992 sous le titre **Les solidarités familiales**).
40. Cette entraide, qui concerne aussi bien la préparation des repas, le ménage, le bricolage, la confection de vêtements pour les enfants, etc., est particulièrement importante en matière de garde d'enfant. C. Gokalp et M. G. David ont montré que les grands-mères assumaient une bonne part de la garde, le mercredi, le soir pour permettre des sorties et même pendant les vacances. Cf. C. Gokalp, M.G. David : "La garde des jeunes enfants", **Population et société**, n°161, 1982.
41. Le rôle joué par le réseau familial pour accéder à l'emploi est également souligné par D. Auffray, T. Baudouin, M. Collin et A. Guillerm dans une recherche menée sur une famille en Mayenne. **Feux et lieux. Histoire d'une famille et d'un pays face à la société industrielle**. Paris. Galilée. 1980.

intègrent des conjoints ou des enfants issus d'unions successives ?" (42).

Une recherche menée récemment au Québec prolonge cette problématique, en comparant la sociabilité ouvrière du début des années soixante avec celle des années quatre-vingt (43). Une fois encore sont confirmées, quelle que soit l'époque : la densité des relations de parenté, qui polarisent même toute la sociabilité dans les couches modestes ; la proximité géographique, occasion de très nombreux échanges ; la cassure entre la sphère domestique réservée aux femmes et la sphère professionnelle des hommes ; la force des liens mères-filles et de l'entraide que fournissent les mères dans la vie quotidienne (garde d'enfants, tâches ménagères, aides domestiques, etc.). Ces auteurs soulignent certains points déjà entrevus : quasi-disparition de la cohabitation inter-générationnelle remplacée par une "parenté localisée" ; diversification du tissu de sociabilité au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale ; apparition, dans les couches moyennes, d'un modèle de compagnonnage, qui fait une plus large place aux amis et collègues qu'à la famille (dont on s'éloigne plus facilement) et qui se traduit aussi par une conception plus égalitaire des rapports entre les membres du couple.

A. Fortin et ses collaborateurs ont également abordé la manière dont était ressentie la précarité économique. Du point de vue des personnes enquêtées, la pauvreté ne semble pas réductible à la seule dimension économique. Elle est plus souvent perçue du fait de l'isolement, du manque du "minimum de sociabilité" qu'assure habituellement la parenté. Les auteurs proposent d'ailleurs une typologie des situations monoparentales rencontrées, en distinguant d'abord les "familles monoparentales matricentriques à mari exclu", dans lesquelles la femme constitue le cœur de la cellule familiale et s'appuie sur le soutien de la mère pour aider à assumer une quasi-solitude. Dans ce modèle, les hommes servent au commerce sexuel et

42. A. Pitrou : "Dépérissement des solidarités familiales ?". *L'année sociologique*, Puf, Troisième série, vol. 37, 1987, p. 209.

43. Cf. A. Fortin, D. Delâge, J.D. Dufour, L. Fortin : *Histoires de familles et de réseaux*. Montréal. Ed. St-Martin. 1987.

n'ont plus de place dans le groupe domestique (44). Ils évoquent ensuite les "familles monoparentales amputées", qui vivent l'absence d'un compagnon comme une solitude forcée, ce qui s'accompagne souvent de sérieuses difficultés sociales et économiques ; et enfin, les "familles monoparentales à toit séparé" ou les couples à deux ménages.

Le thème des réseaux de parenté connaît un nouveau souffle, si l'on en croît la fréquence de son apparition dans des recherches contemporaines. Ainsi en est-il du thème des solidarités intergénérationnelles et de l'entraide pour ce qui concerne l'accès au logement et à la propriété (45). On peut encore évoquer les récents commentaires de H. Mendras (46) ou de J.H. Déchaux (47) qui, l'un et l'autre, soulignent la nécessité de renouveler l'interrogation sur la parenté dans la période contemporaine. Ils font même l'hypothèse, chacun à leur manière, de l'émergence d'un nouveau régime de parenté.

Dans le chapitre qu'il consacre à ce sujet, H. Mendras insiste, en particulier, sur le rapport établi par les ethnologues entre la taille du groupe domestique et l'importance du réseau. Le constat est grossièrement le suivant : plus le groupe domestique est réduit, plus large est le réseau. Il en conclut à une réorganisation de la parenté : "Renforcement de la parentèle et restriction du foyer vont de pair car habitations séparées ne veut pas dire affaiblissement des liens familiaux" (48). Cette nouvelle organisation de la parenté passe par un phénomène qu'il dénomme la parentèle ou "l'intimité à distance", sans que cela compromette nullement l'intensité ou la fréquence des échanges. Au contraire, cet auteur voit là l'émergence d'un nouveau

44. Ce qui rejoint les analyses qu'avait proposées C. Pétonnet sur les populations vivant en cité de transit.
C. Pétonnet : **Ces gens-là**. Paris. Maspéro. 1968.

45. Cf. P. Cuturello, F. Godard : **Familles mobilisées**. Paris. Plan Construction. 1982. P. Cuturello : "Entraide familiale". **Transformation de la famille et habitat**, op. cit., pp. 149-168.

46. Cf. H. Mendras : **La seconde révolution française. 1965-1984**. Paris, NRF, Gallimard, 1988. En particulier le chapitre XIII de la quatrième partie intitulé "La force de la parenté", pp. 234-252.

47. J. H. Déchaux : "Les échanges économiques au sein de la parentèle". **Sociologie du travail**. Paris, Dunod, n°1. 1990, pp. 73-94. J. H. Déchaux : "Des relations de parenté inédites ?". **Esprit**, Juillet-août 1990, pp. 91-105.

48. Op. cit. , p. 243.

mode de relation qui privilégie une proximité dégagée des servitudes quotidiennes. Cette intimité à distance fournit une importante marge de manoeuvre aux acteurs et, en particulier, aux enfants, qui peuvent jouer de stratégies complexes pour utiliser au mieux ces réseaux enchevêtrés de parenté. Cette approche présente cependant un risque : celui de réduire la réalité de l'exercice actuel de la parenté aux pratiques de certaines catégories sociales.

J. H. Déchaux insiste pour sa part sur les logiques d'échange dans ces nouvelles configurations de la parenté. Reprenant les arguments d'A. Pitrou, il distingue à nouveau, d'une part, le centrage des milieux modestes sur la parenté, celle-ci représentant une sorte de "contre-société" que les acteurs privilégient toujours par rapport à la solidarité institutionnelle, et de l'autre, la "logique de dissimulation des intentions", qui devient, au-delà des couches moyennes où elle domine, le nouveau modèle associé à la recherche d'autonomie. Cette dissimulation des intérêts matériels dans l'échange s'appuie sur une norme puissante qui veut que les parents soient solidaires de leurs enfants et qu'ils leur fournissent de l'aide, sans que ces derniers aient jamais à en formuler la demande. Selon lui, cette dissimulation est liée à la contradiction entre l'aspiration à l'autonomie et la réalité de dépendance, ce qui entraîne un discours rationalisé sur le mode de la gratuité de l'échange.

Si quels que soient les milieux, "la parenté peut être assimilée à une assurance" (49), le soutien qu'elle fournit renforce toutefois bien souvent les inégalités. Nous nous demandons même si l'on n'aide pas plus facilement ceux qui s'en sortent assez bien tout seul, et moins ceux qui risquent de devenir dépendants. Ainsi en cas de chômage, "les parents fournissent une aide et un soutien précieux. 64% des chômeurs se sentent soutenus et confortés par leurs parents. Le jugement relatif à l'aide apportée par les amis est plus nuancé : ils ne sont que 50% qui estiment avoir trouvé une aide de ce côté. Cependant la proportion de ceux qui se sentent soutenus par les parents décroît à mesure qu'augmente la durée du chômage. Efficace en début de période, le soutien de la parenté irait en s'amenuisant" (50).

49. J. H. Déchaux : "Les échanges économiques au sein de la parentèle". Op. cit., p. 77.

50. Ibidem., p. 88. Pour comprendre les rapports entre chômage et vie familiale, on peut aussi se reporter aux analyses d'O. Schwartz, qui montre "*le caractère décisif du "familial" en tant qu'espace amortisseur du chômage*". Ainsi, une des réponses masculines au chômage est souvent, non pas de

Enfin, ce même auteur souligne l'importance des liens de filiation face à la précarisation des couples, elle-même liée à l'autonomisation des femmes par le travail. "Les lignées seraient-elles en train de devenir les seuls points fixes d'un système de parenté en voie de segmentation par suite de la multiplication des divorces ?" (51). Pour autant, il lui semble que la nouveauté réside ici dans le fait que la solidarité de la parenté est aujourd'hui librement consentie et qu'elle est en voie de se substituer à celle du couple dans sa fonction de protection. Le fonctionnement du couple, en revanche, serait de plus en plus comparable à d'autres sphères de la vie sociale et professionnelle : celui de la négociation permanente, où rien n'est acquis définitivement. Par rapport à cette précarité conjugale, lieu de négociation, la parenté serait le lieu de la permanence. D'arbre, la parenté serait en passe de devenir réseau, "l'affinité, le choix personnel la structurent désormais davantage que la généalogie" (52). Reste à se demander une fois encore si cette permanence de la lignée n'est pas plutôt le fait des milieux sociaux les mieux dotés.

Ces diverses analyses montrent l'importance de cette problématisation de la parenté comme réseau d'entraide. On peut se demander si cette importance n'est pas directement liée aux rapports que l'on perçoit de plus en plus nettement entre solidarités familiales et solidarités étatiques (53). Ce que souligne M. Segalen ainsi : "Le renouveau d'un intérêt sociologique pour les liens de parenté provient du renversement des positions idéologiques et des changements démographiques et sociaux profonds qui ont affecté le corps social, et notamment son vieillissement. Du fait de la crise de l'Etat-providence, les autres formes de solidarité, notamment les solidarités familiales entre les générations ont été reconnues" (54).

combattre le reflux vers le foyer, mais au contraire de le valoriser ou d'y reconvertir ses investissements, que ce soit au travers des enfants, mais aussi du bricolage dans la maison, etc. Cf. O. Schwartz : **Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord**. Paris. Puf. Collection "Pratiques théoriques". 1990.

51. J.H. Déchaux : "Des relations de parenté inédites ?", op. cit., p. 102.

52. Ibidem., p. 105.

53. Cf. A. Pitrou : "Solidarité publique, solidarité privée", **La famille. L'état des savoirs**. Op. cit., pp. 294-300.

54. M. Segalen : "Les relations de parenté". Idem, p. 233.

Du côté de la recherche en gérontologie et en sociologie de la santé, une très abondante littérature évoque cette solidarité familiale en termes de "soutien", ou de "support social" (55). L'enjeu concerne le rôle attendu et/ou assumé par les familles dans la prise en charge des personnes âgées. Après une période de forte institutionnalisation des soins aux personnes âgées, s'amorce actuellement un retour vers "la production familiale de santé" (56) sous la forme d'une politique de "maintien à domicile". L'objectif est double ; d'une part, il s'agit de réduire les coûts de la prise en charge institutionnelle et, de l'autre, les personnes concernées sont supposés y trouver le bénéfice du maintien dans leur environnement et réseau. Cet appel à la solidarité familiale laisse supposer qu'elle aurait diminué. Certains chercheurs ont plutôt tendance à penser que la famille continue de remplir un rôle central, complété par les services publics et privés disponibles (57). Assez curieusement, ces domaines de recherche voisins, l'un relevant plutôt de l'épidémiologie, de la sociologie et de l'économie de la santé, l'autre de la socio-anthropologie de la famille semblent encore pratiquement s'ignorer. Les frontières de spécialité sont fermes, et rares sont les chercheurs qui tentent de les franchir. M. Bungener évoque ce nouveau chantier de recherche en ces termes : "La prégnance persistante des contraintes financières, l'évolution de la démographie, le constat des lacunes et des mauvais fonctionnements, conduisent à rechercher aujourd'hui les conditions nécessaires à une meilleure productivité des sommes allouées aux secteurs médical, social et médico-social. Dans la mesure où le recours précoce et le maintien à domicile d'une part, mais plus généralement l'appel aux solidarités familiales et de voisinage apparaissent comme

55. Cf. notamment L.F. Berkman : "Assessing Social Networks and Social Support in Epidemiologic Studies". **Revue d'épidémiologie et de santé publique**. Paris. Masson. Vol. 35, n°1. 1987, pp. 46-53. G. Favrot : "Vieillir chez soi : un idéal pour tous, une contrainte pour les familles". **Prévenir**. n° 14, 1987, pp. 41-48. G. Favrot : **L'activité de soins dans le système d'activité familial. Facteurs d'insertion et de rejet**. Rapport pour la MIRE. ATP CNRS. Santé-maladie-société. 1987. M. Frossard & coll. : **Travail familial, solidarité de voisinage et maintien à domicile des personnes âgées**. Cahiers de l'Ecole Nationale de la Santé Publique. n°3, Mars 1988. **Gérontologie et société**, "les familles des personnes âgées", Cahiers de la Fondation Nationale de Gérontologie. n°48, 1989. J.C. Henrard, J. Ankri, M.C. Isnard : "Le soutien à domicile des personnes âgées en France" et A. Grand : "L'accueil des personnes âgées par les familles". **Revue Française des Affaires sociales**, n° 4, oct-déc. 1989, pp. 9-48.
56. Cf. M. Bungener, C. Horellou-Lafarge : **La production familiale de santé : le cas de l'hospitalisation à domicile**. Paris. CTNERHI. Puf. 1988.
57. Cf. F. Lesemann, C. Chaume : **Famille-Providence. La part de l'Etat. Recherche sur le maintien à domicile**. Montréal. Ed. St-Martin. 1989.

des solutions qu'il est opportun de maintenir, voire de favoriser, il devient essentiel d'en comprendre les modalités de fonctionnement et les limites de rupture, de déceler les moyens nécessaires à leur incitation et l'assistance indispensable à leur pérennisation. C'est ainsi qu'un nouvel objet de recherche s'est imposé, dans notre pays comme dans d'autres, aux tenants de diverses disciplines : gérontologues, sociologues et économistes, notamment". (58). La thérapie familiale est un autre secteur où la notion de réseau a été abondamment utilisée. Dans ce secteur, on parle "d'intervention de réseau" (59).

La menace de la perte des réseaux

L'intérêt pour le réseau familial ou la parentèle conçus comme mode d'intégration sociale, mais aussi comme source d'entraide et de soutien, rejoint sans doute celui que l'on accorde aujourd'hui à l'insertion sociale. Si la parenté est une protection contre les risques et les difficultés économiques qu'engendre la société contemporaine, on comprend aisément l'enjeu que représente le fait d'être intégré dans un tel réseau. Qu'il s'agisse des jeunes à la recherche de leur premier emploi qui continuent de cohabiter avec leurs parents (60), des adultes qui se séparent de leur conjoint et bénéficient du soutien de leur parentèle pour traverser cette période critique, ou des personnes âgées qui doivent compter sur la présence et le soutien de leurs filles pour faire face à l'accroissement de leur dépendance, il semble bien que cette protection familiale s'exerce tout au long du cycle de vie.

-
58. M. Bungener : "Production domestique de santé et alternatives à l'hospitalisation : rôle et implication de la famille dans les soins à domicile". in F. Lesemann, C. Martin (Eds). **La part des familles. Dépendance, soins et domiciles. Perspectives internationales**. La Documentation Française. Notes et Etudes documentaires. A paraître en 1993.
59. Cf. notamment J.L. Lacroix : **L'individu, sa famille et son réseau. Les thérapies familiales systémiques**. Paris. E.S.F. 1990. Cf. également **Service social** : "L'intervention de réseaux : Rétrospective et prospective". Presses de l'Université Laval. Québec. Vol. 29, n°3, juillet-décembre 1980.
60. Cf. T. Blöss, F. Godard : "Décohabitation juvénile : stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence", in **Stratégies résidentielles**. Actes du Séminaire organisé par C. Bonvalet et A.M. Fribourg. INED. Plan Construction et Architecture. MELTM. 1990, pp.205-222. T. Blöss, A. Frickey, F. Godard : "Cohabiter, décohabiter, recohabiter. Itinéraires de deux générations de femmes". **Revue Française de Sociologie**. XXXI-4, oct-déc. 1990, pp. 553-572. O. Galland : "Un nouvel âge de la vie", **Revue Française de Sociologie**, XXXI-4, oct-déc. 1990, pp. 529-551.

Sans elle, l'individu est en quelque sorte livré sans autre recours à la solidarité publique.

R. Castel a récemment attiré l'attention sur ce phénomène. Face à l'accroissement de "la nouvelle pauvreté", il propose un concept : "la désaffiliation, un mode particulier de dissociation du lien social" (61), et envisage les situations de pauvreté à la conjonction de deux vecteurs : un axe d'intégration/non intégration par le travail, et un axe d'insertion/non-insertion dans une sociabilité socio-familiale. Son hypothèse est la suivante : "Premièrement, dans les sociétés préindustrielles, les interventions sociales ont toujours eu pour enjeu de tenter de maîtriser un double décrochage, par rapport à l'intégration par le travail et par rapport à l'insertion dans un tissu relationnel ; deuxièmement, la spécificité de la situation actuelle peut se lire comme un nouvel épisode de ce combat contre la double précarité de l'organisation du travail et de la structuration de la sociabilité" (62).

A l'aide de ces axes d'insertion/intégration, Castel distingue quatre modalités de l'existence dans la société contemporaine : la "zone d'intégration" où se conjuguent emploi permanent et supports relationnels ; la "zone de vulnérabilité" qui associe précarité du travail et fragilité des relations sociales ; la "zone d'assistance", caractérisée par une absence d'emploi souvent liée à une impossibilité de travailler et une bonne insertion sociale ; et enfin la "zone de désaffiliation" où se conjuguent l'absence d'emploi et l'isolement. "Aujourd'hui, la zone d'intégration se fracture, la zone de vulnérabilité est en expansion et alimente continûment la zone de désaffiliation. Le seul recours est-il de renforcer la zone d'assistance ?" (63).

R. Castel voit dans la fragilité des couples, dans la réduction de la taille des familles, dans la complexité relationnelle des nouvelles unions, des indicateurs de la force désaffiliatrice contemporaine, et le résultat des interventions de l'Etat providence. "La fragilisation de la structure familiale ne serait pas due à des carences de l'Etat providence. Elle serait plutôt un effet de sa relative réussite. En conjurant un certain

61. R. Castel : "De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle", in **Face à l'exclusion. Le modèle français**. Op. cit., p. 139.

62. Ibidem., p. 140.

63. Ibidem, p. 152.

nombre de risques sociaux, l'Etat a laissé la famille en tête à tête avec sa fragilité relationnelle... Ainsi, ce que la famille moderne a à gérer, c'est de plus en plus son propre capital relationnel" (64).

Il y a pourtant quelque risque à réduire la dissociation conjugale à une déstructuration pure et simple des réseaux. Comme nous l'avons vu, si la parenté se vit de plus en plus sur un mode distancié, il n'en demeure pas moins qu'elle continue d'être le vecteur d'une solidarité importante.

J.H. Déchaux va dans le même sens lorsqu'il propose de "montrer que de nouvelles formes de pauvreté apparaissent et résultent de la fragilisation du tissu social, alors que la pauvreté traditionnelle, qui s'enracine et se reproduit aux marges de la société, s'atténue" (65). Trois facteurs essentiels sont, selon lui, associés à la pauvreté : le nombre d'enfants, même si le sort des familles nombreuses s'est amélioré ces dernières années ; l'âge (les ménages où la personne de référence a plus de 40 ans sont plus nombreux parmi les pauvres) et, bien sûr, l'inactivité ou le chômage. Enfin, les familles monoparentales sont aussi, comme nous l'avons déjà vu, sur-représentées parmi les ménages pauvres. Mais à ce niveau, c'est moins la structure familiale comme telle qui joue, que l'inactivité professionnelle de la mère en situation monoparentale (66), que la non-contribution de l'ex-conjoint à l'entretien des enfants, ou que l'absence d'aide de la parentèle. Lorsque ces divers facteurs se cumulent, la situation précaire devient très délicate. Autrement dit, il

64. R. Castel : "L'Etat providence et la famille", Op. cit., p. 31.

65. J.H. Déchaux : "Pauvretés ancienne et nouvelle en France", **Observations et diagnostics économiques**, n°30, janvier 1990, p. 9.

66. *"Autrefois la rupture familiale était un important facteur de paupérisation pour les femmes, notamment les femmes avec enfants, car beaucoup ne travaillaient pas et se retrouvaient démunies du jour au lendemain. Aujourd'hui la rupture familiale est une cause d'appauvrissement généralement moindre, car les deux tiers des mères élevant seules leurs enfants ont un emploi, si bien que la plupart échappent à la pauvreté. Cependant, avoir un emploi ne suffit pas toujours à assurer une situation à peu près satisfaisante, la nécessité de concilier vie professionnelle et charges domestiques les obligeant souvent à accepter des travaux sous-qualifiés, précaires ou à mi-temps. Ainsi, des femmes seules, bien qu'exerçant une profession, recourent à l'Action sociale parce que leur emploi est instable, peu rémunérateur ou effectué dans des conditions très difficiles... Il en est cependant pour qui le travail exprime un attachement inconditionnel à l'autonomie qui leur fait refuser de dépendre de l'Action sociale, quitte à vivre avec un très faible niveau de ressources". Ibidem., p. 29.*

n'existerait pas une causalité simple entre chômage et pauvreté, puisqu'interviennent aussi la situation familiale et le rôle des proches.

Peu de recherches ont été menées pour tenter de mieux apprécier l'impact de la désunion sur le réseau relationnel et la parentèle (67). Qu'en est-il en effet des soutiens fournis par la parenté après la désunion ? Se trouvent-ils renforcés ou amoindris, et pour qui ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une "dissociation sociale" qui viendrait s'ajouter à la dissociation familiale ?

Au-delà même, la désunion ne débouche-t-elle pas sur de nouveaux réseaux, de nouvelles familles ? Pour certains, le fait de retrouver un partenaire n'est-il pas une quasi-nécessité, à la fois pour le salaire qu'il peut représenter, mais aussi pour l'insertion sociale qu'il permet, insertion dans un nouveau tissu de sociabilité, une nouvelle parentèle ? Pour d'autres, la rupture n'est-elle pas susceptible de déboucher sur une ramification du réseau ? Et ne faut-il pas craindre que cette restructuration du tissu de sociabilité soit surtout le fait des populations les mieux dotés ? Le réseau serait alors un facteur de plus dans le renforcement des inégalités. Enfin, si à la faiblesse du réseau social correspond une diminution des opportunités et des négociations, qu'en est-il des repères normatifs pour les acteurs ? Ces derniers sont-ils contraints de se référer à des normes externes toutes faites, ne correspondant plus pourtant à leurs conditions d'existence ?

67. Quelques recherches anglo-saxonnes ont déjà été citées, mais elles demeurent rares et quasi-inexistantes en France. Nous n'évoquons que l'étude de L. Shamgar-Handelman, qui s'est proposée d'observer la manière dont évoluent les réseaux sociaux d'un groupe de veuves de guerre israéliennes, dont les maris ont été tués lors de la guerre des six-jours en 1967. Elle constate systématiquement une perte, un affaiblissement de ces réseaux, qu'il s'agisse de la parenté, des amis ou des collègues, alors même que ces veuves ne font nullement l'objet d'une désapprobation sociale. Pourtant, l'ensemble du tissu relationnel de ces femmes, mais aussi de leurs enfants, a été profondément modifié par la disparition soudaine du mari. Avec lui, c'est une des mailles du filet relationnel qui s'en va, bouleversant l'ensemble du réseau, certains proches devenant soudain distants, les liens apparaissant fragiles et précaires. Shamgar-Handelman souligne enfin un "défaut d'institution", permettant de définir des règles de conduite claires pour réorganiser les liens après la dissolution du mariage "*Dans une situation aussi peu structurée, où tout devient l'objet de négociation, le plus fort gagne*". Cf. L. Shamgar-Handelman : "Les réseaux sociaux des familles monoparentales en Israël", *Dialogue*, n°101, Op. cit..

CHAPITRE II

**RESEAU, SUPPORT SOCIAL ET LOGIQUES D'ECHANGE
REVUE DE QUESTIONS**

Quand tout le monde peut surveiller tout le monde, la sociabilité diminue, et le silence devient la seule forme de protection. Richard Sennett.

La notion de soutien relationnel ou de support social

L'expression anglo-saxonne : "social support", traduite indifféremment en français par "support social" (68) ou "soutien relationnel" (69), apparaît dans des recherches épidémiologiques au début des années soixante-dix (70). "Partant du constat que les

68. Cf. D. Le Disert : **La maladie : la part du social**. Préface de C. Herzlich. Paris. Editions du C.D.S.H. Centre de documentation sciences humaines. "Synthèse et documentation". 1985.

69. Cf. S. Reichmann : "Impact du chômage sur la santé mentale. Premiers résultats d'une analyse de réseaux". **Sociétés contemporaines**, n°5, mars 1991, pp. 99-116.

70. Cf. notamment : G. Caplan : **Support Systems and Community Mental Health**. New York, Basic Books, 1974 - J. Cassel : "The Contribution of the Social Environment to Host Resistance". **American Journal**

personnes célibataires, veuves ou divorcées avaient davantage de problèmes de santé que les individus mariés, un certain nombre d'auteurs ont conçu l'hypothèse que les relations interpersonnelles avaient une influence sur l'état de santé des gens et ont essayé de déterminer quel type de lien les premières entretenaient avec le second" (71).

Cette notion désigne, selon S. Cohen et S. L. Syme (72), les ressources dont dispose un individu au travers de son réseau de relations sociales pour faire face à un certain nombre d'événements stressants, comme par exemple un deuil, une séparation, un divorce ou la perte d'un emploi. S. Cobb la définit, pour sa part, comme un ensemble d'informations qui font qu'une personne se sent aimée, entourée, estimée, valorisée, et intégrée dans un réseau de communication et d'obligation mutuelle (73). Pour B. Wellman, le soutien relationnel est plutôt la partie du réseau social sur laquelle une personne peut s'appuyer pour obtenir de l'aide, que celle-ci soit d'ordre émotionnel ou affectif, ou d'ordre matériel et instrumental (74).

Quelles que soient les définitions, "cette notion de soutien relationnel s'est imposée comme une famille de variables jugées indispensables dans la plupart des modèles explicatifs des relations entre événements ou situations stressants et état de santé (modèles appelés couramment "stress-vulnérabilité)" (75). Quant au lien entre support social et santé, les recherches semblent dans l'incapacité d'établir avec certitude si celui-ci est direct ou indirect. Ainsi, par exemple, comment interpréter le rapport entre certains événements, comme un divorce, la perte d'un conjoint ou d'un emploi, et des problèmes de santé physique ou mentale ? Ces événements ont-ils un

Stress". **Psychosomatic Medicine**, vol. 38, 1976, pp. 301-314. – B.H. Kaplan, J.C. Cassel, Gore, S. : "Social Support and Health", **Medical Care**, 1977, vol. 15, pp. 47-58. Pour une synthèse sur la notion de "support social", confer S. Cohen, S.L. Syme (Eds) : **Social Support and Health**. Academic Press. 1985.

71. D. Le Désert : **La maladie, ...** Op. cit., p. 1.16.

72. S. Cohen, S.L. Syme (Eds) : **Social Support and Health**, op. cit., p. 4.

73. S. Cobb : "Social Support as a Moderator of Life Stress". Ibidem.

74. Cf. B. Wellman : "Applying Network Analysis to the Study of Support". In Gottlieb, B.H. (Ed) **Social Networks and Social Support**. Sage Studies in Community Mental Health, Sage, 1981, pp. 171-200.

75. S. Reichmann. Op. cit., p. 100.

effet négatif sur la santé en tant que source de stress, ou dans la mesure où ils se traduisent par un bouleversement voire un appauvrissement du réseau social, et donc du soutien qui en découle ? Cette question demeure ouverte (76).

Si l'étude du soutien relationnel est étroitement liée à l'analyse des réseaux sociaux, elle nécessite néanmoins une approche spécifique. Les "liens supportifs" imposent de recourir à des critères souvent plus qualitatifs que ceux utilisés dans l'étude des réseaux sociaux (que l'on décrit en termes de densité, complexité, taille, symétrie, réciprocité, proximité, fréquence, intensité, durée, etc.) (77). Comme le souligne D. Le Disert : "Bien qu'issu à l'origine des travaux sur les réseaux sociaux, il semble qu'aujourd'hui le concept de support social doit être envisagé comme un concept distinct renvoyant à des procédures méthodologiques spécifiques" (78). Important alors la quantité, certes, mais aussi la source et surtout la qualité ou le type de support (affectif, instrumental, financier ou informationnel) (79).

Si l'aspect qualitatif prend une telle place, c'est pour une part, semble-t-il, dans la mesure où le soutien est d'abord émotionnel ou affectif, avant d'être matériel. L'essentiel serait plutôt de "se sentir entouré", que de recevoir un flux important de services et de biens (80). En d'autres termes, il s'agit essentiellement d'une question d'interaction et de rôle. Au-delà du soutien offert et reçu, c'est le lien social qui est en cause. Ainsi, le support que l'on reçoit d'une personne peut être inacceptable s'il provient d'une autre, pour des questions de normes, de rôles, de construction d'un sentiment d'équité ou de

76. S. Cohen et S.L. Syme présentent ces diverses hypothèses dans leur revue de questions sur la notion de support social. Cf. S. Cohen, S.L. Syme : "Issues in the Study and Application of Social Support", in S. Cohen, S.L. Syme (Eds) : **Social Support and Health**. Op. cit., pp. 3-22.

77. Cf. A. Hall, B. Wellman : "Social Networks and Social Support", in S. Cohen, S.L. Syme (Eds) : **Social Support and Health**. Op. cit., pp. 23-41.

78. Ibidem., p. 1.18.

79. Il existe d'ailleurs des échelles de mesure des supports sociaux, telles l'*Index of Socially Supportive Behavior* ou l'*Interpersonal Support Evaluation List*. Cf. S. Cohen, S.L. Syme (Eds) : **Social Support and Health**. Op. cit.

80. Comme le titre D. Porritt, le problème est de savoir si l'on privilégie la quantité ou la qualité ? D. Porritt : "Social Support in Crisis : Quantity or Quality ?", **Social Sciences and Medicine**, 1979, vol. 13 A, n°6, pp. 715-721.

réciprocité dans l'échange, etc. (81), ou encore en tant qu'il prend sens dans une chaîne de dons et de contre-dons (82).

Le soutien relationnel des mères en situation monoparentale

Dans la littérature scientifique portant sur les effets du divorce, nous avons identifié quelques recherches anglo-saxonnes qui s'attachent à décrire la manière dont évolue le réseau social de mères en situation monoparentale, séparées, divorcées ou veuves (83). La plupart de ces démarches cherchent finalement à expliquer les problèmes psychologiques, voire même pathologiques que rencontrent certaines personnes à la suite d'un divorce. Elles proposent cependant de renouveler l'interprétation dominante du lien établi entre monoparentalité et difficultés psychologiques.

En effet, partant de données épidémiologiques qui établissent que les femmes en situation monoparentale connaissent plus de troubles psychologiques (anxiété, dépression) et recourent plus souvent à des

81. "The same resource may be acceptable from one giver but unacceptable from another. Roles of the giver and receiver, norms for these roles, and issues of the perceived equity, reciprocity, and appropriateness of the transaction are all relevant in determining if a supportive behavior from a particular giver will have a positive impact." S. Cohen, S.L. Syme (Eds) : **Social Support and Health**. Op. cit., p. 10.

82. Cf. M. Mauss : "Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques", in **Sociologie et anthropologie**. Paris. PUF. 1950, pp.143-279.

83. Cf. Spicer J., Hampe G. : "Kinship Interaction after Divorce", **Journal of Marriage and the Family**, n°37, 1975, pp. 113-119. – Anspach D.F. : "Kinship and Divorce", **Journal of Marriage and the Family**, n°38, 1976, pp. 323-330. – Colletta N.D. : "Support Systems after Divorce; Incidence and Impact", **Journal of Marriage and the Family**, n°41, 1979, pp. 837-846. – Berman W.H., Turk D.C. : "Adaptation to Divorce : Problems and Coping Strategies", **Journal of Marriage and the Family**, n°43, 1981, pp. 179-189. – S.S Mc Lanahan, N.V. Wedemeyer, T. Adelberg : "Network Structure, Social Support and Psychological Well-Being in the Single-Parent Family"; **Journal of Marriage and the Family**, n°43, 1981, pp. 601-612. – Wilcox B. : "The Role of Social Support in Adjusting to Marital Disruption: a Network Analysis", in B.H. Gottlieb (Ed.), **Social Networks and Social Supports**. Beverly Hills, C.A. Sage, 1981. – Kitson G.C., Noir R.N., Mason P.R. : "Family Social Support in Crises : the Special Case of Divorce", **American Journal of Orthopsychiatry**, n°52, 1982, pp. 161-165. – Leslie L.A., Grady K. : "Changes in Mothers' Social Networks and Social Support Following Divorce", **Journal of Marriage and the Family**, august 1985, pp. 663-673. – Tietjen A.M. : "The Social Networks and Social Support of Married and Single Mothers in Sweden", **Journal of Marriage and the Family**, May 1985, pp. 489-496. Shamgar-Handelman L : "Les réseaux sociaux des familles monoparentales en Israël", **Dialogue**, n°101, 1988, pp. 65-84.

services de santé mentale, que les femmes vivant dans d'autres situations familiales, trois hypothèses sont généralement avancées : l'une soutient que les problèmes de personnalité pré-existent chez la mère, ce qui la conduit à la fois au divorce et au renforcement de ses difficultés; une autre insiste sur les échecs ressentis par ces femmes dans leur expérimentation de nouveaux rôles; une dernière, enfin, développée dans les travaux sus-cités, établit que ces femmes sont plus vulnérables au stress qu'impose la vie quotidienne parce qu'elles disposent de moins de ressources personnelles et de soutien pour affronter ces effets du stress.

La recherche de Nancy D. Colletta (84) compare ainsi la taille du réseau, l'importance du support social (85), le degré de satisfaction ressenti et les performances éducatives de femmes qui, pour les unes, sont divorcées depuis au moins un an avec un ou plusieurs enfants et, pour les autres, vivent en couple légitime. L'auteur tient compte également des ressources économiques pour distinguer trois groupes de 24 sujets : l'un comprend des femmes en situation monoparentale à faible revenu, un autre comprend des femmes dans la même situation, mais avec un niveau de ressource moyen ("moderate"), et enfin un groupe est constitué de femmes vivant en couple avec un niveau de ressource moyen. Colletta met en évidence les faits suivants.

Premièrement, les femmes divorcées reçoivent moins d'aide au niveau de la vie quotidienne et de la prise en charge de la maison, que les femmes mariées. De manière globale, tous secteurs confondus (86) et sans tenir compte des variations de ressources économiques, les femmes divorcées reçoivent moins de support. Seule l'aide institutionnelle est plus importante (aide légale, politiques sociales, aide en provenance d'associations, etc.). Deuxièmement, l'aide des femmes divorcées provient essentiellement de leur famille d'origine, les femmes mariées recevant principalement le soutien de leurs maris.

84. Colletta N.D. : "Support Systems after Divorce; Incidence and Impact", **Journal of Marriage and the Family**, op. cit..

85. Pour définir la notion de "support social", Colletta reprend la formulation de G. Caplan : "*Forces at the person to person and social levels which enable people to master the challenges and strains of their lives*". G. Caplan : **Support Systems and Community Mental Health**. Op. cit., p. 37.

86. Colletta distingue les soins, l'aide domestique, les courses, l'aide durant une maladie, l'aide financière, les services communautaires, l'information concernant les enfants, l'aide à la personne.

Mais le résultat le plus intéressant, de notre point de vue, consiste à souligner un paradoxe apparent : les femmes divorcées les plus soutenues ou les plus aidées sont aussi les plus insatisfaites de cette aide. En effet, les femmes divorcées à faible revenu reçoivent globalement plus souvent de l'aide, que ce soit de leur famille (83% d'entre elles), ou de l'aide sociale (63% d'entre elles), que les autres. Elles n'en demeurent pas moins les plus insatisfaites. Et leur insatisfaction croît encore proportionnellement lorsque ces femmes ont été contraintes de retourner vivre dans leur famille d'origine après leur divorce (87). Autrement dit, la satisfaction n'est pas liée à l'importance du soutien reçu. Si les femmes divorcées à revenu moyen sont plus satisfaites de l'aide qu'elles reçoivent, c'est à la fois du fait qu'elles sont moins stressées et qu'elles rencontrent moins de difficultés matérielles (88), mais aussi, selon Colletta, parce qu'elles manifestent un plus grand souci d'indépendance et de refus de l'assistance. Elles développeraient même un certain sentiment de confiance à l'égard de leur capacité à affronter, voire à se sortir de leur situation.

A la lumière de cette recherche, l'important n'est donc pas simplement de mesurer l'aide et le soutien relationnel qui environne une personne, notamment à la suite d'un divorce, mais de tenir compte de la manière dont ce soutien répond aux besoins ressentis par les intéressées (89). On peut alors distinguer celles qui aspirent à l'indépendance et réalisent qu'elles peuvent y accéder par leurs propres moyens (d'où l'importance d'avoir un emploi), et celles qui sont contraintes de s'appuyer presque exclusivement sur leur réseau de proximité pour répondre à leurs besoins, au risque de dépendre presque totalement de ces aides. Dans le premier cas, le soutien

-
87. Parmi les femmes en situation monoparentale, 24 % de celles qui ont de faibles ressources ont dû retourner vivre chez leurs parents après la rupture, contre seulement 4 % des femmes à ressource moyenne.
88. La majeure partie des femmes divorcées à revenu moyen avaient, par exemple, déjà un emploi avant la rupture contre seulement 13% des femmes divorcées avec un bas revenu. De même, elles dépendent moins longtemps de l'aide sociale : 6 mois en moyenne, contre 13 mois pour les femmes divorcées à bas revenu.
89. *"It is necessary to discover the individual's perceptions of the relationship between life stresses and support received. When this relationship is out of balance; when stress is perceived to be severe and support weak, then satisfaction with support rather than the absolute level of support will be more predictive of the individual's ability to function. Thus, adequacy of support systems must be considered in relation to the family's need for support."* Colletta N.D. : "Support Systems after Divorce ; Incidence and Impact", op. cit., p. 845.

obtenu, même faible, est ressenti comme satisfaisant dans le processus qui mène de l'événement-source de stress vers l'autonomie. Pour les autres, au contraire, l'aide fournie par les proches n'est jamais suffisante pour compenser le stress provoqué par la désunion et les problèmes émotionnels et matériels qui en découlent, ou pour répondre aux attentes engendrées par cette nouvelle situation. Cette "protection rapprochée" aurait même peut-être un coût important en termes d'identité, de confiance en soi et de sentiment de dépendance.

A partir de l'interview de 45 femmes divorcées, de différents âges et niveaux sociaux, et notamment d'une méthode de repérage graphique de leurs relations sociales, S.S Mc Lanahan, N. Wedemeyer et T. Adelberg proposent, pour leur part, une typologie du fonctionnement des réseaux d'entraide après le divorce (90).

Ils distinguent un premier type de réseau ("family of origin network"), qui ne comprend pratiquement que des membres de la famille d'origine résidant à proximité, même si s'ajoute assez souvent **un** ami proche (homme ou femme). Ce type de réseau est une importante source de support et d'entraide, respectant une stricte division des rôles : les hommes, père ou frères, fournissent l'aide financière et aident pour le bricolage; les femmes, mère et soeurs, aident au niveau des enfants, de la vie domestique, des conseils personnels et des confidences. Une très forte pression normative et culturelle s'exerce dans ce type de réseau au sujet de l'obligation d'entraide. Les relations sont réciproques mais asymétriques, dans la mesure où l'essentiel des services et du soutien émotionnel va des parents vers les enfants, et beaucoup moins souvent en sens inverse. Le support relationnel est ici intense et durable. Il fournit donc une protection efficace et inconditionnelle, qui engendre bien souvent un sentiment de sécurité. La contrepartie est, en revanche, de produire un certain isolement à l'égard de l'environnement social global. Ce havre familial limite les possibilités d'expériences sociales et de rencontres, voire même engendre une forte dépendance. Ce type de réseau est surtout caractéristique des femmes à faible niveau d'étude et de ressources.

90. S.S Mc Lanahan, N.V. Wedemeyer, T. Adelberg : "Network Structure, Social Support and Psychological Well-Being in the Single-Parent Family"; **Journal of Marriage and the Family**. Op. cit..

Une autre modalité d'adaptation à la situation monoparentale consiste à établir un réseau étendu ("extended networks"), moins dense et composé principalement d'amis (des amis de l'ex-couple, mais surtout de nouvelles amies vivant une situation familiale analogue). L'entraide est alors relativement spécialisée. Si les parents et l'ex-conjoint (que l'on rencontre rarement) sont mobilisés pour l'aide financière, on recourt aux amis pour tous les autres types de service (baby-sitting, bricolage, support émotionnel, etc.). Au lieu de se fonder sur un sentiment d'obligation mutuelle, un devoir d'assistance, ces échanges, souvent assez fonctionnels, font l'objet d'arrangements, de négociations et impliquent réciprocité et symétrie. Le souci d'indépendance, d'autonomie de fonctionnement impose cette équivalence des services reçus et rendus. On ne peut se maintenir en dette à l'égard des membres de ce réseau, au risque de se sentir dépendant. Enfin, ce type de réseau est un puissant vecteur d'intégration sociale, dans différents groupes, associations ou organisations collectives. On le retrouve surtout chez des femmes de la trentaine à fort capital culturel.

Le troisième type de réseau consiste à maintenir ou établir à nouveau un fonctionnement centré sur le couple ("conjugal networks"), c'est-à-dire sur la présence d'un homme, d'un équivalent de l'époux comme principale source de support. Celui-ci peut être un nouveau partenaire avec lequel la femme vit désormais, un partenaire régulier avec lequel elle partage différents moments de son existence, voire même l'ex-époux, lorsque la femme est restée suffisamment proche de lui. Ce type de réseau comprend aussi des relations familiales, des amis et des voisins.

Les auteurs distinguent toutefois deux sous-catégories : l'une s'apparente plutôt au modèle "centré sur la famille d'origine", l'autre au "réseau étendu". Dans le premier cas, le réseau est restreint mais dense, composé de vieux amis et de relations toutes connectées à "l'homme-clé" ("key-male"). Ce réseau est cependant légèrement moins durable que dans le modèle centré sur la famille. De plus, existe une certaine dépendance à l'égard de l'homme placé au centre du réseau. Les femmes qui s'inscrivent dans ce type de fonctionnement s'identifient fortement avec leurs rôles de mère et d'épouse et manifestent leur souci de fonder une nouvelle famille. Elles appartiennent plus souvent à des couches sociales peu aisées et peu diplômées.

Dans le second cas, le réseau est large et faiblement interconnecté. De nombreuses relations de la femme n'interagissent pas avec "l'homme-clé", ce qui permet à celle-ci de moins dépendre de cette relation pour trouver support et entraide. Il s'agit plus souvent de femmes fortement diplômées, soucieuses de leur autonomie, et orientée vers la réalisation personnelle et professionnelle.

A la lumière de ce travail, on peut déduire qu'à certaines structures du réseau social correspondent des types de soutien relationnel et des modes d'adaptation des femmes à leur situation monoparentale, sachant que ceux-ci varient également en fonction des milieux sociaux et culturels. L'important pour comprendre le support social est peut-être moins de connaître les caractéristiques des membres du réseau, l'intensité, la taille, ou la fréquence des relations sociales d'une personne, que d'apprécier l'adéquation entre les attentes ou les orientations de rôle choisis par cette personne et la manière dont est organisé son réseau.

On peut aussi mentionner la recherche de L.A. Leslie et K. Grady (91). Son apport essentiel réside dans le souci de privilégier l'aspect dynamique, c'est-à-dire l'évolution du réseau et des supports sociaux dans l'année qui suit un divorce. L'étude porte sur un échantillon de 38 mères divorcées depuis moins de trois mois, dont le temps de séparation antérieur au divorce n'a pas excédé un an et n'ayant pas de projet de remariage immédiat. 30 de ces femmes ont été interviewées à un an d'intervalle. Il leur était demandé de fournir des informations concernant les dix personnes qu'elles considéraient comme les plus proches. Les auteurs étudient alors globalement la structure et les caractéristiques de ces 300 personnes, membres des réseaux de ces mères divorcées.

Du point de vue de la structure de ces réseaux, la famille apparaît presque systématiquement comme le noyau principal : elle regroupe en moyenne 32% des personnes citées. Viennent ensuite les collègues avec 21%. Ces réseaux sont principalement composées de femmes (63%), mais aussi de personnes connues de longue date et qui vivent à relativement peu de distance (plus de la moitié du réseau des trente

91. Leslie L.A., Grady K. : "Changes in Mothers' Social Networks and Social Support Following Divorce", *Journal of Marriage and the Family*. Op. cit.

femmes interviewées réside à moins de 75 kilomètres) (92). Les relations sont à la fois denses, fréquentes, et source de support et d'entraide. Cela dit, l'essentiel de l'aide provient de la famille, voire du voisinage. La satisfaction à l'égard du réseau n'est pas directement liée à l'aide qu'il fournit, mais plutôt à des aspects plus qualitatifs, comme le partage de valeurs communes.

Un an plus tard, l'étude montre qu'un cinquième de l'échantillon a vu son réseau se modifier pour moitié. Un noyau dur et stable se maintient cependant, et ce d'autant plus que le réseau est composé de membres de la famille, ou de personnes que l'on connaît de très longue date, ou encore selon la quantité de support fourni par le réseau. La part de la famille augmente (de 32% à 39%). En résumé cette recherche indique qu'au maximum deux ans après le divorce, la tendance serait plutôt au repli sur la part familiale du réseau. Si l'extension du tissu de relations en direction d'amis ou de relations sociales peut être un signe d'adaptation pour les familles monoparentales, il s'agit, selon ces auteurs, d'un luxe qui apparaît secondaire par rapport au besoin ressenti par ces personnes de pouvoir s'appuyer sur une base stable, fiable et inconditionnelle. Les conclusions de cette recherche sont cependant très fragiles du fait, notamment, du faible nombre de sujets et du peu d'intérêt accordé aux variables socio-culturelles, pourtant évaluées comme importantes dans les précédents travaux mentionnés.

Une dernière recherche parachève ce rapide panorama. Il s'agit cette fois d'un travail mené en Suède (93) comparant les réseaux de 37 femmes en situation monoparentale et de 43 femmes mariées, en insistant sur le rôle que jouent la taille du réseau, la fréquence des contacts et la réciprocité des échanges, à la fois sur le support social reçu et sur la satisfaction qu'en retirent les femmes concernées. Un autre intérêt de cette étude réside dans le fait d'aborder ces questions dans une autre réalité économique, culturelle, politique et sociale. En effet, la situation des familles monoparentales en Suède diffère assez nettement de ce qu'elle est aux Etats-unis : les "mères seules" y sont

92. Il faut ici tenir compte du fait que les distances en Amérique du Nord sont beaucoup plus importantes qu'en Europe. Certains membres de la même famille sont ainsi parfois éloignés de centaines, voire de milliers de kilomètres.

93. Tietjen A.M. : "The Social Networks and Social Support of Married and Single Mothers in Sweden", *Journal of Marriage and the Family*, op. cit..

beaucoup moins soumises à des difficultés économiques majeures, ou stigmatisées par l'opinion publique. Intervient moins également le facteur racial.

En dehors de certains résultats déjà entrevus, cette recherche souligne essentiellement l'enjeu de réciprocité qui intervient nettement dans la perception qu'ont ces femmes du support qu'elles reçoivent. Lorsque l'aide reçue de leur réseau produit un sentiment de dette, parce que la réciprocité ou le retour du service ne sont pas assurés, la satisfaction à l'égard du support social diminue. En somme, pour des femmes soucieuses de leur indépendance, l'accroissement d'une dette à l'égard d'un ou plusieurs membres de leur réseau est source d'inconfort et engendre des stratégies visant à assurer l'équivalence et la réciprocité.

L'entraide : entre échange et réciprocité

Ces diverses recherches mettent en évidence l'importance de l'appartenance sociale ou de la variable socio-culturelle, à laquelle correspondent des types de réseaux (plus ou moins centrés sur des liens familiaux ou amicaux, plus ou moins larges ou serrés, etc.) (94), et différents systèmes de valeurs concernant la famille, le couple, l'entraide et la solidarité (95). En d'autres termes, au-delà même de sa dimension matérielle, la source et la signification du soutien relationnel varient selon les milieux sociaux. En suivant cette perspective, on peut, de manière hypothétique, opposer les modèles ou les types-idéaux suivants.

Dans les milieux modestes (96), la sociabilité est principalement centrée sur le réseau familial et peu orientée vers les amis, les

94. Ce qui est confirmé par les résultats des recherches de F. Héran sur la sociabilité : "La sociabilité, une pratique culturelle", **Economie et statistiques**, op. cit.

95. Ce qui rejoint les hypothèses d'E. Bott concernant le lien entre les types de réseaux sociaux des couples, plus ou moins ouverts ou fermés, et les modes de division des rôles sexuels. Cf. E. Bott, op. cit., ou celles de A. Pitrou sur les solidarités familiales : **Les solidarités familiales**. Privat, réédition 1992 de **Vivre sans famille**. Op. cit.

96. Mais aussi, peut-être plus globalement, dans les milieux qui privilégient le modèle familial traditionnel nucléaire (le couple marié avec enfants), avec une division stricte des rôles des sexes, etc. Il peut dès

collègues ou le voisinage. Si la solidarité et l'entraide intergénérationnelles représentent une norme dominante au sein du réseau familial, cette obligation, cette aide apparemment inconditionnelle, a aussi comme contrepartie de ne pas s'écarter des normes en vigueur dans ce milieu. De ce "devoir-être" précis peut découler un sentiment d'intégration, mais aussi parfois, d'enfermement et de contrôle de la vie privée, voire même de solitude. On peut ainsi être entouré (par sa famille) et isolé tout à la fois, surtout justement dans le cas où l'on vit une situation considérée comme "anormale" par ses proches : par exemple, élever ses enfants sans partenaire conjugal. L'écart par rapport aux normes de la "communauté familiale" n'entraîne pas nécessairement un rejet ou une rupture du soutien, mais peut avoir, malgré les apparences, un coût élevé (dépendance, confinement dans un réseau restreint et fermé, obligation de transparence et solitude). Par ailleurs, dans les milieux les moins favorisés économiquement, le caractère restreint du réseau et sa relative fermeture, le rendent plus adapté à une aide de subsistance (répondre aux besoins immédiats) qu'à une aide promotionnelle (97).

Dans les catégories sociales plus fortement dotées en capital culturel (98), dont les réseaux sont plus ouverts, composés essentiellement d'amis et de relations non familiales, les sources et le sens de l'entraide diffèrent sensiblement. Non pas que diminue la force des solidarités familiales. Si la parenté est moins centrale dans le réseau, elle est néanmoins présente et joue bien souvent son rôle de support inconditionnel (l'aide promotionnelle). Il n'est donc pas question de laisser entendre que l'obligation de soutien familial ne vaut que dans les milieux modestes et traditionnels, et moins dans les couches moyennes et "modernistes". Elle y est, au contraire, tout aussi opérante et inconditionnelle. La différence réside peut-être dans le souci de masquer la matérialité, de "dissimuler les intentions", comme l'écrit J. H. Déchaux (99), pour ne rien laisser apparaître d'une

lors s'agir aussi bien de milieux populaires ou, à l'opposé, des populations à fort capital économique et non culturel.

97. Pour reprendre les termes de A. Pitrou.

98. Catégories dans lesquelles on retrouve principalement les "nouveaux" comportements familiaux (cohabitation, naissance hors du mariage, désunions libres, etc.), qui correspondent aussi à l'évolution des rôles et de la position sociale des femmes.

99. J.H. Déchaux : "Les échanges économiques au sein de la parentèle". Op. cit.

éventuelle dépendance. Il peut en outre y avoir quelque enjeu à ne pas laisser l'affection côtoyer l'intérêt, ou à empêcher qu'elle ne s'abîme dans quelques formes d'échanges matériels (100).

Mais la valeur dominante à laquelle chacun se réfère étant l'autonomie, l'intégration dépend alors moins du respect d'une tradition, d'un "devoir-être" précis (et notamment de l'adhésion aux modèles proposés au sein du réseau familial), que d'une capacité à maintenir son indépendance au sein d'un réseau de pairs (amis et collègues), tout en cultivant ce réseau, ce "capital relationnel". Parce que ces relations ne sont pas nécessairement illimitées dans le temps, mais conçues comme électives et conditionnelles, elles sont aussi plus fragiles, tout en étant plus riches en informations ("la force des liens faibles" de Granovetter) (101). Cette autonomie est d'autant plus facilement prônée que les personnes bénéficient de conditions d'insertion socio-professionnelle qui leur permettent, le plus souvent, de s'assumer pleinement. L'aide reçue est donc rarement nécessaire, indispensable. Elle correspond moins à un besoin (la subsistance), qu'à un "plus" que l'on peut s'échanger (dans une optique de promotion). Ce sentiment d'autonomie ou d'indépendance est également obtenu en assurant l'équilibre des flux d'informations, de biens et de services, en veillant à l'équivalence et à la réciprocité de l'aide et des soutiens, en recherchant l'équité et en privilégiant la négociation. En effet, ne pas pouvoir garantir la réciprocité peut être mal ressenti, car cela peut signifier dépendre de son réseau, ce qui n'est pas souhaitable (102).

Si enjeu d'équivalence ou de réciprocité il y a, reste à mieux définir ce que cela recouvre précisément. En effet, dans les travaux anglo-

100. F. de Singly : "L'amour coupable", *Revue Internationale d'Action communautaire*, Montréal, St-Martin, n°26, 1992.

101. M.S. Granovetter : "*The Strength of Weak Ties*", *American Journal of Sociology*, 1973, p. 1361-1380.

102. Cette proposition n'est peut-être pas si éloignée de la typologie de David Riesman, qui distingue les hommes et les sociétés déterminées par la tradition, les "intro-déterminés" et les "extro-déterminés". "*Pour l'homme extro-déterminé, être trop sociable vaut encore mieux que l'être insuffisamment. La présence des 'autres' qui le guident et l'approuvent constitue un facteur vital de son système de conformité et d'auto-justification. Privé de cette sociabilité dont son caractère a tant besoin, il deviendra non pas autonome mais simplement anémique... De toute manière, l'homme extro-déterminé qui recherche l'autonomie ne saurait y parvenir seul : il lui faut le secours de ses amis.*" D. Riesman : *La foule solitaire. Anatomie de la société moderne*. Paris. Arthaud. 1964, p. 344.

saxons sus-cités, les auteurs entendent par réciprocité le retour du service, le "rendu". On peut aussi, à l'instar de certains économistes et anthropologues, faire une autre distinction entre "échange" et "réciprocité". K. E. Boulding propose ainsi les définitions suivantes : "On peut définir simplement la réciprocité comme un échange non contractuel, ou un échange mutuel de dons, de cadeaux ou de transferts à sens unique, ... Elle diffère de l'échange qui est essentiellement contractuel et conditionnel... Le sentiment largement répandu est que l'échange, c'est-à-dire un contrat précis, est une chose que l'on fait avec des "étrangers", et que les relations au sein du ménage doivent être réciproques" (103).

Autrement dit, l'échange est structuré sur le modèle marchand, avec un équivalent comptable. Les termes de la réciprocité sont beaucoup plus complexes, parce qu'éminemment subjectifs (104). Entrent en ligne de compte un certain nombre d'éléments difficilement comptabilisables, tels l'amour, la bienveillance et la malveillance, ou bien encore le dévouement, ou ce que Boulding propose d'appeler le "piège du sacrifice" (105). En participant du système des équivalences implicites construit par les individus dans leurs échanges informels et dans leurs interactions, ces variables compromettent toute démarche de comptabilisation stricte (106). Priment alors les "sentiments" des sujets, leurs perceptions d'être créancier ou débiteur, voire même leurs accords pour différer dans le temps, à un terme incertain, le retour du service ou le contre-don.

Nous pouvons, à l'aide de ces définitions, compléter le modèle. Pour les personnes dont le réseau est principalement constitué de membres de la parenté, l'entraide se structurerait plutôt sur le mode de la réciprocité, au sens d'un rapport non contractuel, informel. Au

103. K.E. Boulding : "Réciprocité et échange : L'individu et la famille dans la société", in **Les femmes dans la société marchande**, A. Michel (ed.), op. cit., p. 22.

104. *"En l'absence d'un système de prix, l'évaluation des termes de la réciprocité est loin d'être facile. Nous n'aboutissons pas à un chiffre mais à un sentiment sujet à des fluctuations. Ce sentiment n'en repose pas moins sur certains chiffres implicites, en particulier le poids différent accordé par chaque personne à différentes parties des entrées et des sorties"*. Ibidem., p. 27.

105. Cf. K.E. Boulding : **The Economy of Love and Fear**. Belmont, California, Wadsworth Publishing Company, 1973.

106. Cf. F. de Singly : **Fortune et infortune de la femme mariée**. Op. cit.

contraire, dans les réseaux plus ouverts, où les amis et les collègues prennent le pas sur les relations familiales, l'entraide et le support s'orienteraient plutôt vers le mode de l'échange, avec un souci d'équivalence, d'équilibre des prestations données et rendues. En d'autres termes encore, le réseau centré sur les relations familiales privilégierait un système d'entraide fondé sur le don, mais aussi le "fonctionnement à la dette". Nous reprenons cette expression à F. Bloch, M. Buisson et J.C. Mermet, qui dans leurs recherches soutiennent que les échanges familiaux s'inscrivent dans un processus où prime moins le souci de réciprocité dans l'échange, que le maintien du lien social par l'instauration d'un fonctionnement à la dette, qui permet d'entretenir une asymétrie de position entre échangistes. Solder la dette signifie alors solder la relation (107).

C'est aussi la thèse de J. Godbout au sujet du "don". En effet, pour cet auteur, contrairement à l'échange marchand ou à la redistribution étatique, dans lesquels "le lien social est instrumental par rapport à ce qui circule...", dans le don, on tend à observer la relation inverse : ce qui circule est au service du lien" (108), et fonctionne au principe de la dette. L'important est que "ce qui circule" ne vienne pas altérer mais signifier et, si possible, renforcer le lien social établi. Ainsi, le don se doit de rester implicite, de gommer les valeurs d'échange ou d'usage au profit d'une "valeur de lien". D'où les rituels du don qui tendent à nier la nécessité du contre-don ou de l'équivalence comptable de ce qui a été échangé. "Parce que plus j'ai la conviction que l'autre n'était pas vraiment obligé de rendre, plus je le libère de l'obligation de retour, plus cet acte prendra de la valeur (valeur de lien, distinct de la valeur d'usage et de la valeur d'échange) parce que cela signifie qu'il le fait pour la relation, pour nourrir le lien que nous avons, pour...moi. Il est donc essentiel de 'libérer' l'autre en permanence par un ensemble de rituels, tout en maintenant l'espoir que le contre-don sera rendu sous forme de reconnaissance, ou d'objet, etc. Plus il y a explicitation, plus on se rapproche du contrat, du droit, moins le geste de rendre est libre, moins il a de valeur au sein de la relation et, de proche en proche, au sein de la société tout entière."(...) "Plus le geste

107. Cf. F. Bloch, M. Buisson : "Du don à la dette : La construction du lien social familial", *La revue du Mauss*, Paris, La découverte, n°11, 1er trim. 1991, pp. 54-71. Cf. également J.C. Mermet : "Le lien de famille : La réciprocité en défaut", *La revue du Mauss*, n°12, 3ème trim. 91, pp. 137-146.

108. J. Godbout : "La circulation par le don", *Revue du Mauss*, n°15-16, 1992, p. 220.

est vécu comme inconditionnel par les deux partenaires, plus il est indécidable, et plus il renforce le lien social lorsqu'il est posé." (109).

Il est pourtant délicat d'opposer, comme le font J. Godbout ou A. Caillé (110), les relations familiales (primaires), d'une part, et de l'autre, les relations marchandes et institutionnelles (secondaires) –la redistribution étatique, en particulier–, les premières, relevant de la circulation par le don et le fonctionnement à la dette, étant les plus susceptibles de garantir la liberté (111). Au sein de la famille, l'entraide n'est pas toujours aussi inconditionnelle qu'il y paraît, même si elle n'appelle a priori aucun "rendu" ou "contre-don" immédiat. La contrepartie reste floue, mais elle s'accompagne d'un certain contrôle social caractéristique des relations communautaires, ou de proximité. "Donner un coup de main" équivaut parfois à une sorte de "droit d'ingérence" dans les affaires d'autrui. Si la parenté est là en cas de besoin, elle peut aussi enfermer le bénéficiaire de l'entraide dans les rets de ses exigences et de ses normes de référence. Il peut être contraignant de devenir "l'obligé" de quelqu'un, même un membre de sa famille. En outre, la densité du tissu familial peut également engendrer un certain isolement du sujet par rapport à d'autres réseaux plus larges et moins inconditionnels. La famille prend parfois toute la place.

Rien n'est apparemment demandé en retour du soutien fourni – puisqu'il va de soit que "l'on ne se laisse pas tomber en cas de besoin", que "l'on sera toujours là"–, sauf peut-être une certaine conformité à un ensemble de valeurs communes. C'est justement parce que ces relations socio-familiales sont pensées comme inconditionnelles et illimitées dans le temps que le soutien, le don n'appellent pas de retour immédiat, mais s'inscrivent dans un système relationnel complexe où chacun prend sa place dans un échange généralisé, qui ne se mesure pas en termes de contenu ou de quantité de biens et de services échangés. C'est l'identité et les rôles de chacun qui se dessinent au travers de ces échanges.

109. Ibidem., p. 225 et 226.

110. J. Godbout, A. Caillé : "Le don existe-t-il (encore) ?", in *Revue du Mauss*, n°11, 1991, pp. 11–32.

111. "*C'est cela la gratuité du don : à la fois le plaisir du don, le retour contenu dans le geste même de donner, et la liberté accordée à l'autre de rendre. La gratuité nomme la liberté.*" J. Godbout : "La circulation par le don". Op. cit., p. 224.

Au contraire, dans les réseaux constitués d'abord de relations non familiales, d'amis, de collègues, etc., (ce qui est plutôt le cas dans les couches moyennes), –c'est-à-dire de relations plus conditionnelles, plus fragiles, et souvent moins durables que les relations familiales–, le soutien, l'entraide, le support social, les services rendus et obtenus s'inscrivent dans une toute autre "économie relationnelle", si l'on peut dire. Soit, en effet, il est question de nouer de la relation, de lui donner de la force par un "fonctionnement à la dette". Soit encore, il est question d'échange, d'équivalence et donc aussi, d'une façon ou d'une autre, de comptabilité. Car, en effet, si l'on peut recevoir un service, il est parfois difficile de s'inscrire dans un rapport de dette. Dans nombre de cas même, le service appelle un retour, et dans des délais aussi brefs que possible. Au centre de ce fonctionnement relationnel est posé le souci d'autonomie, d'indépendance. Le retour de la dette se doit d'être aussi immédiat que possible, dans la mesure où l'on s'inscrit dans une conception finie de l'échange et de la relation (112).

Cette distinction doit bien entendu être nuancée, du fait que chaque modèle fonctionne comme un idéal-type, qui n'existe, par définition, jamais à l'état pur dans la réalité. Elle n'a d'intérêt que pour soutenir que chacune de ces logiques est à l'oeuvre dans la réalité sociale, avec plus ou moins de force selon les cas. Ainsi, le modèle de l'échange caractéristique du "marché", des relations avec les "étrangers" (par opposition aux "proches"), avec ses présupposés de comptabilité des flux et de retour des services, peut, selon nous, s'appliquer aussi aux relations avec les "proches", au réseau amical, au couple, voire à la famille. L'opposition "lien social primaire" / "lien social secondaire" est donc délicate. Nous faisons cependant l'hypothèse que l'accent mis sur l'une ou l'autre des logiques dépend étroitement d'une problématique de la dépendance.

S'il ne peut être question de valider en l'état une telle typologie, nous nous proposons en revanche d'éclairer certaines des questions soulevées. La première concerne la capacité du soutien relationnel, en particulier le soutien de la parenté, de jouer un rôle de protection. En

112. J.C. Mermet précise ce point en commentant la distinction entre réciprocité immédiate et réciprocité potentielle : "*Dire que la réciprocité potentielle se fonde sur une durée indéfinie c'est renvoyer à un modèle culturel matrimonial dans lequel les deux membres du couple n'envisageraient pas de terme à leur union; le passage d'une réciprocité potentielle à une réciprocité immédiate, celle de l'échange marchand ou sociétaire, signant chez les partenaires la transformation des perspectives temporelles, l'entrée dans une représentation finie de l'échange*". Ibidem, p. 141.

effet, une de nos enquêtes confirme la relative précarité économique des parents gardiens après la désunion. De même, nous avons pu évaluer la mobilité de certaines de ces situations monoparentales, au travers des pratiques de conjugalité non cohabitante ou de recomposition familiale. Reste maintenant à apprécier dans quelle mesure cette précarité économique s'accompagne d'une précarité relationnelle, ou au contraire, d'une mobilisation intense d'un réseau de proximité. Reste également à évaluer le soutien relatif obtenu par ceux que l'on considère pour l'instant comme "isolé", par rapport à ceux qui ont un nouveau partenaire, non cohabitant, concubin ou légitime. Enfin, nous devons essayer d'approcher le "sentiment d'isolement" des personnes enquêtées, et de repérer ce sur quoi il se fonde.

A priori, nous soutenons que cette forme de protection qu'assurent les proches (ou "protection rapprochée") renforce les inégalités plus qu'elle ne les réduit. D'abord, dans la mesure où l'ampleur de ce soutien pour les parents gardiens enquêtés dépend du milieu social. En d'autres termes, l'effet protecteur est d'autant plus grand qu'il provient de personnes relativement bien dotées économiquement. D'où un premier principe : "ceux qui ont plus, aident plus".

Mais au-delà de cette dimension quantitative, nous souhaitons également montrer que le soutien des proches est aussi fonction d'une problématique de la dépendance. Il nous semble, en effet, qu'une des sources de clivage de la façon dont opère cette solidarité des proches réside dans l'appréciation de la dépendance qu'elle est susceptible d'engendrer. Si dans certains cas, l'aide offerte et reçue s'inscrit dans le circuit du don évoqué ci-dessus, et donne ainsi consistance au lien social entre les protagonistes; pour d'autres, en revanche, l'aide est d'autant plus difficile à donner et à recevoir qu'elle ne signifie qu'un lien de dépendance, dont le "risque" de réciprocité est exclu.

Nous faisons donc l'hypothèse que dans un certain nombre de cas, le fonctionnement à la dette n'est pas source de lien social, mais plutôt producteur d'un sentiment de solitude, le bénéficiaire du soutien n'ayant ni la liberté de rendre un jour, ni celle de refuser l'intégration communautaire qu'impose le service rendu. Et cette problématique de la dépendance concerne autant les donataires que les donateurs. Ces derniers peuvent aussi ressentir comme une contrainte insupportable le fait d'instaurer une telle dépendance chez un autre adulte, y compris un membre de la famille. En somme, un autre principe de la "protection

rapprochée" ou du soutien relationnel pourrait s'énoncer ainsi : "On aide d'autant plus facilement ceux qui en ont le moins besoin".

CHAPITRE III

**LE "RISQUE SOLITUDE"
DIVORCES ET VULNERABILITE RELATIONNELLE**

La solitude est, par excellence, une pré-notion, difficilement appréhendable en termes sociologiques. Tout d'abord, elle relève manifestement plus du "ressenti" que de l'objectivable. Si l'on peut étudier la sociabilité, les réseaux, les "proches", ou encore les systèmes d'entraide et de solidarité, ce que font nombre de chercheurs aujourd'hui (Héran, 1987 et 1988 ; Degenne et al, 1991 ; Déchaux, 1990a, 1990b et 1992 ; Marpsat, 1991 ; Martin, 1992a) (113), il est en revanche impossible d'analyser le phénomène de solitude sans demander aux individus d'en rendre compte. A cet égard, il en est de la solitude comme de la douleur, pour laquelle on ne peut se passer de l'auto-évaluation du sujet. Ainsi, quelqu'un peut être apparemment entouré et se sentir seul, ou au contraire n'avoir qu'un tissu de relation très limité et ne pas se sentir isolé. Il ne suffit donc pas de dénombrer

113. D'importantes enquêtes sont actuellement en cours aussi bien en France, en Suisse qu'au Québec sur les proches et les échanges dans les réseaux de proximité. Elles sont menées par C. Bonvalet, H. Le Bras, D. Maison et L. Charles, de l'INED pour la France ; J. Kellerhals, H.M. Hagman, J.D. Von Allmen et J. Coenen-Huther du département de sociologie de l'Université de Genève pour la Suisse et par C. Lebourdais, d'une part, J. Godbout et J. Charbonneau, de l'autre, de l'INRS, pour le Québec. Cette co-occurrence n'est évidemment pas une coïncidence.

les "contacts" d'une personne, ni d'évaluer leur fréquence, pour approcher la solitude ou son contraire. A nombre égal de proches, certains parleront de leur situation en termes d'autonomie ou d'indépendance. D'autres ressentiront de la solitude. La distance entre ces deux types de sentiment est parfois ténue, et il est probable qu'un même individu qualifiera sa situation d'une façon ou de l'autre selon les moments, sans que sa sociabilité évolue considérablement.

Mais l'analyse du phénomène de solitude est également rendue complexe par l'intensité du discours commun qu'il engendre actuellement. Les thèses sur l'individualisme généralisé et l'effritement des modes traditionnels de l'intégration sociale dans les sociétés développées (famille, école, travail, espace local) ont ouvert une large brèche dans laquelle s'engouffrent nombre de commentaires qui soulignent l'extension du phénomène de solitude. La popularité de ce thème est telle que l'on assiste à une véritable prolifération d'initiatives visant à rompre la solitude ou à trouver les moyens de la rendre "positive", c'est-à-dire susceptible d'être réinterprétable en termes d'indépendance (Six, 1986) (114).

Les situations génératrices de solitude sont en effet légion : chômage, ruptures conjugales, drogue, maladies, vieillesse. Il n'est donc guère étonnant que le monde associatif se soit divisé le travail et se fédère pour alerter l'opinion publique sur l'intensité du problème. Mais cette polarisation de l'attention sur le phénomène doit moins, selon nous, être considérée comme une preuve de son développement, que comme le signe d'une inquiétude partagée par la société globale. La solitude est ainsi construite comme problème social.

Le phénomène de solitude, non plus comme ressenti individuel mais comme préoccupation collective, doit selon nous être articulée à la formulation de la "question sociale" contemporaine. Le repli de l'Etat-providence a participé à mettre en lumière une nouvelle forme de vulnérabilité ou, au contraire, de capital : la vulnérabilité et le capital relationnels. En effet, ne plus être entouré, n'avoir personne sur qui

114. On peut se reporter ainsi aux discours médiatiques sur les "monades urbaines" ou sur les "célibatantes", qui ont tenté de donner l'impression que derrière l'augmentation du nombre des personnes vivant seules dans les grandes métropoles se cachaient des êtres parfaitement insérés, des "winners", des experts en réussite sociale et professionnelle. La solitude des jeunes, riches et diplômés ?

compter, c'est aussi inéluctablement dépendre des interventions publiques. Se construit ainsi progressivement un véritable "risque solitude", au sens de dépendance à l'égard des mesures collectives. Aussi, plutôt que de "solitude", expression que nous réserverons à la dimension de ressenti individuel, nous préférons parler de "vulnérabilité relationnelle".

Cette construction sociale d'un "risque solitude" est visible à différents niveaux. Pour notre part, il nous est apparu à l'étude des situations de dissociation familiale (Martin, 1992a), qui ont toujours été conçues comme une source de "risques" : risques moral, financier, éducatif, psychologique, etc. (Lefaucheur, 1991). Dans un premier temps, nous tenterons de montrer comment les interprétations des causes et des effets du divorce ont évolué au fil du temps, selon les enjeux sociaux dominants, aboutissant aujourd'hui à une lecture en termes de dissociation du "lien social", articulant ainsi instabilité familiale, vulnérabilité relationnelle et processus d'exclusion. Nous proposons de parler de la "question familiale" pour qualifier cette articulation étroite entre les enjeux sociaux collectifs, les modes d'interprétation des changements familiaux et les pratiques sociales en la matière.

Dans un second temps, nous présenterons à l'appui de matériaux empiriques la manière dont cette question de la vulnérabilité relationnelle se pose après la désunion. En effet, la rupture des couples est considérée dans les représentations courantes comme un des principaux facteurs de développement de la solitude. Qu'en est-il ? Dans quelle mesure pouvons-nous parler de la solitude des divorcés ou des parents séparés ? Séparations et divorces bouleversent-ils les réseaux de sociabilité et d'entraide de manière telle que l'on puisse parler de vulnérabilité relationnelle ?

La "question familiale"

Pour comprendre l'apparition du thème de la vulnérabilité relationnelle ou du "risque solitude", retraçons la manière dont ont été contruits, à l'appui de discours savants, divers risques liés à l'instabilité familiale. Comment la société globale a-t-elle envisagé séparations et divorces au fil du temps ? Quels ont été les principaux modes d'interprétation de

ce phénomène social ? Quels paradigmes se sont imposés pour expliquer ses causes et ses effets ? En répondant à ces questions, il est possible de montrer que l'interprétation de la dissociation familiale est étroitement articulée à un certain nombre d'enjeux socio-politiques, historiquement situés (Lefaucheur, 1991 ; Martin, 1992a).

D'une fin de siècle à l'autre, les angles de lecture ou les problématiques ont considérablement évolué, accompagnant notamment les changements de pratiques ou de mentalités. Les paradigmes vont en quelque sorte se succéder, prenant appui sur telle ou telle discipline scientifique. Selon les époques et les problèmes sociaux perçus comme prioritaires, certains discours savants vont s'imposer pour produire des interprétations du phénomène et, en conséquence, une certaine image sociale, sur laquelle viendront prendre appui des représentations sociales, des normes et des modes d'intervention.

Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que le thème des effets du divorce soit abordé en tant que tel (115). A partir de là, il convient de souligner que la majeure partie des travaux traitant spécifiquement de ce sujet a été réalisée, dans la plupart des pays occidentaux, par des psychiatres, des criminologues (116), puis par des psychologues. Ceci, bien entendu, n'est pas négligeable que ce soit au niveau des méthodologies employées, mais bien plus encore des interprétations proposées. Ces recherches ont privilégié l'impact négatif de cet événement sur les enfants et sur les adultes, jusqu'à formuler l'équation suivante : divorce = inadaptation de l'enfant et de l'adolescent. En cherchant à établir des causalités entre la rupture de la famille d'origine et certains problèmes d'adaptation ou de comportement des enfants, des adolescents ou des futurs adultes, ces démarches ont produit un ensemble de représentations durables du phénomène qui sont venues conforter la norme familiale nucléaire, imposée durant toute cette période (Martin, 1992a). Le développement et le relatif monopole de ce paradigme pathologisant sur la question du divorce, de l'après-guerre

115. Cf les commentaires de Durkheim dans *Le suicide* (1897) sur les travaux de Bertillon publiés en 1882 dans les *Annales de démographie internationale* concernant les rapports entre divorce et suicide.

116. Cf. la recherche de Nadine Lefaucheur (1989a) qui retrace une généalogie des travaux des pédopsychiatres après-Guerre.

jusqu'au début des années soixante-dix, ne sont-ils pas avant tout l'expression de la perception qu'a la société de l'époque des familles désunies ? Manifestement, par rapport aux normes familiales de l'après-guerre, la séparation est essentiellement une déviance, un "risque" contre lequel il faut agir. On doit aussi relier ce monopole relatif à la progressive institutionnalisation de la pédo-psychiatrie et du secteur privé dit de "l'enfance inadaptée" (Chauvière, 1980).

Quoiqu'il en soit, ce mode de lecture va peu à peu perdre de son hégémonie. Avec les mutations idéologiques de la fin des années soixante, en particulier au niveau de l'analyse de l'institution familiale, transformée en "front de lutte" par le féminisme, le sens de la désunion et de son impact a changé assez radicalement ; la dissociation familiale étant conçue désormais, non plus comme une déviance productrice d'inadaptation, mais comme la résolution des crises conjugales, voire parfois comme une source d'émancipation pour les femmes. Du côté des travaux des psychologues également cette évolution s'est traduite globalement par le passage de l'interprétation pathologisante et normative à la recherche des différents facteurs susceptibles de jouer un rôle dans l'adaptation des familles à l'après-divorce.

Avec la crise économique du milieu des années soixante-dix, le sens de ces pratiques et les risques qu'ils font encourir ont encore évolué. Au thème des effets psychologiques de la dissociation familiale succède peu à peu celui des effets économiques et sociaux. Cette nouvelle perspective est étroitement liée au déplacement des enjeux de la société française de l'époque ; les pouvoirs publics étant de plus en plus sensibles aux difficultés économiques de certaines situations familiales. A partir de 1975, c'est donc non seulement les problèmes rencontrés par ceux qu'on appelle désormais "les enfants du divorce" qui préoccupent les spécialistes et la collectivité publique, mais aussi les difficultés économiques qu'éprouvent nombre de ces familles. On parle moins dès lors d'inadaptation ou de déviance des enfants élevés dans des familles dissociées et plus de précarité, voire de pauvreté de ces foyers. Ce changement de cap correspond également à l'apparition d'un nouveau concept pour qualifier ces situations : celui de "famille monoparentale" (Lefaucheur, 1991), et d'un certain nombre de mesures nouvelles dans le cadre de la politique familiale (création en 1970 de l'Allocation orphelin qui deviendra l'allocation de soutien

familial en 1985, puis de l'allocation de parent isolé en 1976) (Le Gall & Martin, 1987).

La notion de "famille monoparentale" a eu un double effet : d'une part, elle a participé à déstigmatiser ces situations familiales et, de l'autre, elle a permis de souligner les difficultés économiques associées au fait de devoir assumer seul(e) la responsabilité de son ou ses enfants. De là à l'imposition de l'équation "monoparentalité = pauvreté", il n'y a qu'un pas qui sera rapidement franchi (117).

Nous proposons de parler de "question familiale", à l'instar de la "question sociale", pour évoquer ces rapports problématiques du "public" (Etat, réglementations, politiques sociales, discours d'experts), et du "privé" (en l'occurrence, la famille). Si l'histoire montre clairement à quel point la vie privée (sexualité, conjugalité, famille) a fait l'objet d'un intense encadrement social et politique, d'un ensemble de dispositifs et de mesures de normalisation et de contrôle, désignant toutes les pratiques indésirables et justifiant à la fois stigmatisation et répression (Flandrin, 1981 ; Joseph & Fritch, 1977), la plupart des analyses soulignent aujourd'hui un repli radical de cette dimension normative et institutionnelle et s'accordent pour reconnaître une neutralité croissante du "public" à l'égard de l'organisation du "privé" (Roussel, 1989 ; Arnaud, 1991 ; Commaille, 1991a et 1991b; Rubellin-Devichi, 1992).

Le rejet de la référence institutionnelle (Martin, 1992d) et la recherche d'un modèle qui laisse le champ libre aux choix individuels, à la négociation et à l'idéologie de l'amour conjugal (de Singly, 1987 et 1992) a manifestement de nombreuses conséquences et un coût : le développement des "tyrannies de l'intimité", de l'aliénation de la transparence annoncées par Richard Sennett (1979), mais surtout la fragilisation de l'équipe conjugale et le renforcement des inégalités sociales.

Si la période actuelle est celle de la reconnaissance du pluriel, de la diversité des pratiques et de leur légitimité, elle peut apparaître aussi

117. Sur ce point, il est important de souligner que l'on doit distinguer la situation économique des familles monoparentales en France ou en Suède, de celle de ces mêmes familles en Grande-Bretagne, au Canada ou aux Etats-Unis, du fait des différences considérables existant en termes de taux d'activité et d'effets des politiques sociales (Lefaucheur & Martin, 1993). Dans ces derniers pays, la précarité économique de ces ménages est beaucoup plus importante.

comme l'accomplissement de l'hypothèse formulée par Durkheim, il y a précisément un siècle, sur l'avènement de la "famille conjugale" (1892), c'est-à-dire une famille caractérisée par une privatisation croissante (renforcement de la dimension affective, parallèlement à un recul de la référence institutionnelle), et par une plus grande socialisation, du fait de l'intervention accrue de l'Etat pour prendre en charge telle ou telle dimension des fonctions familiales. Les rapports du "public" et du "privé" suivent bien ce double mouvement. D'une part, la norme publique concernant la famille s'est assouplie pour reconnaître le pluralisme des pratiques et les vertus de l'auto-détermination conjugale (118). Mais, d'autre part, cette évolution s'est traduite aussi par une "socialisation" du droit (Ewald, 1986), au sens où cette marge de liberté laissée aux acteurs est aussi une source de fragilité et a engendré la reconnaissance d'un nouveau "risque familial" : la désunion. C'est à ce niveau que se vérifie l'intervention accrue de l'Etat, ou des institutions administratives pour rattraper les excès d'un certain libéralisme (119). Comme l'écrit Franz Schultheis : "Ce qui se donne d'un côté comme une protection légale des aspirations et des libertés individuelles – tel que le droit du divorce libéralisé – se transforme facilement, de l'autre côté, en "risque" dont l'ampleur va de pair avec le sexe, la situation familiale ou encore le statut socio-économique des personnes concernées ; pensons, par exemple au phénomène très répandu d'une féminisation de la pauvreté ou de la paupérisation des familles monoparentales, de plus en plus évidentes dans tous les pays hautement industrialisés. Autrement dit, par l'intermédiaire des transformations du droit civil de la famille, l'Etat de droit contribue – soit consciemment ou inconsciemment, soit délibérément ou malgré lui – à la constitution de risques familiaux et de catégories sociales payant le prix de l'égalité et de la liberté individuelles formelles" (Schultheis, 1992 : 51-52).

Nous faisons l'hypothèse que l'on assiste actuellement à une reformulation de cette "question familiale" pour tenir compte de

118. En fait, il serait d'ailleurs plus juste de dire qu'en se faisant moins normatif, ou moins prescriptif, l'appareil judiciaire promeut une nouvelle norme familiale : un modèle contractualiste, où les partenaires de la famille sont chargés, autant que faire se peut, de réguler eux-mêmes leurs rapports, de négocier les compromis nécessaires en cas de conflit.

119. La gestion de l'allocation de soutien familial qui vient compenser provisoirement le non-versement des pensions alimentaires est à cet égard tout à fait exemplaire (Renaudat & Villac, 1991).

l'évolution des problèmes sociaux contemporains. En effet, la période actuelle est marquée par de nouveaux enjeux socio-politiques : le chômage, la précarité, l'exclusion et par le retrait de l'Etat-providence. L'extension du chômage représente un véritable "fléau social" pour la société française depuis le début de la décennie quatre-vingt (120).

Evolution du réseau relationnel après la désunion

Nous avons tenté d'apprécier empiriquement la manière dont la désunion affecte ou non le réseau relationnel (Martin, 1992a) (121). Considérant qu'une même personne peut connaître plusieurs "transitions familiales", du fait d'unions et de ruptures successives, sachant que les différents acteurs –"anciens" et "nouveaux"– peuvent maintenir des liens, nous avons analysé les formes du champ relationnel et les conditions d'existence de parents séparés et divorcés depuis un certain nombre d'années. L'objectif consistait à entrevoir les différentes constellations de relations maintenues et/ou créées à la suite d'une désunion, de les suivre sur un minimum de temps, et ainsi de prendre la mesure de la vulnérabilité relationnelle que peut engendrer une rupture. Avec le conjoint, est-ce une large part du réseau de sociabilité qui disparaît, et avec lui l'ensemble des services et des soutiens qu'il apportait ? Comment évoluent les solidarités familiales lors des dissociations familiales ? Quelques résultats de cette démarche méritent ici d'être présentés.

Premièrement, la désunion inaugure des trajectoires extrêmement diversifiées du fait qu'elle affecte toutes les catégories sociales. Il est

120. Le taux de chômage (en % de la population active totale) était pour la France de 5,2% en 1978, de 10% en 1988, de 9,6% en 1989 et de 10,2% en 1990. On comptait en 1991 environ 2,7 millions de personnes inscrites à l'Agence Nationale pour l'Emploi, contre environ 500 000 en 1970 et l'on atteint aujourd'hui la barrière symbolique des 3 millions. Si, en 1990, quatre emplois sur cinq étaient encore à durée indéterminée, 3 millions d'emplois étaient qualifiés de "non traditionnels", c'est-à-dire relevaient soit de l'une des formes de l'emploi précaire (stages, interim, emplois à durée déterminée), soit de l'emploi à temps partiel (Jacquier, 1990).

121. A l'appui de deux enquêtes postales menées à trois ans d'intervalle auprès d'une cohorte de parents gardiens séparés ou divorcés : 1100 personnes lors de la première enquête, 336, lors de la seconde. Il s'agit de parents gardiens séparés ou divorcés depuis plus d'un an, ayant été mariés, allocataires de la Caisse d'allocations familiales du Calvados, relevant donc du régime général de sécurité sociale, et ne touchant pas l'"Allocation de parent isolé".

donc tout aussi inexact de réduire les situations monoparentales à des situations de pauvreté, que de nier les effets d'appauvrissement de la désunion. La précarité économique d'un certain nombre des foyers enquêtés est incontestable. Lors de la seconde enquête, un tiers de l'échantillon se situait en dessous du seuil des "bas revenus" (122). Cette précarité, qui existait bien souvent préalablement à la rupture, n'a fait que s'accroître par la suite, et ce d'autant plus que l'on a affaire à des cas où le parent gardien est une femme et que celle-ci était inactive durant sa vie de couple, d'où, bien souvent, une forte dépendance à l'égard du système redistributif. Pour les femmes actives et fortement diplômées, l'impact économique est faible et n'engendre pas de déstabilisation notable. Les écarts de trajectoire sont donc très importants en fonction de ces premiers critères d'appartenance sociale et d'activité professionnelle. La dissociation familiale ne précipite pas tous les parents dans la vulnérabilité économique. En revanche, elle accélère le processus de précarisation pour ceux qui étaient déjà vulnérables de ce point de vue préalablement à la rupture.

Deuxièmement, la désunion n'engendre pas nécessairement une rupture totale et définitive des rapports parentaux. La majorité des parents séparés enquêtés maintiennent un lien de parentalité au-delà de la rupture de leur couple, et ce d'autant plus qu'ils sont plus diplômés. Pour autant, cette relation de "parenté disjointe" renforce les inégalités, puisque ce sont celles et ceux qui ont le plus besoin de la solidarité de leur ex-conjoint qui en sont le plus privés. Si globalement, près de 57% des parents gardiens touchent une pension alimentaire, cette proportion varie nettement selon le milieu social du parent gardien : près de 70% des parents gardiens qui ont un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat reçoivent une pension alimentaire, alors que ce n'est le cas que de 35% des parents gardiens sans aucun diplôme. Pour ce qui concerne l'exercice du droit de visite par les parents non-gardiens, les données sont les suivantes : globalement, moins de 30% des parents non-gardiens exercent régulièrement ce droit. En termes de fréquence de rencontres entre le parent non-gardien et ses enfants, la situation la plus fréquente est celle où le parent non-gardien a rompu tout contact avec ses enfants (un cas sur trois environ). Dans un quart des cas (27%), le parent non-gardien

122. Au sens de l'INSEE, c'est-à-dire des revenus inférieurs à 60% du revenu médian, soit 2700 francs par unité de consommation en 1988.

rencontre ses enfants de manière sporadique (moins d'une fois par mois, ce qui correspond aussi à des cas d'éloignement géographique). Ces deux premières situations confortent l'idée d'un désengagement important des pères après la désunion. Celui-ci varie cependant une fois encore selon les milieux sociaux, puisque la proportion de ceux qui ne voient jamais leurs enfants passe de près de 50% chez les non-diplômés, à seulement 13% chez ceux qui ont un niveau supérieur ou égal au baccalauréat. Dans près d'un quart des cas enfin, et quelque soit le niveau socio-culturel, le parent non-gardien rencontre ses enfants tous les 15 jours, conformément à la formule la plus courante du droit de visite (un week-end sur deux et la moitié des vacances).

Troisièmement, les parents gardiens demeurent le plus souvent seuls, sans aucune relation conjugale (65% lors de la première enquête, près de 75% lors de la seconde). Cette situation est plus fréquente lorsque le parent gardien est une femme, mais semble surtout liée à l'âge. Les plus âgés sont aussi ceux qui ont le plus de "risques" de demeurer sans partenaire. La mobilité des situations conjugales est donc relativement réduite : 10% de recomposition familiale (cohabitation ou remariage) lors de la première enquête, 15% lors de la seconde. Cette fois encore, le sexe et surtout l'âge du parent gardien sont déterminants : près de la moitié des parents gardiens de moins de trente ans ont recomposé une famille lors de la seconde enquête, contre seulement 5% des plus de quarante-cinq ans. Intervient également le milieu social, au sens où les risques de demeurer seul(e) augmentent en sens inverse du niveau d'étude. Jeunesse et diplôme sont bien sûr des atouts sur le marché des rencontres, même lorsque l'on est déjà parents. Le fait de rencontrer un nouveau partenaire est également lié au temps écoulé depuis la rupture. Nous pourrions supposer que l'éloignement de cet événement facilite l'engagement dans de nouvelles relations conjugales. En effet, les enfants grandissent, laissant de plus en plus de "marges de manoeuvre" aux parents séparés. Les relations entre ex-conjoints ont aussi probablement tendance à s'émousser au fil du temps, ce qui facilite peut-être les nouvelles rencontres. L'avancement dans l'âge vient cependant contrecarrer cette hypothétique tendance. S'il faut un minimum de temps écoulé après la rupture pour renouer une nouvelle relation conjugale, un temps trop long compromet la possibilité de rencontre et de constitution d'un nouveau couple. Tout se joue donc dans les cinq ans qui suivent la désunion (Festy, 1991)

Notons encore l'importance, lors de la première enquête, des relations conjugales durables sans cohabitation. Cette vie conjugale à distance concernait 25% des parents gardiens lors de la première enquête, mais seulement la moitié lors de la seconde. Ces relations "précaires" sont plutôt le fait des mères gardiennes actives et fortement diplômées. Il s'agit soit d'un mode de vie choisi pour préserver les enfants et/ou une autonomie précieuse et inaliénable, soit d'une étape dans le processus de recomposition qui peut, par sa précarité, déboucher sur de nouvelles ruptures (Martin, 1992c ; Le Gall, 1992).

Si l'on rapproche ces divers éléments, on constate que la vulnérabilité relationnelle s'ajoute à la vulnérabilité économique. Ainsi, par exemple, ce sont ceux qui ont le plus tendance à rompre toutes relations parentales après la désunion avec leur ancien partenaire qui ont aussi le moins de chance de recomposer une famille, aboutissant parfois à des situations d'isolement affectif et sexuel. Pour autant, la figure du "parent isolé" que nous dépeint l'action sociale ne correspond qu'à une minorité des situations étudiées.

Un soutien relationnel inégal

L'inégalité des situations économiques et des trajectoires conjugales se renforce lorsque l'on aborde le soutien relationnel ou le support obtenu de la part des "proches" depuis la désunion. Si la parentèle assure presque toujours une forme de "protection rapprochée" minimale, au sens où elle est le vecteur d'un certain nombre d'échanges, ceux-ci sont d'autant plus rares et moins denses que l'on a affaire aux milieux sociaux les moins favorisés. D'ailleurs, la structure des réseaux de sociabilité et d'entraide est étroitement liée à l'appartenance sociale (Héran, 1988). Au milieu populaire correspondent des réseaux centrés principalement sur la parenté, que l'on fréquente avec assiduité. Aux couches moyennes et diplômées, un réseau tourné vers les relations amicales, même si la parenté n'en assume pas moins son rôle de soutien. En somme, mieux on est positionné socialement, plus on a de chance d'obtenir de l'aide de son entourage.

Une autre question se pose après la séparation. En effet, les partenaires des couples étant souvent inscrits dans un même tissu

relationnel et amical au moment de leur rencontre et durant leur vie de couple, qu'advient-il en cas de rupture ? Les relations amicales ont-elles tendance à se maintenir, ou au contraire, à diminuer, voire à disparaître ? Les amis ne sont-ils pas enclins à prendre partie pour l'un ou l'autre membre du couple lors de la rupture, et en conséquence à rompre avec l'un des deux ? Seulement un peu plus de la moitié (54%) des parents gardiens considèrent avoir maintenu leur réseau amical. La dissociation conjugale est donc bien un facteur de modification important du tissu relationnel. En même temps que le conjoint et sa famille, ce sont aussi bien souvent les relations amicales qui s'estompent ou disparaissent.

Si globalement, un peu plus d'un parent gardien sur cinq dit n'avoir aucun ami proche, ils sont près d'un sur deux chez les non diplômés, et moins de 10% chez ceux qui ont au minimum le baccalauréat. De la même manière, les parents gardiens les moins diplômés sont ceux qui indiquent le plus souvent n'avoir qu'un(e) seul(e) ami(e) proche (16% des cas, contre 7% pour les plus diplômés). La taille la plus courante du réseau des amis proches est de deux à cinq personnes (123).

A contrario, la proportion de ceux qui estiment avoir un réseau composé de plus de cinq amis augmente nettement en fonction du niveau d'étude : s'ils ne représentent que 16% des parents gardiens sans aucun diplôme, cette configuration concerne 41% des détenteurs d'un baccalauréat. 20% des plus diplômés indiquent même avoir plus de dix amis proches. Il faut bien sûr nuancer cette tendance par le fait que la notion "d'ami proche" est sujette à interprétations. Chaque individu a probablement sa conception de ce que recouvre l'intimité ou la proximité relationnelle.

A chaque situation conjugale correspond aussi un type de réseau amical : les parents gardiens restés en situation monoparentale sont les plus nombreux à n'avoir aucun ami proche, ou à n'avoir qu'un seul ami. Les remariés ont plus souvent un réseau restreint (de deux à cinq proches), mais ne connaissent presque jamais un "vide amical". Les

123. A titre de comparaison, signalons que lors de leur enquête sur "les proches", C. Bonvalet, H. Le Bras, D. Maison et L. Charles ont estimé que les femmes seules de 35 à 49 ans ont au maximum 6 amis proches. Au même âge, la moitié de la population globale enquêtée n'a pas plus de deux amis proches, et 80% pas plus de cinq (Le Monde de l'éducation, 1992 : 46).

non cohabitants ont pour leur part des réseaux étendus, très rarement un seul proche. Enfin, les cohabitants sont dans une situation intermédiaire entre les remariés et les non cohabitants. Derrière ces configurations différentes semblent émerger des modes de vie, des pratiques de plus ou moins grande ouverture ou fermeture sur l'extérieur. Les personnes vivant en situation monoparentale apparaissent relativement confinées dans un réseau restreint, fortement centré sur la famille proche (parents et fratrie). Les remariés ont également un réseau restreint, mais celui-ci comprend non seulement la famille, mais aussi quelques amis proches. Les cohabitants sont plus ouverts sur les réseaux amicaux. Mais ce sont manifestement les parents gardiens ayant établi une relation de couple sans domicile commun qui sont les plus connectés sur de larges réseaux amicaux, la famille étant plus "à distance".

La recomposition familiale est également l'occasion d'un réagencement du réseau amical. Ainsi, près de 25% des parents gardiens ayant un nouveau partenaire, quelque soit le mode de vie adopté, disent avoir changé de relations depuis leur rencontre, d'autant plus souvent qu'ils sont moins diplômés (124). La rencontre d'un nouveau partenaire est pour les parents gardiens les moins diplômés l'occasion d'un changement plus radical dans le système des relations sociales. Avec lui s'ouvrent peut-être potentiellement de nouveaux réseaux, mais surtout disparaissent un certain nombre de contacts.

Les amis se mobilisent plus ou moins au moment de la rupture pour fournir un soutien aux parents gardiens. Et, une fois encore, ce sont les mieux dotés qui semblent aussi les plus soutenus. L'aide du réseau amical renforce donc l'inégalité déjà entrevue en ce qui concerne le support social après la séparation. Si globalement un parent gardien sur trois a reçu une aide de son réseau amical au moment de la rupture, ce soutien ne concerne que 20% de ceux qui n'ont aucun diplôme, mais 60% de ceux qui ont au minimum un baccalauréat.

Le soutien relationnel dont bénéficient les parents gardiens au moment de la rupture ou par la suite varie en fonction du milieu social.

124. 30% des non diplômés disent avoir "perdu" les relations qu'ils avaient avant de rencontrer leur nouveau partenaire, contre 17% des bacheliers.

En effet, à l'exception du soutien en provenance du nouveau partenaire, qui semble un peu plus systématique dans le cas des parents gardiens sans diplôme, tous les autres membres de l'entourage que nous avons envisagés a priori (parents, fratrie, ex-conjoint, amis) se mobilisent d'autant plus que nous avons affaire aux parents les plus diplômés, c'est-à-dire ceux qui ont le plus de chance d'avoir une assez bonne situation sociale. En d'autres termes, mieux on est positionné socialement, plus on a de chance d'obtenir de l'aide de son entourage, qu'il s'agisse de la famille (parents ou fratrie), de son ex-conjoint, ou de son réseau amical. Seul le support fourni par les nouveaux conjoints (plus rares cependant, il faut le rappeler, chez les moins diplômés), semble légèrement plus significatif dans les milieux populaires. Dans ces catégories sociales, où domine une forte division des rôles des sexes, le nouveau conjoint (ici le plus souvent un homme) devient la principale source de support du foyer. D'où l'enjeu matériel que peut représenter la reconstitution familiale chez les plus défavorisés.

Ce que l'on dénomme soutien relationnel ou support social participe donc à renforcer les inégalités, dans la mesure où ce sont toujours ceux qui en ont le plus besoin qui semblent le moins en bénéficier. Que peut-on en conclure ? Tout d'abord, que le devoir de solidarité n'est pas une spécificité des milieux populaires. L'entraide, qui fonctionne bien souvent comme une sorte d'assurance contre les difficultés matérielles de l'existence, est d'autant plus importante que l'on a affaire aux milieux les mieux dotés. On peut bien sûr considérer ce résultat comme une évidence : ceux qui ont le plus de moyens matériels se mobilisent plus que ceux qui en ont peu. Pour autant, cet argument ne devrait valoir que pour l'aide matérielle ou financière et non pour l'aide "de subsistance" (Pitrou, 1978) : les "petits coups de main" au niveau de la prise en charge des tâches de la vie quotidienne, ou des enfants, etc.. Or, là encore, le soutien est d'autant plus important qu'il s'agit des mieux dotés. Il semble bien que cela ne soit pas seulement une affaire de moyens. Il peut aussi s'agir d'une différence de représentation sociale ; les milieux les plus modestes ne considérant pas certains de ces petits coups de main comme une aide ou un soutien de leur parenté.

Pour rendre compte de ces écarts de position et de pratiques dans les réseaux de proximité des parents gardiens, nous avons proposé un autre mécanisme explicatif (Martin, 1992b) : "on aide d'autant plus ceux qui en ont le moins besoin". En effet, dans la perspective de la triple obligation du don de Marcel Mauss (donner, recevoir et rendre), le besoin induit le risque de dépendance. En somme, l'aide est d'autant moins facilement accordée par l'entourage que le besoin de soutien est plus élevé, ce qui renvoie à l'idée que chacun des protagonistes se fait de l'autonomie, ou au contraire du risque de dépendance du bénéficiaire. Quand le soutien est synonyme de production d'une dépendance, il tend à dissuader le donateur et le donataire, l'un risquant de n'avoir aucune forme de contrepartie, l'autre de subir une disqualification sociale et relationnelle trop pesante (125).

Le sentiment d'isolement :

Le manque de réseau et de support social n'est pas nécessairement vécu pour autant comme un signe de solitude. Si l'aide est plus rare dans les milieux populaires, en revanche, les rencontres, les contacts avec la parenté sont très fréquents (quotidiens ou hebdomadaires, bien souvent). Qu'en est-il dès lors du sentiment de solitude, de l'idée que se font les parents gardiens de leur sociabilité ? Les contacts avec la parenté parviennent-ils à combler l'absence de soutien ? Retrouvons-nous à ce niveau les inégalités sociales déjà entrevues ?

Pour répondre à ces questions, nous avons demandé à chaque parent gardien s'ils se considéraient plutôt comme des personnes isolées, ou relativement isolées; intégrées dans un tissu restreint de

125. Comme le souligne A. Petitat : "*Un don qui ne peut être rendu souligne, pour qui le reçoit, son incapacité d'être à la hauteur, son inaptitude à entrer avec dignité dans un rapport d'échange*" (Petitat, 1991 : 55). Par cette question de la dépendance, il ne s'agit pas de signifier que les acteurs cherchent continuellement à assurer la réciprocité dans leurs échanges pour solder leurs dettes, et ainsi leurs relations, en quelque sorte, ni de penser que le don ne peut intervenir qu'en cas d'égalité de postures. Nous sommes à cet égard tout à fait en accord avec Jacques Godbout (1992). Mais le don est aussi un système de contraintes, en particulier quand il signifie une sorte de "droit d'ingérence" ou d'expression d'un contrôle social de proximité. Ceci vaut en particulier dans les cas que nous évoquons où l'aide des parents est parfois perçue comme un moyen de s'ingérer dans la vie privée de son fils ou de sa fille. Qu'il y ait inégalité de posture n'est pas un problème ; en revanche, il convient que cette inégalité puisse être alternée.

relations à dominante familiale; intégrées dans un tissu de relations riches et diversifiées (famille, amis, collègues, voisinage); ou plutôt inscrites dans plusieurs réseaux indépendants les uns des autres, voire même incompatibles. Les réponses à cet item divisent grossièrement notre population en deux. D'une part, une majorité de parents gardiens qui considèrent, soit qu'ils sont isolés (32,7%), soit qu'ils appartiennent à un tissu restreint de relations à dominante familiale (25%). D'autre part, ceux qui estiment être inscrit dans des réseaux riches et diversifiés (20%), ou même dans des réseaux indépendants et éclatés (21%). La catégorie de ceux qui se sentent isolés est donc la plus importante.

Mais cette auto-évaluation varie nettement selon le sexe, l'âge, le niveau d'étude, l'activité professionnelle et, bien sûr, la situation familiale du parent gardien. Le sentiment d'isolement est ainsi un peu plus fort chez les femmes que les hommes, mais surtout beaucoup plus fréquent chez les plus de 45 ans (43% d'entre eux font cette évaluation, contre 17% des moins de 35 ans). En revanche, l'inscription dans un réseau restreint à dominante familiale est plus souvent le fait des plus jeunes (34%, contre 20% des plus âgés). On peut considérer en effet que les parents gardiens maintiennent d'autant plus de contact avec leur propre famille qu'ils sont plus jeunes. Avoir moins de 35 ans favorise également la richesse du réseau : près d'un sur trois estime que leurs relations comprennent aussi bien la famille, que des amis, des collègues ou du voisinage, contre seulement 11% des plus âgés. Enfin, l'inscription dans des réseaux indépendants les uns des autres, voire même incompatibles, est plutôt une caractéristique des parents de plus de 45 ans (25% d'entre eux font cette évaluation, contre 17% des plus jeunes).

L'appartenance sociale du parent gardien est également discriminante, puisque, une fois encore, on peut constater qu'à chaque niveau d'étude domine plutôt un type de représentation de sa sociabilité. Ainsi, par exemple, les moins diplômés s'estiment principalement isolés (126). Ceci peut sembler paradoxal, puisque ce sont aussi ceux qui rencontrent le plus fréquemment leur parenté (parents, grands-parents, fratrie). Cette estimation tendrait donc à montrer que la fréquentation de la parenté ne compense pas le sentiment de solitude, voire même que l'intensité des relations de

126. 50% des sans diplôme et 37% de ceux qui ont un niveau d'étude primaire.

parenté est vécue comme un confinement, producteur de solitude. Les parents gardiens à niveau d'étude moyen (BEPC/BEP) s'estiment plus souvent intégrés dans un réseau restreint à dominante familiale. Enfin, les plus diplômés considèrent principalement qu'ils sont inscrits dans des réseaux multiples, indépendants voire même incompatibles les uns avec les autres. En d'autres termes, la proportion des parents gardiens qui estiment que leur réseau est soit riche et varié, soit même multiple et éclaté augmente nettement avec le capital culturel : cette auto-évaluation passe de 25% chez les non diplômés à près de 60% chez les détenteurs d'un baccalauréat. Ces variations rejoignent aussi le fait que le parent gardien soit actif ou non. En effet, l'exercice d'une profession est une très importante source de sociabilité. D'ailleurs, les actifs s'opposent nettement aux inactifs du point de vue de l'idée qu'ils se font de leur sociabilité : près de 57% des inactifs se considèrent isolés, contre un peu moins de 25% des actifs.

Mais bien sûr, ces opinions varient aussi en fonction de la situation familiale. Tout d'abord, le sentiment d'isolement diminue en fonction de la présence d'un nouveau partenaire et de son degré d'implication : si près de 40% des personnes vivant en situation monoparentale se considèrent isolées, elles ne sont plus que 20% lorsqu'elles ont un partenaire non cohabitant et 16% quand elles ont recomposé une famille (avec ou sans remariage). A contrario, l'évaluation du réseau de sociabilité comme un réseau riche, diversifié, voire même éclaté, est surtout le fait des parents ayant formé un couple sans domicile commun (58%), voire une famille recomposée (52%). Les parents restés sans partenaire font plus rarement cette évaluation (37%). Enfin, la dominante familiale du réseau n'a pas le même sens selon la situation conjugale. Dans le cas des situations monoparentales, il peut s'agir à la fois de la fréquentation de la parenté et des rapports qu'entretient bien entendu le parent gardien avec ses propres enfants : d'ailleurs 24% d'entre eux estiment que leur réseau est restreint autour de la famille. Alors que dans les cas de cohabitation ou de remariage, la dominante familiale du réseau comprend probablement plus souvent la famille recomposée elle-même, voire la parenté de chacun des membres du couple : 32% d'entre eux ont évalué leur réseau de cette manière. Les non-cohabitants sont bien sûr ceux qui ont le plus rarement cette opinion (22%).

En somme, l'idée que chaque parent gardien se fait de sa sociabilité ou de son isolement varie une fois encore en fonction du milieu social. L'isolement, voire le confinement dans des relations à dominante familiale est plus souvent ressenti par les personnes appartenant aux couches populaires. En effet, ils sont à la fois plus nombreux à rester sans partenaire, plus nombreux à limiter leurs contacts à la parenté (les relations amicales occupant une moindre place), plus nombreux à être inactifs, alors même que l'emploi est souvent une source importante de sociabilité. Seul l'âge est susceptible de compenser ce phénomène pour les plus jeunes. En revanche, au-delà de 45 ans, il se renforce puisque le tissu de relations se restreint encore, accentuant le sentiment d'enfermement.

La "protection rapprochée"

Le lien familial est diversement ébranlé par la désunion. De même, la protection assurée par les proches a de sérieuses limites. Pourtant, les politiques publiques reconnaissent un rôle croissant à ces soutiens informels. La croissance du chômage et la menace qu'il fait peser sur notre "pacte social" est tel que certains analystes évoquent aujourd'hui la "fin du social" (Gaullier, 1992 ; Olivennes, 1992). D'autres préfèrent annoncer l'avènement d'une société qui parviendra peu à peu à structurer les identités autour d'autres modes de socialisation que le seul emploi ou la seule identité professionnelle (Perret, 1992). On évoque ainsi l'arrivée de nouveaux modes de protection sociale, fondée sur la citoyenneté, sur une intégration à la société globale qui ne se résume plus à une intégration professionnelle. Cette sensibilité pour les modalités de l'intégration sociale, ou, comme on le dit aujourd'hui, pour l'insertion sociale, fait une place à part à la famille. Celle-ci apparaît soudain comme un lieu de protection, comme un écran contre la violence de l'adversité contemporaine, comme un "gisement" de solidarités alternatives à celles de l'Etat, comme un tissu de liens sociaux élémentaires. En revanche, la non-intégration dans une sociabilité socio-familiale inquiète (Castel, 1991).

Si, après avoir été dénoncée comme lieu de reproduction des rapports de domination d'un sexe sur l'autre et de certaines classes sociales sur d'autres, la famille est conçue à nouveau comme un des

vecteurs de l'intégration sociale, n'est-ce pas à mettre en regard du fait que d'autres institutions comme l'école ou le travail ne garantissent plus dans nombre de cas cette fonction ? Il nous semble donc important de relier les problématiques concernant la famille – ou ici, plus spécifiquement, les dissociations familiales – aux propos politiques qui font de la sphère familiale un enjeu majeur des politiques sociales, et ce à un double titre. D'une part, au sens où les familles sont soumises à un ensemble de risques, dont le "risque désunion" – ce qui a d'évidentes répercussions en termes de droits et de coûts sociaux –, et d'autre part, dans la mesure où la famille est de plus en plus conçue par l'Etat comme une des ressources potentielles de la régulation des problèmes sociaux. Pour preuve, le fait que la réflexion sur les solidarités familiales, l'entraide, les supports sociaux, le soutien relationnel et communautaire constitue aujourd'hui une composante importante des débats sur l'avenir de la protection sociale et de l'Etat providence.

Les pouvoirs publics reconnaissent ainsi et proposent même de plus en plus souvent de s'appuyer sur la contribution que peuvent fournir les "ressources primaires", c'est-à-dire la famille, l'entourage, le voisinage, la communauté, les "proches", ceux qui peuvent en quelque sorte assurer cette forme de "protection rapprochée". On parle aujourd'hui des "services de proximité" (Laville et coll, 1992), d'action communautaire ou de "Welfare-mix" (Evers & Wintersberger, 1988), pour qualifier ces combinaisons subtiles de services publics, de services locaux bénévoles ou associatifs, et de ressources "privées", désignant cette fois les supports fournis par la famille et le voisinage.

A la conscience des risques qu'encourent les familles lorsque se conjuguent précarité du travail et vulnérabilité conjugale, correspondrait donc une sensibilité pour le potentiel de protection que représente la famille, en tant qu'expression archétypique du lien social. N'est-ce pas d'ailleurs ce que montrent les travaux qui soulignent le retard à la décohabitation des jeunes en attente d'emploi (Blöss, Godard, 1990) ? La famille semble bien fonctionner comme un écran protecteur lorsque d'autres modes d'intégration sont défaillants. Il en est de même en matière de dépendance des personnes âgées (Lesemann & Martin, 1993). Là encore, la grande majorité du soutien reçu provient de la

famille ou plutôt du travail de "caring" assumé par des femmes de la famille (127).

Un des problèmes de cette soudaine redécouverte de l'importance du rôle des solidarités familiales est néanmoins qu'elle donne l'illusion d'un nouveau "gisement" de ressources pour répondre aux difficultés sociales que rencontre une part croissante de la population. D'où ces discours incantatoires sur la nécessité de réactiver les solidarités familiales et de voisinage qu'aurait anéanti l'individualisme généralisé. "Aidez-vous, l'Etat vous aidera". En fait, à la lumière des enquêtes qui ont étudié ces pratiques de solidarité familiale depuis le début des années cinquante, il semble qu'elles sont toujours demeurées actives (Sussman, 1953 ; Young & Willmott, 1957 et 1968 ; Bott, 1959 ; Pitrou, 1977 et 1978 ; Dandurand & Ouellette, 1992 ; Martin, 1992a). L'élément nouveau, en revanche, est que l'on se plaît à imaginer qu'elles pourraient être assez puissantes pour participer à compenser la crise de la protection sociale, ou assurer une sorte de "protection complémentaire" à ce que l'Etat peut envisager d'assumer. La permanence est ici du côté du "privé", non du "public". Cette forme de protection a pourtant toute chance de renforcer les inégalités plutôt que de les compenser.

Sommes-nous à l'aube d'un nouveau familialisme ? Ce que peuvent donner à penser certaines hypothèses aujourd'hui avancées sur "le retour vers la famille" des nouvelles générations qui "chercheraient à recréer ce qui leur a manqué" (Sullerot, 1991 : 23), ou ces débats publics sur la promotion des solidarités familiales. Au risque de dépendance à l'égard des solidarités publiques, les décideurs préfèrent voir se développer une dépendance à des réseaux de solidarité familiale. Certaines expérimentations du Community care en Grande-Bretagne sont pourtant suffisamment éloquents pour ne pas s'illusionner à cet égard (Finch, 1984 ; Baldwin & Twigg, 1991).

127. Il convient d'ailleurs de souligner ici qu'en fait de ressources familiales, il s'agit presque exclusivement du soutien, de l'aide, des soins, du "caring" que fournissent les femmes dans les familles, que ce soit auprès des jeunes enfants ou auprès des personnes âgées. La solidarité, l'entraide sont plutôt des caractéristiques et des pratiques qui se conjuguent au féminin. Reste à connaître les attitudes et les aspirations des femmes elles-mêmes face à cette sollicitation des pouvoirs publics et à ce rôle de *caring* qui leur semble dévolu (Ungerson, 1987 ; Ungerson, 1990 ; RIAC, 1993).

Ces quelques pistes d'interrogation nous invitent sans doute à étudier parallèlement, mais à distinguer dans l'avenir l'étude du "fait de solitude" (Le Gall, 1986), du ressenti, du sentiment d'être isolé, et le risque social de solitude, en tant qu'il est articulé à la formulation et reformulation perpétuelle de la question sociale.

CHAPITRE IV

LE ROLE DES SOLIDARITES FAMILIALES

Un exemple : la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

La réflexion sur les solidarités familiales, l'entraide, le soutien relationnel et communautaire constitue une composante importante des débats actuels sur l'avenir de la protection sociale et des Etats-Providence. Inquiets de la croissance difficilement contrôlable du coût des systèmes d'assurance et d'assistance, les gouvernements cherchent à en redéfinir les paramètres, en mettant en oeuvre diverses stratégies : réduction de certaines prestations; limitation de l'accès à certains services; décentralisation de leur gestion; privatisation; attribution d'aides financières aux individus afin qu'ils se procurent eux-mêmes ce dont ils ont besoin sur le marché des services; généralisation de procédures d'évaluation visant à contrôler et accroître l'efficacité des organisations et des professionnels, mais aussi coordination de l'offre des services formels et informels et valorisation de la "protection rapprochée" assurée par les familles et le voisinage (Favrot, 1986; UNIOPSS, 1987; Bungener & Horellou-Lafarge, 1988; Frossart et al., 1988).

Aussi différents soient-ils par ailleurs, les systèmes nationaux de politiques sociales des pays industrialisés font en effet tous appel aux solidarités familiales dans la reformulation de leurs interventions,

comme on peut le voir à propos des politiques relatives à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Non que la famille ait été absente de cette prise en charge par le passé –elle est depuis toujours la principale source de soins aux personnes âgées–, mais sa contribution est actuellement regardée comme une ressource "additionnelle" ou substitutive par les politiques publiques.

LE POIDS DES MOTS ET DES CULTURES

Les tentatives de comparaison internationale soulignent fréquemment les difficultés et les risques de conclusions trop hâtives : non seulement les terminologies et les catégories d'analyse diffèrent, mais quand elles sont apparemment communes, elles n'ont pas toujours la même signification d'un pays à l'autre (Prioux, 1990; INSEE, 1991; Schultheis, 1989).

Ainsi, en est-il de la notion de "communauté", quasi-omniprésente dans la tradition anglo-saxonne, que ce soit dans les sciences humaines ou dans le secteur des politiques sociales, mais peu utilisée dans les pays latins (128), où l'on parle de "territoire", de "local", de "sociabilité" ou de "réseau social". Peut-on cependant considérer ces termes comme des synonymes ? Il semble plutôt que l'on ait affaire à des modèles culturels différents, dont les racines plongent dans l'histoire. Histoire de l'ensemble européen, des traditions issues de l'Empire romain, opposées à celles des peuples germaniques, mais aussi histoire du Nouveau Monde. Traditions autoritaires, centralisatrices, hiérarchiques du Sud de l'Europe, où l'Eglise romaine, les monarchies absolues, les Etats centralisateurs ont dépossédé les communautés locales des autonomies dont elles avaient pu jouir précédemment. Traditions de consensus communautaire sur la base duquel se sont développées, dans l'Europe du Nord, l'entreprise individuelle et la coopération communautaire au niveau local (Amado & coll.; 1990). Tradition de la grass roots democracy aux Etats-Unis, sur laquelle se fonde tout le travail dit "communautaire" à base de participation populaire et de bénévolat (Médard, 1969).

128. En France, toutefois, dans la première moitié du XXème siècle, les courants du catholicisme social ont fait abondamment usage de cette notion (Astier & Laé, 1991).

Expression de la dynamique propre de la société civile, symbole des pratiques de solidarité informelle, le concept de "communauté" représente, dans la plupart des pays anglo-saxons, un enjeu stratégique pour la définition des politiques sociales. Sont aujourd'hui "communautaires" tous les services destinés à la "communauté", définie elle-même comme clientèle. Cette communauté est intégrée à la répartition des responsabilités, les pouvoirs publics allant jusqu'à la promouvoir là où elle n'existe pas. Elle devient donc à la fois objet et sujet de l'intervention publique. Cette notion est aujourd'hui profondément équivoque, puisqu'elle peut renvoyer aussi bien à la dynamique des solidarités informelles qu'à la restriction des aides publiques.

Evoquer le "domicile", c'est en France faire d'abord référence à une notion juridique : "là où une personne est située en droit" (Encyclopédie Universalis, 1990: 1043). C'est aussi le lieu où une personne fixe ses activités avec une certaine permanence (Art. 102 du Code Civil), le domicile déterminant l'exercice de la plupart des droits civils. La tradition anglo-américaine n'a aucun équivalent puisque, en Amérique du Nord, par exemple, l'identité civique d'un individu n'est nullement attachée à son adresse ou à son domicile. Inversement, les notions anglophone de "Home", ou allemande de "Heim", avec leur connotation affective d'appartenance, d'intimité, voire d'identité, n'ont pas d'équivalent en français. Si les termes de "foyer", de "chez-soi" s'en rapprochent, leur usage est beaucoup plus circonscrit. L'expression "services de maintien à domicile" renvoie essentiellement à une dimension spatiale et administrative. Celle, anglaise de Home care a plus nettement un contenu affectif, qui associe les solidarités informelles aux services publics : la famille, la communauté sont déjà au rendez-vous.

La notion anglophone de care ne trouve pas plus d'équivalent en français. Dans des expressions comme "prendre soin de", "s'occuper de" ou "soigner" disparaissent tout le contenu affectif et la proximité relationnelle qu'inclut le caring. Le vocable care est d'ailleurs ambivalent puisque care about et care for ont des significations très différentes. La première formule évoque, par excellence, la protection maternelle, la tendresse, l'amour (129), tandis que dans la seconde transparaissent la charge, le travail de soin et de soutien. Mais, le plus souvent, le caring

129. *To care about someone* est équivalent à *to like someone*, aimer quelqu'un.

désigne le soin informel et s'oppose en cela aux pratiques professionnelles spécialisées du soin, qui relèvent du cure, ou aux interventions des agents paramédicaux ou sociaux, qui, pour leur part, help.

On voit tous les risques de méprise d'un passage sans nuance d'une notion à l'autre, ou d'une tradition culturelle à une autre. Malgré cette réserve, un certain nombre de convergences nous semblent repérables dans la manière dont s'orientent la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans les pays industrialisés.

L'EVOLUTION DES POLITIQUES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES :

La préoccupation relative au maintien à domicile et au rôle du "soutien informel" dans la prise en charge des personnes âgées s'est manifestée dès le début des années quarante, dans les pays anglo-saxons. Aux Etats-Unis, E. W. Burgess et, plus largement, le groupe de chercheurs en gérontologie sociale de l'Université de Chicago ont joué un rôle déterminant dans la formulation de la question de l'impact du vieillissement sur la société et dans l'étude du phénomène (Burgess, 1960). Les premières études de gérontologie sociale se sont développées grâce au soutien du Social Science Research Council (créé en 1943) et de la Nuffield Foundation (Tibbitts, 1960, 1963). Dès 1944, a été créée l'American Association of Gerontology, qui publie rapidement un premier document programmatique (Pollak, 1948). Comme l'indique son titre, *Social Adjustment in Old Age*, la question du vieillissement y est appréhendée en termes d'adaptation des personnes âgées aux changements de la société, et d'évaluation des capacités des sujets à s'ajuster à ces nouvelles réalités sociétales.

Jusqu'à la fin des années cinquante, la question de la création et du développement de services sociaux ou communautaires destinés aux personnes âgées n'est pratiquement pas posée. La prise en charge, lorsqu'elle a lieu en dehors de la famille, est le fait des hospices ou des hôpitaux, généralement placés sous la responsabilité financière et réglementaire des gouvernements locaux, ou, pour les plus démunis, des organisations religieuses ou charitables. La tension entre social et médical, tant dans le diagnostic des problèmes liés au vieillissement que dans les stratégies et les moyens préconisés, va constituer le

principal facteur de l'évolution des politiques sociales destinées aux personnes âgées.

1. La critique des structures asilaires

L'enquête de Peter Townsend sur les maisons de retraite, menée entre 1957 et 1961 en Angleterre et au Pays de Galles avec le soutien de la Nuffield Foundation (Townsend, 1957, 1962), a constitué un événement dont l'écho a résonné bien au-delà du Royaume-Uni. Y était décrite la situation dramatique des personnes âgées dans la majorité des 200 établissements visités. Fondée sur des observations, des interviews d'administrateurs et d'infirmières, mais aussi de pensionnaires, cette recherche a mis en évidence la fonction de mouroirs de ces résidences, la piètre qualité des services dispensés et des conditions d'hébergement, la détérioration rapide des comportements et des attitudes des personnes hébergées. Mais elle a aussi montré que les vieillards entraient moins en institution pour des problèmes de santé que pour des raisons économiques et sociales : revenu insuffisant et absence d'entourage, et que beaucoup auraient souhaité et pu demeurer à domicile, à condition d'y recevoir un minimum de "soutien social". Au terme de son travail, Townsend plaidait en faveur de services de maintien à domicile, préconisant également la création d'appartements adaptés et protégés, et l'organisation de services ambulatoires à l'échelle du quartier ou de la communauté locale.

L'enfermement des personnes âgées dépendantes et, plus largement, de diverses catégories de la population, comme les jeunes délinquants et les handicapés mentaux, a été dès lors l'objet de contestations croissantes. Le lieu de leur prise en charge s'est alors déplacé des institutions asilaires vers des services publics ambulatoires ou d'hébergement léger, administrés par les communautés locales et organisés autour de la notion d'aide (help), c'est-à-dire de la prise en compte et du développement des potentialités d'autonomie des individus dans et à partir de leurs milieux naturels de vie.

2. Le modèle du "Community care" :

L'exemple britannique du Community Care est tout à fait typique de cette politique de "désinstitutionnalisation" des populations dépendantes, de maîtrise des coûts des services de santé, et d'intégration sociale. Selon cette politique, élaborée vers la fin des

années cinquante (1959 Mental Health Act), les soins aux personnes dépendantes doivent en effet être fournis de préférence dans de petites unités (appartements surveillés ou familles d'accueil, par exemple), ou à domicile; les prestations, dont l'organisation administrative et la coordination incombent aux pouvoirs locaux, sont dispensés par du personnel non-professionnel, mais qualifié pour l'exercice de tâches simples et routinières, capable de faire preuve de souplesse, d'adaptation et surtout de favoriser la participation des personnes concernées à leur propre prise en charge. Cette politique n'a pas été perçue à l'origine comme une forme de désengagement des pouvoirs publics, mais comme une réorientation des services vers le local et la "communauté" et une manière de répondre aux critiques unanimement adressées à toutes les formes d'hospitalisme. "Communauté" se conjugue alors avec solidarité, entraide et territoire.

3. "Territoire" et "maintien à domicile" :

L'orientation communautaire a été imprimée à l'organisation des services de soins de la plupart des pays de tradition anglo-saxonne (Etats-Unis, Canada, Hollande, etc.), avant d'être explicitement promue par l'Organisation Mondiale de la Santé comme modèle susceptible de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité des services, notamment du fait de son orientation préventive par le développement de soins simples et globaux.

Dans les pays latins, cette orientation s'est exprimée différemment. En Italie, où les discours prônant la "désinstitutionnalisation" ont souvent pris une forme politique radicale, on a ainsi valorisé le "territoire", c'est-à-dire une échelle locale de gestion des ressources, comme alternative à la prise en charge asilaire des personnes "exclues" en raison d'un handicap physique ou mental.

En France, c'est au début des années soixante que le thème du "domicile" est apparu dans l'énoncé d'une politique sociale de la vieillesse : l'accent mis sur la participation, l'intégration sociale et le rôle actif des personnes du "troisième âge" a refoulé la vieillesse vers un quatrième âge, assimilé à une maladie incurable, et a conduit à privilégier le "maintien à domicile" par rapport au placement en institution (Grand, 1989; Bungener et Horellou-Lafarge, 1988; Henrard et al., 1991). Les professionnels médicaux et sociaux sont invités à orienter leurs pratiques vers le lieu de vie du patient, qui peut être "hospitalisé à domicile". Même si le terme de "communauté" n'est pas

employé en France, cette orientation des politiques vers le domicile répond à une logique analogue à celle du Community care britannique. Bien que cette perspective privilégie l'accompagnement social et médical des populations dans leur environnement naturel, où la contribution de la famille est essentielle, celle-ci n'est pas réellement intégrée comme ressource additionnelle ou subsidiaire dans la politique de prise en charge des personnes âgées.

Ces politiques de "maintien à domicile" ne connaîtront de réelle application qu'à partir des années soixante-dix (Guillemard, 1986; Henrard et al., 1988), et encore de façon limitée, puisque le rapport Vieillir demain constatait encore en 1982 que la priorité accordée en principe au maintien à domicile ne s'était guère traduite dans les faits (Commissariat Général au Plan, 1982).

4. La réorientation du "community care"

Les années quatre-vingt ont constitué un tournant dans l'ensemble des pays industrialisés. En Grande-Bretagne, en particulier, le Community Care prend une nouvelle direction. Alors que l'on prévoit que le vieillissement global de la population et surtout l'augmentation du nombre des personnes très âgées (75 ans et plus) se traduira inéluctablement par une demande croissante de soutien et d'accompagnement social et médical, le souci du gouvernement conservateur britannique de réduire les dépenses publiques de santé amène les pouvoirs publics à privilégier le rôle des familles et des proches dans la prise en charge communautaire, sans tenir compte des travaux qui soulignent qu'une telle politique a toute chance d'être plus coûteuse encore que le traitement en institution, du fait des mesures d'accompagnement qu'elle nécessite (Department of Health and Social Security, 1985, cité par Finch, 1990). "Le Community Care n'est pas l'affaire du seul gouvernement, c'est celle de chacun" : tel est le message (Idem: p.42). On passe d'un soutien fourni dans la communauté à un soutien fourni par la communauté, c'est-à-dire essentiellement par les ressources familiales et bénévoles (Lewis & Meredith, 1988; Finch, 1990).

Mais le changement de cap du Community Care est également idéologique, lié au renouveau du discours conservateur sur le rôle et la place des femmes et de la famille, mais aussi aux critiques "de gauche" des politiques de Welfare en termes de "contrôle social". Un mouvement comparable, quoique d'une moindre intensité, s'est

esquissé dans de nombreux pays, entraînant généralement une réduction relative des services, relative par rapport à la croissance des besoins recensés (130). En France, par exemple, l'accent a été mis, dès 1983, sur les solidarités de voisinage et le renforcement des liens et des solidarités intergénérationnelles, dans le cadre d'un effort pour maîtriser les dépenses de santé et de protection sociale (Henrard et al, 1989).

La dernière décennie a donc été marquée, dans l'ensemble des pays industrialisés, par une tendance à renvoyer la prise en charge des personnes âgées vers les familles, à accentuer le rôle des soutiens informels au détriment des soutiens formels (Parker, 1985; Willmott, 1986; Ungerson, 1990), et à limiter la responsabilité des pouvoirs publics à la coordination des soins rendus par les proches, les bénévoles et les professionnels, dans une optique de "Welfare mix" ou d'économie mixte des soins (Finch, 1990; Joël, 1991). Un certain nombre de recherches critiquent ainsi le désengagement du gouvernement anglais du financement des services sociaux (Audit Commission, 1986; Walker, 1986; Henderson, 1986; Ungerson, 1987; Finch, 1990).

5. Solidarité familiale et solidarité féminine

Si la famille est de loin le premier dispensateur de soins dans l'activité générale de prise en charge des personnes âgées dépendantes, la plupart des recherches soulignent que, dans la grande majorité des cas, le rôle de soignant est exercé par des femmes (Favrot, 1987; Bungener et Horellou-Lafarge, 1988; Qureshi & Walker, 1989; Lehr et Wilbers, 1989) (131). Plusieurs travaux, en particulier britanniques, mettent même en évidence une véritable hiérarchie parmi les pourvoyeuses de soins (Finch & Groves, 1983; Ungerson, 1987, Lewis & Meredith, 1988; Qureshi & Walker, 1986 et 1989; Ungerson,

130. En Italie, le thème de la contribution familiale a donné lieu à de curieux rapprochements entre partis de gauche et catholiques conservateurs; les premiers voyant dans la promotion de la famille le moyen de renforcer la solidarité dans la société globale; les seconds, un moyen de restaurer une institution familiale en voie de décomposition.

131. La littérature féministe anglaise considère ainsi que l'emploi du terme *Community Care* est devenu un euphémisme pour désigner en réalité les "soins familiaux", lesquels à leur tour ne sont qu'une manière euphémisée de qualifier les soins dispensés par les femmes dans les familles (Lewis & Meredith, 1988). Finch (1984) soutient même que la notion de communauté est "genrée" (*gendered*) et que le *Community Care* est inéluctablement sexiste.

1990; Bouget & Tartarin, 1990) : l'épouse est généralement la première sur les rangs, à défaut ce sera la fille ou la belle-fille, voire une parente, cousine ou nièce. Peut-on dès lors réellement parler de solidarité familiale ?

Le caring est ainsi devenu (en Angleterre, tout particulièrement, mais aussi au Canada ou aux Etats-unis) un enjeu de lutte pour les mouvements féministes : enjeu de la reconnaissance du travail qu'il représente et de la légitimité de sa rémunération (Ungerson, 1990), mais aussi piège d'une telle rétribution de la production domestique qui risquerait de légitimer totalement le désengagement de l'Etat (Finch, 1990). Passé d'une politique de services locaux et d'accompagnement social à une logique de restrictions budgétaires et de désengagement de l'Etat "au profit" des familles, le Community Care entre en effet directement en conflit avec la promotion de l'égalité des chances pour les femmes (Finch & Groves, 1983, cité par Ungerson, 1987). En concentrant la demande de soin, l'effort et le travail de caring à domicile sur les femmes, ces politiques dites sociales menacent le processus de libération des femmes du fardeau des tâches domestiques (Vandelac et al., 1985).

Le souci d'étudier avec précision les caractéristiques des aidants familiaux, récent dans la plupart des pays, se développe actuellement (Favrot, 1986; Frossart et al, 1988; Lesemann & Chaume, 1989; Coward & Dwyer, 1990). Face à l'appel croissant adressé aux familles par les pouvoirs publics, on cherche à connaître les ressources mobilisables, l'ampleur du "fardeau" ou de la tâche de soins, les conditions du maintien ou les limites de ces pratiques de soins profanes.

Mais la perception de cet appel croissant et du poids qu'il fait peser sur les femmes, l'ambivalence des sentiments familiaux –famille et idéologie de l'amour peuvent recouvrir bien autre chose que solidarité et entraide– et le développement de la norme de l'autonomie réciproque des générations adultes font que le mouvement de discrédit du placement en institution des personnes âgées qui a caractérisé les trente dernières années est en train de faiblir. A en croire les résultats de certaines recherches anglaises récentes, de nombreuses personnes âgées en viendraient même aujourd'hui à préférer être placées en résidence ou s'appuyer sur une aide professionnelle, rémunérée par les transferts sociaux, voire par eux-mêmes, plutôt que d'être

"maintenues à domicile" et de dépendre d'un réseau de proches (West & coll., 1984, cité par Ungerson, 1987).

Il n'existe pas une solution unique et définitive au problème de la prise en charge de la dépendance, puisque, selon les cas, l'intervention professionnelle doit être privilégiée par rapport au soutien familial, ou l'inverse. Il faut le plus souvent envisager de subtiles combinaisons de soins professionnels et profanes, qui peuvent elles-mêmes évoluer dans le temps, ce qui nécessite de pouvoir choisir de revenir à une formule initialement écartée (Bungener, 1992).

LES MODELES NATIONAUX D'ARTICULATION ENTRE SOLIDARITES FAMILIALES ET SOLIDARITES PUBLIQUES

Administrations et concepteurs des politiques sociales se demandent aujourd'hui dans quelle mesure et à quelles conditions les familles pourraient se substituer à certains programmes gouvernementaux. Plusieurs versions de cette "substituabilité" existent cependant, des plus "dures" –limitation ou retrait pur et simple des aides publiques–, aux plus "douces" –stratégies négociées de complémentarité–, en passant par diverses formes d'aides professionnelles ou matérielles, ou encore de compensations financières.

Aide familiale et aide gouvernementale ne sont cependant pas de même nature. Non seulement la famille intervient sur un registre différent de celui des services publics ou professionnels, celui de l'entraide mue par des sentiments à la fois d'obligation et d'amour, mais son action est caractérisée par son adaptabilité, sa plasticité, son exclusivité, contrairement à l'action publique, formelle, rigide, normée et universelle. Du fait de sa rigidité bureaucratique, celle-ci ne connaît pas les situations intermédiaires, les plus fréquentes dans la réalité, celles par exemple où la personne âgée n'est ni vraiment valide, ni vraiment malade. La famille doit donc combler les manques des services et les délais d'octroi : "l'aide professionnelle ne vient pas suppléer une assistance familiale défaillante, mais bien au contraire, l'implication familiale s'inscrit dans la vacuité des services professionnels qu'il s'avère impossible de mobiliser" (Bungener, 1992: 22).

Mais, si l'on peut retrouver dans différents pays industrialisés (Etats-unis, Canada, Angleterre, Allemagne, Hollande, Suède, France, Italie), sensiblement les mêmes tendances en termes de redéploiement du traitement institutionnel vers des structures légères et gérées localement ou vers un marché de services privés, de déprofessionnalisation des soins ou de reconnaissance des "soins profanes", la manière de définir la solidarité ou la contribution familiale diffère assez nettement d'un pays à l'autre (Lesemann, Martin, 1992).

A un pôle du "spectre", on trouve ainsi le cas américain dans lequel priment nettement les solidarités familiales et bénévoles. Si la contribution des familles est très importante, puisqu'elle représente 70 à 80% de l'aide fournie aux personnes âgées, la solidarité familiale n'est saisie par les politiques que comme un élément du système à préserver, en évitant l'usure de l'aidant (compensation du stress engendré par les pratiques de soutien, formes de gratifications, de répit, etc.), et donc les coûts sociaux qu'entraînerait son désistement. Les soins professionnels, pour leur part, fonctionnent sans véritable coordination, qu'il s'agisse des pratiques de prise en charge médicale au domicile ou des interventions professionnelles faiblement qualifiées.

A l'autre pôle, on trouve le cas de la Suède, où la prise en charge des personnes âgées dépendantes est presque totalement assurée par des politiques publiques, avec une panoplie impressionnante de services d'accompagnement. Bien que des inquiétudes se fassent jour à propos du vieillissement de la population et de l'avenir de l'Etat-Providence, l'aide publique l'emporte nettement sur l'aide familiale et bénévole, dans ce pays où 80% des femmes travaillent à l'extérieur de leur domicile, où l'aide domestique est massivement professionnalisée, où la cohabitation intergénérationnelle a pratiquement disparu, où la proportion des familles désunies est considérable et où la possibilité de choisir de travailler à l'extérieur du foyer est garantie aux femmes.

Parmi les situations intermédiaires, on trouve, en Angleterre, un souci de plus en plus grand de coordination au travers des pratiques de case management, c'est-à-dire de gestion des ressources formelles et informelles au cas par cas (Joël, 1991), mobilisant les services sociaux et le marché privé à côté des familles et des femmes – dont le rôle reste prééminent –, afin de lutter contre l'inégalité d'accès aux soins. Se développent également des préoccupations liées à l'évolution des structures familiales (augmentation des familles monoparentales ou recomposées) et même à l'évolution des valeurs

familiales (baisse du sentiment d'obligation mutuelle entre les générations)– conduisant à la prise de conscience que les solidarités dont la famille est le giron ne sont pas acquises ou stables.

Si la situation canadienne est rendue complexe par les écarts considérables qui existent entre provinces anglophones et francophones (la tradition étatiste du Québec s'opposant au libéralisme, à la tradition communautaire et de bénévolat des provinces anglophones), on y a vu cependant, comme en Angleterre, se développer une problématique féministe mettant en cause l'aliénation que représente, pour les femmes sommées d'assumer de véritables carrières de caring, l'aide familiale aux personnes âgées.

En Italie, la grille de lecture des solidarités familiales est presque entièrement déterminée par le discrédit des formules asilaires et enfermantes et la promotion idéologique (par la gauche ou les catholiques) du "territoire" et du "local" comme alternative et comme structure de ressources et d'appui pour les familles. Ces dernières sont cependant au premier rang de l'aide fournie, dans la tradition des obligations qu'ont les adultes pour leurs aînés. Toutefois, les indicateurs démographiques (baisse de la natalité, augmentation des cas de dissociation familiale, etc.) sont perçus comme des signaux d'alerte.

En Allemagne et en Hollande, les idéologies gouvernementales font de l'aide informelle fournie par la famille ou les bénévoles, un enjeu, et prônent ici le Welfare-mix (Evers et Wintersberger, 1988), là, la caring society. Mais les travaux de recherche qui s'y développent prennent en compte, au-delà de la seule évaluation quantitative des contributions informelles, leur "coût" pour les aidants, en particulier pour les aidants familiaux.

En France, c'est au travers de la politique de "maintien à domicile" que sont posés les problèmes de coordination des ressources formelles. L'aide familiale, caractérisée à la fois par sa plasticité et sa vulnérabilité (Bungener, 1992), semble constituer le seul moyen de compenser la très complexe fragmentation de la production des services. En effet, "chaque organisme est administré séparément, relève d'une législation et de réglementations différentes, qui définissent plus ou moins précisément les champs d'activité et les modes de financement. Les différentes professions intervenant ont en

outre chacune leur propre formation, leurs modes d'exercice et de rémunération" (Henrard et al, 1991 : 45).

Les modes de prise en charge de la dépendance des personnes âgées font une place de plus en plus importante au travail de caring assumé par la famille et les proches. Qu'ils s'appuient sur la communauté, le territoire ou le domicile, les gouvernements des pays industrialisés affichent tous une politique de Welfare-mix, – reconnaissance publique du rôle central joué par les solidarités familiales, et manière de réduire les dépenses sociales. Mais pour réussir à mettre en place un système efficace de coordination des ressources, ces politiques doivent reconnaître les coûts de cette "protection rapprochée" : coût financier des mesures d'accompagnement qu'elle nécessite, mais aussi coût social et psychologique pour celles qui assument le travail de caring.

CHAPITRE V

**ENTRE ETAT ET FAMILLE-PROVIDENCE.
L'ESPACE RESTREINT DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE**

Après avoir été annoncée en France il y a plus d'une décennie (Rosanvallon, 1981), la crise et la nécessaire refonte de notre système de protection sociale font désormais l'objet d'un large consensus. Au point même que les clivages politiques ne semblent plus s'exprimer aujourd'hui sur la manière de gérer les "affaires sociales", contrairement aux années quatre-vingt (132).

Si le thème de la crise de l'Etat providence n'est pas une spécificité française, les éléments du débat et les scénarios de solutions qu'il engendre présentent selon les pays développés un certain nombre de nuances (133), et ce malgré de nombreux points de convergences au niveau des tendances démographiques et socio-économiques, (déséquilibre des générations ou augmentation de la

132. On se doit à cet égard de souligner la récente prise de position de Philippe Seguin qui se fait le défenseur d'une politique de lutte contre le chômage en rupture avec les méthodes adoptées à gauche comme à droite depuis près de vingt ans (Seguin, 1993).

133. Si la tendance commune est de reconnaître l'importance du "secteur informel" pour le Bien-être ou le *Welfare*, on se réfère selon les pays à des notions et des modèles différents : *non profit sector* aux Etats-unis, *Welfare pluralism* en Grande-Bretagne, *Welfare mix* en Allemagne et en Hollande, "secteur d'utilité sociale" ou "économie solidaire" en France (voir Evers, 1993).

proportion des personnes âgées, instabilité et désinstitutionnalisation des liens familiaux, progression de l'emploi féminin, évolution du chômage, restructuration industrielle, tertiarisation de l'emploi, etc.). Intervient bien sûr au premier chef l'intensité relative du chômage selon les pays, qui s'impose avec plus ou moins d'urgence comme le premier facteur de cette crise ou la priorité de l'agenda politique.

Mais les nuances de ce débat international sont aussi le résultat d'un ensemble complexe d'autres facteurs, parmi lesquels on peut citer la différence des idéologies politiques dominantes, la force ou la faiblesse relative des mouvements sociaux concernant ces problèmes de protection, les écarts dans la manière dont ont été construits historiquement les risques sociaux et les réponses institutionnelles, mais surtout la variabilité des représentations sociales concernant les limites respectives et les modes d'articulation du "privé" et du "public". D'aucuns perçoivent dans ces configurations nationales l'expression de "formes sociétales" (Benoît-Guilbot, 1989 ; Barrère-Maurisson, 1992) ou de traditions culturelles contrastées.

On peut encore évoquer les écarts de postures épistémologiques, c'est-à-dire les différentes manières de construire les problématiques et de définir les rapports entre discours savants et action publique, les uns privilégiant une logique d'expertise débouchant sur des solutions pragmatiques, les autres préférant les interprétations, les propositions théoriques et la distance respectueuse entre science et politique. Il n'est sans doute pas inutile enfin de tenir compte des disciplines qui occupent le devant de la scène pour comprendre que tel ou tel élément soit présent ou refoulé hors du débat.

En France, deux dimensions nous semblent devoir être soulignées dans cette réflexion sur l'évolution de nos modes de protection et sur les formes de la solidarité. D'une part, il est manifeste que les critiques à l'égard de la rationalité économique ont connu un important développement ces dernières années (134). On peut percevoir là une sorte de "revanche du social" sur l'impérialisme de la lecture economiciste qui a prévalu depuis les Trente Glorieuses. De l'autre, la crise de l'Etat providence a remis sur le devant de la scène

134. On peut prendre pour exemple l'initiative du Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales (Caillé, 1989), ou encore des publications comme la *critique de la raison économique* de Gorz (1988), *L'économie contre la société* de B. Perret et G. Roustang (1993), ou encore *L'esprit du don* de Jacques Godbout (1993).

des mécanismes traditionnels d'intégration sociale. D'où l'importance des travaux portant sur le lien social, les réseaux de sociabilité, la parenté, les solidarités intergénérationnelles et familiales (Bawin-Legros & Kellerhals, 1991).

Les questions soulevées par ce que l'on dénomme depuis peu en France "l'économie solidaire" (Laville, 1993), recouvrant partiellement ce que voulait désigner hier l'expression de "tiers secteur" ou de "secteur d'utilité sociale" (de Foucauld, 1988), est particulièrement symptomatique de la configuration de ce débat dans l'hexagone. Ce qui frappe cependant en première approximation, c'est la difficulté avec laquelle cette hypothèse de l'économie solidaire comme scénario normatif prend racine dans la pratique. Non qu'elle ne trouve pas d'audience. Le récent colloque organisé par Le Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) et le Laboratoire de sociologie du changement des institutions (LSCI) à Paris en témoigne. Mais, on se doit de reconnaître que les expérimentations sociales d'économie solidaire, combinant économie marchande, économie non marchande de la redistribution et économie non-monnaire de la solidarité familiale et de voisinage, sont encore relativement rares. Cet espace intermédiaire que certains appellent de leurs vœux rencontrent manifestement un certain nombre d'obstacles.

Nous nous proposons de nous arrêter ici sur quelques-uns d'entre eux, non pas, bien entendu, dans l'optique de critiquer l'hypothèse avancée par les tenants de l'économie solidaire, mais pour en mieux comprendre les limites et les conditions de développement. Il nous semble ainsi que ce débat achoppe, en France tout au moins, sur la difficulté de dépasser une opposition fortement ancrée dans les mentalités et dans les schémas explicatifs entre famille et Etat. Les solidarités sont d'abord pensées entre ces deux pôles, le marché n'étant pas un espace de solidarité. D'où la résistible progression des expériences d'économie solidaire.

Les hypothèses de l'économie solidaire

Au départ de ce scénario, l'épuisement du compromis fordiste ou keynésien, symbole des Trente Glorieuses, qui a permis d'assurer l'intégration et le développement de la société par un équilibre entre le marché et la régulation étatique de ses effets perturbateurs, avec un

rôle central joué par la négociation collective et les mouvements sociaux, en particulier le mouvement ouvrier. De ce compromis ou "pacte social", qui correspond à une certaine combinaison des différents systèmes économiques que sont le marché, la redistribution et la réciprocité domestique (Polanyi, 1983), découle le modèle concerté de "gestion des risques" que nous connaissons encore aujourd'hui pour l'essentiel.

Par ce processus, un certain nombre de services publics sont venus se substituer à des fonctions traditionnellement dévolues à la famille ou à la communauté (soins, caring et socialisation des enfants, prise en charge des personnes âgées, soutien et entraide mutuelle). Par leur développement et leur bureaucratisation, ces services ont généré une sorte d'effet pervers, assimilant lien social et lien économique. "En dehors de la production, la solidarité avec la diminution des sociabilités traditionnelles, se réduit à une solidarité institutionnelle abstraite qui, par le phénomène de bureaucratisation des services sociaux, tend à être perçue comme un système d'assurance ou d'assistance plus que comme une solidarité active" (Laville, 1993 ; p.8).

Cette rupture entre économie monétaire (marchande et non marchande) et économie non-monétaire, "destructurée dans ses fondements et assimilée par les technocraties modernisatrices à une survivance du passé" (Ibid.) a eu pour principale conséquence l'homogénéisation de la valeur-travail, devenu le "Grand intégrateur", au sens que lui donne Barel (1990), c'est-à-dire le paradigme qui a permis que soient remplies "trois fonctions essentielles à la reproduction du social par lui-même : l'organisation (individuelle ou sociale), le maintien de l'ordre (individuel ou social), la création du sens (individuel ou social)" (Barel, 1990 ; p.90). Le travail est ainsi devenu la principale source de socialisation secondaire, de production d'identité et d'émancipation des liens primaires de la famille et de la communauté, permettant d'accéder à la sphère publique, sans perdre pour autant sa dimension d'exploitation.

Avec la crise des valeurs de la fin des années soixante et la crise économique du milieu des années soixante-dix, l'ensemble de cet édifice ou de ce pacte social a été ébranlé. D'une part, a été dénoncée la vision technocratique et centralisatrice d'un Etat perçu comme de plus en plus tentaculaire, s'immiscant au plus près des rapports

intimes. De l'autre, la progression du chômage et la menace qu'il fait peser sur un nombre croissant de personnes aptes au travail ont engendré une demande sans cesse plus aiguë de protection contre ce risque majeur et de rééquilibrage du système, envoyant aux oubliettes de l'histoire les quelques revendications libertaires du "droit à la paresse". A cela se sont ajoutées une crise des capacités d'intégration professionnelle du système éducatif et de formation et une aspiration des femmes à accéder à l'emploi et au salaire, malgré un marché du travail de plus en plus tendu.

Aujourd'hui, certains considèrent que ce modèle social-étatique a eu pour première conséquence de laminer les liens sociaux primaires et de compromettre l'existence de formes vécues de solidarité ; les citoyens finissant par tout attendre des réponses institutionnelles et publiques, tout en se retrouvant de plus en plus séparés les uns des autres. C'est omettre que parallèlement les échanges et solidarités sont restés très actifs dans l'espace familial (Pitrou, 1978 ; Déchaux, 1990 a et b; Martin 1992a), malgré les transformations considérables du lien familial ; nous y reviendrons. C'est négliger également que la dimension relationnelle est devenue de plus en plus centrale dans l'activité professionnelle, au point même d'occuper la majeure partie du champ de la sociabilité des actifs ; sans compter le rôle accru du réseau familial pour l'accès à l'emploi (Degenne, Fournier, Marry & Mounier, 1991 ; Desveaux, 1991).

En somme, emploi et réseau produisent et sont en même temps le résultat de l'intégration, et il semble difficile de penser l'un des éléments déconnecté de l'autre. Tout comme avoir du capital relationnel est encore le meilleur moyen d'accéder à un emploi, avoir un emploi est manifestement aujourd'hui un des meilleurs moyens de cultiver des relations sociales, d'avoir du réseau, voire d'éviter le confinement dans la sphère des relations de parenté.

Doit-on dès lors suivre l'hypothèse de Barel qui diagnostiquait au début de cette décennie la faillite du Grand Intégrateur, au sens où "une économie qui se passe de plus en plus du travail peut de moins en moins en faire le principe d'organisation et d'ordre à la base de toute la société" (Op. cit. ; p.97) ? Peut-être, si l'on admet avec lui que cette faillite n'a pas permis pour autant de déboucher sur un nouveau Grand intégrateur, ce qui nous oblige à vivre dans un énorme "comme si", et à attendre que se renforcent des "utopies concrètes" (Gorz,

1988). Paradoxe donc, puisqu'il faut bien admettre que le travail ne peut plus assurer son rôle de Grand intégrateur, tout en demeurant le vecteur principal de l'intégration. Mais sa faillite a probablement réveillé aussi d'autres mécanismes plus archaïques, comme l'intégration familiale ou l'intégration dans des communautés. A défaut d'avoir du travail, il faut au moins avoir des "proches" pour ne pas basculer dans l'exclusion, la dépendance et l'indignité.

C'est à ce niveau que l'on peut positionner l'hypothèse de l'économie solidaire qui entend établir un nouveau compromis entre économie monétaire et non-monétaire, sans rompre avec l'idée que le travail ou l'activité demeure le Grand intégrateur (jusqu'à nouvel ordre). En ce sens, ce modèle adopte une position critique à l'égard des principaux scénarios de sortie de crise qui sont actuellement commentés. Critique à l'égard de la politique de recherche d'emploi à tout prix, dans la mesure où elle risque d'accroître inéluctablement les inégalités en créant des emplois précaires, des "petits boulots", faiblement qualifiés, rémunérés, à faible productivité, et présentant le risque de provoquer la réapparition de "nouveaux valets" (Gorz, 1990) et de négliger "la logique de l'honneur" (D'Iribarne, 1990). Critique également à l'égard de certaines propositions de "partage du travail" ou de revenu de citoyenneté, qui sont, il est vrai, non dénuées d'ambiguïtés. A. Bihr soulignait ainsi récemment que le partage du travail était déjà commencé puisque "un dixième de la population active est sans emploi... La question n'est donc plus de savoir si l'on est pour ou contre cette réduction du temps de travail, mais uniquement selon quelle modalité il s'agit de l'appliquer" (Bihr, 1993).

Le fait de libérer du temps à ceux qui n'en ont plus du fait de leur activité professionnelle, ou d'accroître la part du temps non contraint, en le répartissant mieux entre les actifs ne garantit nullement que ce temps pourra être utilisé dans une optique de renforcement des liens sociaux ou de développement de l'entraide mutuelle et de l'autoproduction. Le temps libéré peut aussi prendre la figure de l'atomisation sociale, de l'isolement, voire du confinement dans les relations familiales.

Face à ce risque d'atomisation, les tenants de l'économie solidaire prône la non-rupture avec le salariat, refuse le repli sur la sphère privée, et suggère d'introduire une dimension non-monétaire sur la base d'une impulsion réciprocaire, en proposant de soutenir des

formules et des projets où les usagers sont associés à la conception et au fonctionnement des services qui leur sont destinés (la construction conjointe de l'offre et de la demande), tout en faisant en sorte que les solutions élaborées prennent pied dans la sphère publique (Laville, 1992). L'impulsion réciprocaire (non-monnaire), (communautaire, diraient les anglo-saxons, contre-culturelle ou alternative dirions-nous plutôt en France) doit donc se combiner avec la logique marchande (vendre le service) et obtenir le soutien économique des financements sociaux, dans un souci de permanence et de fiabilité.

Cet espace intermédiaire qui tente de relier la logique réciprocaire et l'économie monétaire n'est pas nécessairement une nouveauté. On pourrait ainsi rapprocher cette proposition des thèses du groupe Economie et humanisme après-guerre, qui défendait la nécessité de cultiver un espace intermédiaire entre l'individu et la société : la communauté, tout en tentant d'humaniser la rationalité économique. "La réunion de l'économique et du social repose sur l'idée que l'économie détruit la nature humaine et qu'il lui faut injecter de l'humanité, puisque l'économie, dont le calcul rationel dissout les relations sociales, mine sournoisement les valeurs morales, réincarnant une vieille opposition entre l'être et l'avoir" (Astier, Lae, 1991).

Malgré de telles tentatives, et contrairement à ce qui s'est passé dans un grand nombre de pays anglo-saxons, cette dimension du "communautaire" n'a pas connu les mêmes développements et expérimentations en France. Peut-être du fait que la famille a été chargée de représenter cette forme intermédiaire de représentation collective entre individu et société. Pour indice, le fait qu'il existe en France une politique familiale explicite, mais aussi probablement une véritable "question familiale", comme composante de la question sociale.

Pour débattre de l'hypothèse de l'économie solidaire, nous souhaitons développer deux points. Le premier va plutôt dans le sens de cette hypothèse, tout en en nuancant la portée. Il s'agit de souligner les limites des solidarités familiales. Si nous n'adhérons pas aux propos alarmistes qui évoquent la fin de ces solidarités et annoncent l'ère des "monades urbaines", ce qui va à l'encontre de la plupart des travaux sur ce sujet, nous sommes d'accord pour en reconnaître les limites, au sens où la solidarité des proches renforce les inégalités plus qu'elle ne les compense. Il existe donc bien un risque majeur dans l'opposition

solidarité des proches – solidarité collective, celui de donner à penser que le repli de la protection sociale et de l'Etat providence pourrait être compensée par le renforcement de la solidarité des proches. Cette vision nous semble pourtant perceptible en France actuellement et correspondre au retour d'une certaine forme de familialisme.

Le second va plus nettement à l'encontre de l'hypothèse de l'économie solidaire, au sens où "l'impulsion réciprocaire" nous semble d'abord susceptible d'émerger dans les couches moyennes et les catégories de population aptes à "prendre la parole", à faire valoir leurs positions et à mobiliser leurs réseaux sociaux (et non seulement familiaux), à s'appuyer sur leur capital relationnel de "liens faibles" (Granovetter, 1973). Les fondements de cette impulsion réciprocaire varient en effet selon les milieux sociaux et les tissus de sociabilité. L'économie solidaire ne serait-elle qu'une alternative pour les mieux dotés, néanmoins menacés par la crise de l'emploi ?

L'opportune redécouverte des solidarités familiales :

Lors du Colloque de 1983, intitulé "Recherches et familles", qui fut à n'en pas douter le signe d'un regain d'intérêt évident de la collectivité et de la sphère politique pour la question de l'articulation entre vie privée et espace public, Giovanni Sgritta dressait à propos de l'Italie un bilan qui nous semble encore aujourd'hui d'une brûlante actualité. Voici quelques extraits du rapport qu'il a remis à cette occasion :

"Le développement actuel de la recherche empirique et de l'analyse sociale, accentuant l'importance de l'institution familiale, tendrait à refléter, d'un côté, le désenchantement collectif face à la possibilité de réalisation des aspirations relevant du programme de l'Etat social ; de l'autre, le besoin de connaissance des phénomènes familiaux de la part des décideurs politico-sociaux, dans l'hypothèse immédiate d'une substitution du social à l'étatique dans le domaine de certains services collectifs. Bref, par rapport à la situation antérieure, les termes de la crise se sont déplacés. Durant la période de l'immédiat après-guerre jusqu'à la fin des années soixante, la recherche sociale reflétait plutôt la crise de l'institution familiale, alors qu'à présent, elle reflète plutôt la crise d'un certain modèle de société, la crise de l'Etat providence, mettant en évidence dans le même temps le maintien et la fonction de la famille dans l'accomplissement d'importantes tâches sociales... Les résultats des recherches tendraient au contraire à prouver l'opportunité d'avancer une thèse tout à fait opposée à celle de la privation de

la famille de ses fonctions. L'affirmation et l'extension de la société du bien-être, à laquelle on attribue une grande part des charges liées à l'entretien d'un pourcentage important de la population, n'aurait pas en fait entraîné l'affaiblissement des responsabilités et des fonctions de la famille... Le caractère flexible de l'action de la famille, la nature solidaire des rapports intra-familiaux joueraient donc le rôle de mécanisme d'atténuation de l'insuffisance et de l'inadaptation des prestations des institutions de service public et, dans certains cas, des prestations du marché privé... Le transfert de la responsabilité sociale du secteur public aux familles entraîne inéluctablement une augmentation du degré d'exploitation du travail familial et donc du travail de service accompli par les femmes au sein de la famille." (1983 ; pp. 167-172)

Ce constat d'un glissement de l'analyse de la crise de l'institution familiale à la crise des solidarités publiques est toujours d'actualité. On est ainsi passé dans les milieux de la recherche d'une focalisation de l'attention sur le couple et l'instabilité conjugale à une véritable redécouverte de la parenté et de son rôle de soutien et de transmission (Segalen, 1991).

Le contexte de crise de l'Etat providence a donc imposé de nouvelles catégories de réflexion aux responsables des politiques sociales. La sociabilité, l'entraide, le soutien relationnel, ou l'affection des proches deviennent ainsi des enjeux pour les politiques publiques (de Singly, 1988). L'exemple de la prise en charge des personnes âgées dépendantes est manifestement un des secteurs où ces questions ont pris le plus d'essor récemment (135) (voir, par exemple, Finch & Groves, 1983; Bungener & Horellou-Lafarge, 1988; Lesemann & Chaume, 1989; Cribier, 1989; Bouget & Tartarin, 1990; Pitrou, 1991 ; Lesemann & Martin, 1993) ; souvent d'ailleurs pour montrer à quel point la famille (et surtout les femmes) demeuraient le principal pilier du soutien apporté (Ungerson, 1987; Ungerson, 1990). A la lumière de nombreux travaux dans les cinq dernières années, apparaît clairement que solidarité familiale et service collectif agissent en complémentarité et ne peuvent se substituer l'un à l'autre.

Ce n'est pourtant pas ce qui est retenu le plus souvent. On préfère, nous semble-t-il, se féliciter de l'existence de ce "gisement de solidarité naturelle et gratuite", que l'on brandit comme une alternative

135. Mais il en est d'autres, comme l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Le Gall, 1990), ou la réinsertion des plus démunis (de Ridder et al., 1991).

ou comme une menace, lorsqu'il s'agit de s'inquiéter de l'individualisme rampant.

Plus largement, cette forme "privée" de la solidarité se manifeste au sein de réseaux de sociabilité, dans des systèmes d'échanges et de réciprocité qui n'ont apparemment rien à voir avec le marché, et dont la famille constitue le prototype. L'insertion sociale commence par cette inscription dans un maillage "d'interdépendance" (Elias, 1991), dans un "cercle social" (Degenne, 1983), par l'appartenance à des réseaux; qu'il s'agisse de la famille limitée aux parents, enfants, frères et soeurs, ou étendue aux collatéraux, voire même aux amis, au voisinage, à l'ensemble des "proches" (Le Bras, Bonvalet & Maison, 1993).

Etre privé de ce tissu d'insertion et de socialisation primaire est donc perçu comme une fragilité : celle qui découle du fait de ne "pouvoir compter sur personne", de "n'être pas entouré" ou soutenu; mais aussi comme un "risque" : celui de l'isolement et de la dépendance à l'égard des solidarités publiques. D'où l'importance accordée aujourd'hui au réseau familial ou à la parentèle comme source de protection contre les problèmes sociaux et les difficultés économiques qu'engendre la société contemporaine (Déchaux 1990b; 1990c, Fortin et al., 1987), et l'inquiétude qu'inspire à certains l'accroissement des dissociations familiales (Sullerot, 1984; Naouri, 1991).

Qu'il s'agisse des jeunes à la recherche de leur premier emploi qui continuent de cohabiter avec leurs parents (Blöss, Godard, 1990; Galland, 1990), des personnes âgées qui doivent compter sur la présence et le soutien de leurs filles pour faire face à l'accroissement de leur dépendance (Lesemann & Martin, 1993), ou des adultes qui obtiennent le soutien de leur parentèle après une séparation (Martin 1992a), il semble bien que cette protection familiale s'exerce tout au long du cycle de vie (Pitrou, 1977; 1978; 1991). Sans cette forme de solidarité fondée sur l'affection et l'obligation mutuelle, l'individu semble en quelque sorte livré sans autre recours à la solidarité publique.

Pour faire face au processus de l'exclusion, chacun dispose d'un certain nombre de stratégies et de ressources, au centre desquelles se situent systématiquement le capital relationnel ou l'intégration dans une sociabilité primaire. A cela s'ajoute l'intérêt porté au travail non rémunéré ou à "l'économie domestique". Le mouvement féministe a

joué un rôle essentiel pour "dévoiler" l'existence de ce travail domestique et gratuit (Michel, 1978 ; Barthe, 1988). Aujourd'hui, les thèses anti-utilitaristes préfèrent parler de la "part du don" dans l'économie générale de la société pour une fois encore en démontrer l'étendue ("une grandeur approximativement égale aux trois quarts du PIB", Insel, 1993 ; p. 234).

Les pouvoirs publics ont semble-t-il bien pris conscience du caractère irremplaçable de cette économie non-monnaire. Si la charge croissante que représente, pour les femmes, le travail domestique à certains moments du cycle de vie, a été compensée partiellement par le développement de services publics et marchands, que ce soit au niveau de la prise en charge de la petite enfance ou encore des personnes âgées dépendantes, cette tendance a manifestement atteint certaines limites. Le coût pour la collectivité paraît de moins en moins supportable, d'où l'importance et la reconnaissance accrues du travail gratuit, de cette obligation morale qui assigne certaines tâches au privé, ou de cette solidarité "spontanée", "naturelle", comme certaines personnalités politiques se plaisent parfois à la qualifier. De ce fait, "ce qui était tenu jusqu'alors pour un résidu des temps révolus, voué à une disparition progressive grâce au développement des relations marchandes, réapparaît sous un nouveau jour, comme un réseau de relations sociales fondamentales qui permet aux membres de la société de tenir ensemble et de se garder un espace social préservé du marché" (Insel, 1993, p.221).

Variations sur l'impulsion réciprocaire :

L'expression du soutien relationnel et même du sentiment d'obligation mutuelle varie nettement selon les milieux sociaux. Dans les milieux les plus traditionalistes (qu'ils soient populaires ou, au contraire, fortement dotés économiquement), domine essentiellement le devoir de solidarité et d'entraide au sein du réseau familial. Cette obligation, cette aide inconditionnelle, ont toutefois comme contrepartie de ne pas contrevenir aux normes en vigueur dans ce milieu. De ce "devoir-être" précis découlent parfois, non seulement un sentiment d'enfermement et de contrôle de la vie privée, mais aussi de solitude. On peut être effectivement entouré et isolé tout à la fois (surtout

justement dans le cas où l'on vit une situation considérée comme marginale pour un adulte : élever ses enfants sans partenaire conjugal).

Dans d'autres milieux, plus fortement dotés en capital culturel, dont les réseaux sont composés plus souvent d'amis et de relations non familiales, les formes de la solidarité semblent différer nettement. La règle à laquelle on ne doit pas déroger est celle de l'autonomie. La norme d'intégration n'est plus l'obligation mutuelle inconditionnelle au sein du réseau familial, mais l'autonomie au sein d'un réseau amical. L'important dans ce système est d'assurer le retour de l'aide et des soutiens, l'équilibre des flux de biens et de services. Ne pas y parvenir signifie inéluctablement dépendre de son réseau, ce qui est inacceptable. Cette autonomie peut d'ailleurs être d'autant plus facilement prônée que les personnes bénéficient de conditions d'insertion socio-professionnelle qui leur permettent, le plus souvent, de s'assumer pleinement. De plus, si la parenté est moins centrale dans le réseau, elle est néanmoins présente et joue bien souvent son rôle de support inconditionnel, sachant que le devoir de réciprocité est, pour la famille, beaucoup moins souvent de rigueur.

A l'occasion d'une recherche menée sur l'après-divorce, nous avons pu apprécier l'inégalité des situations économiques et des trajectoires conjugales, en termes de soutien relationnel ou de support obtenu de la part des "proches" depuis la désunion, mais aussi la disparité des logiques réciprocatrices (Martin, 1992a). Si la parentèle assure presque toujours une forme de "protection rapprochée" minimale, au sens où elle est le vecteur d'un certain nombre d'échanges, ceux-ci sont d'autant plus rares et moins denses que l'on a affaire aux milieux sociaux les moins favorisés. D'ailleurs, la structure des réseaux de sociabilité et d'entraide est étroitement liée à l'appartenance sociale (Héran, 1988 ; Le Bras, Bonvalet & Maison, 1993). Au milieu populaire correspondent des réseaux centrés principalement sur la parenté, que l'on fréquente avec assiduité. Aux couches moyennes et diplômées, un réseau tourné vers les relations amicales, même si la parenté n'en assume pas moins son rôle de soutien.

Le soutien relationnel dont bénéficient les parents gardiens au moment de la rupture ou par la suite varie en fonction du milieu social. En effet, à l'exception du soutien en provenance du nouveau partenaire, qui semble un peu plus systématique dans le cas des

parents gardiens sans diplôme, tous les autres membres de l'entourage que nous avons envisagés a priori (parents, fratrie, ex-conjoint, amis) se mobilisent d'autant plus que nous avons affaire aux parents les plus diplômés, c'est-à-dire ceux qui ont le plus de chance d'avoir une assez bonne situation sociale. En d'autres termes, mieux on est positionné socialement, plus on a de chance d'obtenir de l'aide de son entourage. Dans ces catégories sociales, où domine une forte division des rôles des sexes, le nouveau conjoint devient la principale source de support du foyer. D'où l'enjeu matériel que peut représenter la recomposition familiale chez les plus défavorisés.

Ce que l'on dénomme soutien relationnel ou support social participe donc à renforcer les inégalités, dans la mesure où ce sont toujours ceux qui en ont le plus besoin qui semblent le moins en bénéficier. Que peut-on en conclure ? Tout d'abord, que le devoir de solidarité n'est pas une spécificité des milieux populaires. L'entraide, qui fonctionne bien souvent comme une sorte d'assurance contre les difficultés matérielles de l'existence, est d'autant plus importante que l'on a affaire aux milieux les mieux dotés. On peut bien sûr considérer ce résultat comme une évidence : ceux qui ont le plus de moyens matériels se mobilisent plus que ceux qui en ont peu. Pour autant, cet argument ne devrait valoir que pour l'aide matérielle ou financière et non pour l'aide "de subsistance" (Pitrou, 1978) : les "petits coups de main" au niveau de la prise en charge des tâches de la vie quotidienne, ou des enfants, etc.. Or, là encore, le soutien est d'autant plus important qu'il s'agit des mieux dotés. Il semble bien que cela ne soit pas seulement une affaire de moyens. Il peut aussi s'agir d'une différence de représentation sociale ; les milieux les plus modestes ne considérant pas certains de ces petits coups de main comme une aide ou un soutien de leur parenté.

Pour rendre compte de ces écarts de position et de pratiques dans les réseaux de proximité des parents gardiens, nous avons proposé un autre mécanisme explicatif (Martin, 1993) : "on aide d'autant plus ceux qui en ont le moins besoin". En effet, dans la perspective de la triple obligation du don de Marcel Mauss (donner, recevoir et rendre), le besoin induit le risque de dépendance. En somme, l'aide est d'autant moins facilement accordée par l'entourage que le besoin de soutien est plus élevé, ce qui renvoie à l'idée que chacun des protagonistes se fait de l'autonomie, ou au contraire du risque de dépendance du bénéficiaire. Quand le soutien est synonyme

de production d'une dépendance, il tend à dissuader le donateur et le donataire, l'un risquant de n'avoir aucune forme de contrepartie, l'autre de subir une disqualification sociale et relationnelle trop pesante (136).

Pour apprécier le sens et les fondements de l'entraide ou de la solidarité privée, il convient donc de tenir compte de ces logiques d'échanges, elles-mêmes dépendantes des milieux sociaux et des types de réseaux concernés. Sans doute retrouve-t-on ici les distinctions d'Agnès Pitrou (1978) opposant, d'une part, le centrage des milieux modestes sur la parenté, (celle-ci représentant une sorte de "contre-société" que les acteurs privilégient toujours par rapport à la solidarité institutionnelle), et de l'autre, les réseaux amicaux et la logique promotionnelle des solidarités familiales dans les classes moyennes. D'autres clivages émergent encore. L'entraide inconditionnelle et apparemment gratuite des milieux populaires s'oppose au souci d'autonomie des couches moyennes et à leur volonté d'équilibrer les échanges afin de s'émanciper des dettes contractées à l'intérieur du réseau amical.

Face aux difficultés provoquées par une rupture, des personnes peuvent ainsi attendre et voir s'exprimer différents types d'entraide ou de solidarité. Pour les comprendre il est peut-être moins nécessaire d'en mesurer les flux, (même si cet aspect est crucial en termes de protection ou de promotion), que d'analyser les interactions, les modes de communication de ceux qui les agissent. Pour les uns, qui s'inscrivent dans une conception "communautaire" ou "collectiviste" du conjugal et du familial, l'entraide peut se résumer à une obligation, à une norme intégrée de communication, dans laquelle les intérêts et l'expression de l'affection sont indissociables. Pour d'autres, que de Singly (1987) qualifierait plutôt "d'autogestionnaires", le fondement du conjugal, voire du familial étant justement l'amour, le sens de la

136. Comme le souligne A. Petitat : *"Un don qui ne peut être rendu souligne, pour qui le reçoit, son incapacité d'être à la hauteur, son inaptitude à entrer avec dignité dans un rapport d'échange"* (Petitat, 1991 : 55). Par cette question de la dépendance, il ne s'agit pas de signifier que les acteurs cherchent continuellement à assurer la réciprocité dans leurs échanges pour solder leurs dettes, et ainsi leurs relations, en quelque sorte, ni de penser que le don ne peut intervenir qu'en cas d'égalité de postures. Nous sommes à cet égard tout à fait en accord avec Jacques Godbout (1992). Mais le don est aussi un système de contraintes, en particulier quand il signifie une sorte de "droit d'ingérence" ou d'expression d'un contrôle social de proximité. Ceci vaut en particulier dans les cas que nous évoquons où l'aide des parents est parfois perçue comme un moyen de s'ingérer dans la vie privée de son fils ou de sa fille. Qu'il y ait inégalité de posture n'est pas un problème ; en revanche, il convient que cette inégalité puisse être alternée.

solidarité et de l'entraide est différent. Si elle continue d'avoir lieu, elle est voilée, gommée, aseptisée, en quelque sorte, par un effacement de sa dimension matérielle. Il ne s'agit pourtant que d'une mise en forme, d'une rationalisation, voire d'une stratégie.

Reste à interroger empiriquement le rôle de la parenté et des liens de filiation face à la précarisation des couples. Faut-il penser, avec J.H. Déchaux (1990c) que "les lignées sont en train de devenir les seuls points fixes d'un système de parenté en voie de segmentation par suite de la multiplication des divorces" (p. 102) ? La solidarité de la parenté est-elle en voie de se substituer au couple dans sa fonction de protection, celui-ci ayant, en revanche, un fonctionnement de plus en plus comparable à d'autres sphères de la vie sociale et professionnelle : la négociation permanente ?

C'est en tous les cas, nous semble-t-il, une des raisons possibles de la faiblesse de la perspective "communautaire" ou de l'économie solidaire. D'une part, dans le contexte actuel, un tel scénario n'intervient qu'en second après les solidarités familiales, dont on perçoit soudain toute la force et le caractère irréductible ; force encore accrue par les propos alarmistes de ceux qui dénoncent le développement des valeurs anti-familiales. Mais, en outre, l'impulsion réciprocaire et la logique d'auto-production de services organisés en lien avec le marché et la redistribution, correspondent beaucoup plus aux détenteurs de cette compétence sociale que fournit l'intégration dans des "liens faibles", en somme les couches moyennes. La "démocratie des usagers" (Godbout, 1987) irait-elle dans le sens de la dualisation de la société.

Avant de prôner le scénario de l'économie solidaire en surlignant ses moindres préfigurations, ne faudrait-il pas s'interroger sur le manque de partage d'un tel scénario normatif alternatif par les couches sociales qui ont le plus besoin de voir se développer la solidarité et d'avoir place et reconnaissance dans l'espace public ? Ne faudrait-il pas également, comme le suggérait récemment J.C. Kaufmann (1993) tenter de mieux comprendre "les logiques culturelles qui poussent à l'utilisation ou à la non utilisation de services, ou à leur utilisation d'une manière particulière" ; l'assistante maternelle non déclarée ou la voisine contre la crèche parentale (De Ridder & Legrand, 1992) ?

CHAPITRE VI

**LA REDECOUVERTE DES PARENTELES.
UN EFFET DE CONJONCTURE ?**

Faut-il voir dans la ré-émergence et la multiplication de travaux portant sur la parenté, la parentèle, les relations et solidarités intergénérationnelles, depuis le milieu des années quatre-vingt, un "renouveau du regard sociologique sur la famille", comme le suggère Martine Segalen (137) ? Sans doute, si l'on rappelle toutefois que ces thèmes n'étaient pas absents durant les périodes précédentes, notamment du fait qu'ils constituent des objets de prédilection de l'ethnologie et de l'anthropologie. Mais la sociologie proprement dite semblait effectivement leur accorder une importance relativement mineure par rapport à l'ensemble des questions soulevées par le couple et son instabilité (138).

137. "La parenté dans les sociétés occidentales réapparaît en force dans les analyses sociologiques de la famille parce qu'elle s'impose dans le paysage démographique et social" (Segalen, 1993 : 14). "Les récentes transformations démographiques ne sont pas étrangères au renouveau du regard sur la famille, une famille qui s'élargit au-delà du couple aux générations ascendantes et descendantes, aux collatéraux" (Segalen, 1991 : 14).

138. M. Segalen critique d'ailleurs, à l'instar de Jack Goody dans sa préface à *Histoire de la famille* (Goody, 1986), la division du travail entre sociologues et anthropologues, qui a prévalu de la fin des années soixante jusqu'au milieu des années quatre-vingt ; les uns étudiant une famille souvent réduite aux

En ce sens, il s'agit bien d'un "renouveau" et non de problématiques véritablement nouvelles, c'est-à-dire du développement d'une série de travaux qui s'inscrivent dans une tradition déjà ancienne – avec des auteurs comme E. Bott (1957) ou M. Young et P. Willmott (1957 et 1968) – mais relativement minoritaire en France, à l'exception des travaux d'Agnès Pitrou (1977, 1978), de Louis Roussel, Odile Bourguignon (1976) et Catherine Gokalp (1978), dans le milieu des années soixante-dix.

"Renouveau" certainement, si l'on en juge par l'abondance des travaux qui, depuis 1985, ont entrepris d'étudier cette question des liens de parenté et mis en évidence le rôle des solidarités familiales en termes de soutien économique, de transmission de biens et de symboles, d'aides au niveau des tâches domestiques, d'accession au logement et à la propriété ou d'accès au travail. On peut ainsi regrouper dans ce courant de recherche les récents travaux de J.H. Déchaux (1988, 1990a et 1990b, 1992) sur les "solidarités de parenté", ceux de M. Marpsat (1991), de R. Dandurand et R. Ouellette (1992) ou de B. Bawin-Legros et J. Kellerhals (1991) sur les échanges et les solidarités intergénérationnelles, ceux de C. Bonvalet (1991), A. Gotman (1988a et b), I. Bertaux-Wiame (1992), Y. Grafmeyer (1991, 1993), M. Anselme (1988), P. Cuturello (1988), de T. Blöss et F. Godard (1990) sur l'entraide et la mobilisation familiale en matière d'accès au logement, ceux de C. Martin (1992 et 1993) sur la sociabilité et le soutien social après la désunion, ou encore ceux qui analysent les échanges de service dans la parenté en termes de don, de dettes ou de réciprocité (Bloch, Buisson, 1991 ; Mermet, 1991 ; Godbout, 1992 ; Godbout & Charbonneau, 1993). On peut également ajouter les nombreux travaux qui portent sur la question des solidarités familiales face au vieillissement et à la dépendance des personnes âgées (Bungener & Horellou-Lafarge, 1987 ; Favrot, 1987 ; Frossard et alii, 1988, Lesemann & Chaume, 1989 ; Lesemann & Martin, 1993), ou ceux

relations conjugales, et les autres la parenté dans ses dimensions horizontales et verticales : "*Toute une sociologie qui s'intitule quelque peu abusivement sociologie de la famille, centre dès lors son regard sur ce couple restreint qui refuse d'exister, ignorant souvent ce qui se passe alentour. On scrute les divers sens de l'union libre et du divorce, on dresse des typologies de modèles matrimoniaux. La famille reste ce noyau conjugal qui inquiète d'autant plus que les sociologues s'essoufflent à interpréter ses transformations, alors que d'autres mouvements se font jour. Ainsi, après s'être tant interrogé sur les changements familiaux, les diversités familiales, qui sont beaucoup plus des changements dans le couple conjugal que dans la famille au sens large, que peut-on dire lorsque soudain les indicateurs se stabilisent, voire se renversent, tels ceux de la nuptialité et du divorce ?*" (Segalen, 1991, pp. 13-14).

qui étudient le rôle du soutien social et familial sur la promotion de la santé physique ou mentale (Le Disert, 1985 ; Berkman, 1987 ; Cresson, 1991) .

Ce "come-back" de la parenté se manifeste encore par la récente mise en oeuvre d'importantes enquêtes statistiques dans plusieurs pays, en vue de décrire et d'analyser le tissu des relations sociales de proximité et les échanges de biens et de services dans les réseaux de proches et de parents (139).

Plutôt que de saisir cette tendance des travaux contemporains de sociologie de la famille comme la seule expression d'une lutte "théorique", entre ceux qui privilégient l'angle "parenté et réseau" et ceux qui préfèrent se consacrer à l'étude du lien conjugal, ou entre les défenseurs d'une lecture socio-anthropologique des liens de parenté dans une perspective holiste, contre les tenants d'une analyse plus individualiste des stratégies et des intérêts dans le couple et la famille, nous suggérons de l'interpréter comme l'expression d'un enjeu social et politique plus large. En effet, cette redécouverte des réseaux de parenté, des parentèles et des relations intergénérationnelles pose au premier chef la question de la solidarité et de l'entraide. Elle doit donc, selon nous, être aussi et peut-être d'abord mise en regard des interrogations sur la crise de l'Etat-providence et de notre système de protection sociale, voire même de la construction d'un véritable "risque solitude" comme expression de la dissolution du "lien social" (Martin, 1993).

Ainsi, la plupart des recherches que nous venons d'évoquer, poursuive plus ou moins explicitement un même objectif : mettre en lumière la nature, les fondements, mais aussi incidemment la force et la stabilité du lien familial (lien intergénérationnel, lien vertical de la filiation

139. Ces enquêtes sont menées aussi bien en France, en Belgique, en Suisse qu'au Canada. Pour la France, on peut mentionner la recherche réalisée par C. Bonvalet, H. Le Bras, D. Maison et L. Charles de l'INED sur les "proches et parents" (1993) ; celle de B. Chabaud, D. Chabaud-Rychter et D. Fougeyrollas-Schwebel sur les aides et relations familiales, et également celle dirigée par Claudine Attias-Donfut de la CNAV sur les solidarités familiales entre trois générations successives. En Suisse, J. Kellerhals, H.M. Hagman, J.D. Von Allmen et J. Coenen-Huther du département de sociologie de la famille de l'université de Genève mènent une enquête analogue sur la solidarité dans la parenté. En Belgique, une autre étude par panel est menée par une équipe de l'Université de Liège dirigée par B. Bawin-Legros. Enfin, on peut mentionner les recherches menées au Québec par C. Lebourdais sur le réseau familial, d'une part, par J. Godbout et J. Charbonneau sur le don, les échanges et les solidarités de parenté, de l'autre, à l'Institut national de la recherche scientifique.

mais aussi lien horizontal de la fratrie), qui apparaît soudain quasi-indéfectible et permanent ; ce qui semble en rupture avec la dominante des conclusions qui ont marqué la période 1965–1985, où l'on insistait plutôt sur la fragilisation, voire la dissolution pure et simple du lien conjugal (Shorter, 1977). En élargissant le champ de vision du couple à la parenté, l'instabilité ferait-elle place à la stabilité, la fragilité à la force, et même l'individualisme moderniste à une certaine tradition holiste ?

Que penser de ce renouvellement d'image ? Telle est la question que nous souhaitons poser ici, en abordant dans un premier temps les principales hypothèses qui se dessinent sur le sujet. Nous voudrions montrer ensuite que la redécouverte des liens de parenté, apparemment plus stables que les liens conjugaux, a lieu dans une période d'interrogation aiguë sur l'avenir et les formes de la solidarité mutuelle mais aussi sur les mécanismes de l'intégration sociale. En ce sens, il nous semble bien que l'on puisse parler d'une opportune redécouverte de la parenté. L'enjeu est donc moins interne au champ scientifique qu'externe et relayé par la demande sociale de recherche.

Autonomie, échanges et obligations dans les relations de parenté

Dans les recherches évoquées précédemment, il faut distinguer les constats, plutôt convergents, des points de vue, plus nuancés, que privilégient les chercheurs. Ainsi, la plupart de ces travaux s'accordent sur un certain nombre de points tels : la persistance des liens de parenté malgré l'instabilité conjugale, tout au moins pour ce qui concerne la proche parenté (parents, grands-parents, voire fratrie) ; la proximité géographique entre les générations ; l'importance de l'entraide qui prend des formes très variées (aide financière, échanges d'informations, de services plus ou moins quotidiens, etc.) ; la mobilisation de la parenté pour fournir un soutien en cas de difficultés passagères, etc. Mais au-delà de ces constats, plusieurs points de vue se dégagent concernant la nature de ces liens de parenté et le fondement des solidarités dont elles sont le support, selon que l'accent principal est mis sur :

- . la question de la **préservation de l'autonomie** dans les relations de parenté,

. la question des **mécanismes de l'échange dans la parenté sur le modèle du don et de la dette**,

. la question des **normes d'obligation** sous-jacentes et de leur construction et ajustement variable au fil du temps et des relations.

En somme, les variantes théoriques concernent moins les pratiques d'entraide, leur effectivité, que le sens qu'elles ont pour les acteurs, ou mieux les fondements de celles-ci. Dans le premier modèle d'interprétation, l'accent est mis sur l'impératif d'autonomie ou sur "la dévalorisation de la dépendance intergénérationnelle" qui caractériseraient les relations familiales modernes (de Singly, 1993, p. 51). Le souci de liberté, l'idéologie de l'indépendance conformes à l'individualisme moderne, ajoutés à la dévalorisation de toute forme de stratégie "intéressé" au profit d'une valorisation des liens affectifs, donnent un sens particulier aux solidarités familiales. Dans la "famille relationnelle", la parenté perd une partie de ses prérogatives et laisse libre champ aux relations affinitaires. On accepte de recevoir et de se sentir obligé à l'égard de ses proches, c'est-à-dire de ceux pour lesquels on éprouve de l'affection, ceux avec lesquels on se sent en affinité, ce qui recoupe le plus souvent les liens de la proche parenté. Si cette proche parenté (parents, fratrie, grands-parents, et proche parenté du conjoint) est bien un vecteur de soutien et de services, ceux-ci tendent néanmoins à se situer dans la perspective globale de préservation de l'autonomie des membres de la famille. Pour remplir pleinement son rôle, la solidarité familiale doit laisser au donataire et au donateur un sentiment de liberté. Lorsqu'elle ne prend pas la figure d'un devoir engendrant un certain nombre d'attentes réciproques, elle permet de maintenir la gratuité et le désintéressement qui sont au fondement de la famille "relationnelle". Plus que l'obligation, c'est le sentiment de dépendance qui est rejeté : "La qualité des relations intergénérationnelles est compatible avec le sentiment du devoir, voire de l'obligation, mais non avec le sentiment de dépendance" (de Singly, 1993, p. 77).

On peut aussi présenter les relations familiales et de parenté actuelles (en particulier les relations de filiation) (Godard, 1992) comme un compromis entre modernité (individualisme et préservation de la liberté) et tradition (inconditionnalité et obligation). Dans cette perspective, la famille apparaît comme un des vecteurs qui relie l'individu à la totalité sociale, à la communauté et à la tradition. Si la famille se modernise, en faisant une place croissante à l'individualisme et au souci d'autonomie (évoqué précédemment), elle conserve néanmoins certains traits pré-

modernes. Au centre de ce compromis est évoqué le fait que les relations familiales sont le lieu de déploiement par excellence du mécanisme du don, qui se doit d'être spontané et non contraint, seul principe qui permet de "réconcilier l'obligation et la liberté". "Dans la famille, on ne règle pas ses dettes une fois pour toutes, plutôt on les entretient au cours des ans. Mais en même temps, il y a refus de se sentir obligé et d'obliger les autres ; quand il y a don, il faut laisser l'autre libre de rendre" (Charbonneau, à paraître, Godbout, 1993) (140). Le mécanisme du don met l'échange au service de la relation et refuse d'y appliquer toute forme de calcul d'équivalence. Pour autant, ne faudrait-il pas ajouter à cela d'autres formes de contrepartie, tel le "droit d'ingérence" qui accompagne souvent le service rendu (Martin, 1992, 1993). Là encore, tout dépend sans doute du degré de "besoin" ou de dépendance du donataire.

Ces deux premiers niveaux d'interprétation invitent plutôt à une lecture micro-sociologique des relations et des échanges dans la parenté. La troisième perspective privilégie la question de la production de normes d'obligation, débouchant sur un questionnement plus macro-social (141), en soulignant qu'il s'agit d'une construction progressive de règles et de normes, elles-mêmes variables selon les milieux sociaux. On peut percevoir ces écarts sociaux de pression normative en vue de garantir l'obligation mutuelle de différentes manières. F. de Singly souligne ainsi la différence entre le réseau des affinités et celui des solidarités dans les milieux populaires, alors que ceux-ci se recouvrent presque totalement dans les milieux aisés, ce qui pourrait indiquer que le devoir d'entraide fonctionne peut-être plus dans les milieux modestes non plus en référence à la qualité relationnelle, mais selon un modèle de l'obligation à l'égard de la parenté, y compris en cas de conflit et de mésentente. Le devoir l'emporterait alors sur le choix de se situer dans une perspective d'entraide, du fait de normes incontournables d'obligation mutuelle.

140. Cette lecture en termes d'opposition tradition/modernité est critiquée par d'autres auteurs qui, eux aussi, font référence à la théorie du don chez Mauss, tout en écartant l'idée d'inconditionnalité. En parlant plutôt de la dette, ces auteurs entendent bien privilégier moins le point de vue du donateur (position plutôt défendue par Godbout et Charbonneau), que celui du donataire (cf Bloch & Buisson, 1991 ; Mermet, 1991).

141. "Pour saisir l'esprit des relations de parenté, il faut avant tout prendre en considération la dimension temporelle : la durée d'une vie, la durée des générations. Le sens des relations se construit dans le temps... Les relations sont ainsi tracées dans le cadre de normes, fondées sur des attentes réciproques" (Segalen, 1993, p.107).

Entraide et production normative : l'altruisme contraint

On peut aller plus loin encore sur cette question de la variabilité de la pression normative, si l'on observe les écarts selon le sexe. Les travaux sur l'obligation de caring qui pèse sur les femmes, qu'il s'agisse des soins qu'elles se doivent de prodiguer aux enfants ou aux personnes âgées devenues dépendantes sont tout à fait éclairants. A. Walker, par exemple, a très bien montré que ni l'affection, ni la réciprocité (ou un sentiment individuel d'obligation) ne peuvent à eux seuls expliquer l'apport d'aides ou de soins (Qureshi & Walker, 1989 ; Walker, 1993). Fonctionnerait plutôt une hiérarchie normative d'obligation collective qui met certains acteurs au premier rang de cette obligation, sans qu'il y ait même véritablement délibération, stratégies ou décisions. Certains individus admettent ainsi sans conteste que c'est leur rôle.

"Le choix de celui ou celle qui doit aider la personne âgée se base sur des règles qui découlent de croyances stéréotypées relatives aux dettes des enfants vis-à-vis de leurs parents et aux rôles qui incombent à chaque sexe... Mais même si les personnes apportant de l'aide ressentent une obligation personnelle vis-à-vis de leurs parents suite à des services rendus dans le passé, il est tout aussi clair qu'une importante minorité ne partage pas ce sentiment, mais se sent néanmoins obligée d'aider, par des pressions extérieures à la relation proprement dite" (Walker, 1993, p. 61). En indiquant cette hypothèse de l'existence d'un système normatif construit non seulement au sein des relations familiales et intergénérationnelles tout au cours d'une existence, mais aussi au niveau sociétal, Walker suggère de faire entrer en ligne de compte le rôle central joué par l'Etat et, plus globalement, par l'idéologie.

En effet, comment peut et doit être répartie la charge entre famille et Etat pour assurer l'aide aux dépendants, qu'il s'agisse des enfants ou des personnes âgées. Comme le propose N. Lefaucheur (1993), la question centrale des politiques sociales et familiales est peut-être réductible à celle-ci : "Qui doit nourrir l'enfant ?", ou plus largement encore, qui doit assumer le caring des personnes dépendantes (enfant ou vieillard) ? Le problème est complexe si l'on reconnaît que l'imposition de l'obligation (imposition légale) risque de faire perdre toutes les vertus de l'entraide mutuelle, fondée sur la réciprocité et le don. Complexe aussi au sens où, selon certains, toute aide publique pourrait entraîner une réduction de l'aide familiale.

Pour Walker, l'entraide dans la parenté est donc aussi le fruit d'une construction idéologique qu'il propose d'appeler le "familism", "construction idéologique d'une forme particulière d'organisation familiale occidentale individualiste –avec une division traditionnellement sexiste du travail domestique et des systèmes de croyances normatives concernant la responsabilité de l'aide au sein de la famille de procréation et de la famille d'orientation– qui est à la base de toutes les formes contemporaines d'organisation de la vie quotidienne. Cette idéologie et en particulier ses croyances normatives, consacrées par l'usage, concernant la responsabilité de l'aide aux parents âgés sont intériorisées par les membres de la famille, qui agissent conformément à un sens général du devoir, même en l'absence d'obligation au niveau individuel" (Walker, 1993, p. 66–67).

Dans ce modèle normatif sociétal, "les femmes sont soumises à une énorme pression normative vis-à-vis de l'aide" (idem), pression variable cependant selon les milieux sociaux. On peut ainsi expliquer la plus grande conformité des milieux populaires à cette pression du fait de la moindre marge de manoeuvre dont ils bénéficient par rapport à ces modèles sociétaux. Au contraire, les milieux à fort capital culturel bénéficient d'une plus grande flexibilité normative en la matière, et peuvent ainsi introduire négociation et auto-régulation (Martin, 1992a).

Il faut donc, selon nous, et à l'appui de telles perspectives ne pas limiter l'analyse des relations de parenté et des solidarités familiales à une pure et simple analyse micro-sociale des négociations et stratégies intra-familiales ou intra-réseau de parenté, mais instruire cette construction sociale plus globale de croyances normatives, avec les variations en termes d'adhésion à ces croyances ou idéologies, plus ou moins consacrées par l'usage.

L'opportune redécouverte des solidarités familiales :

Lors du Colloque de 1983, intitulé "Recherches et familles", qui fut à n'en pas douter le signe d'un regain d'intérêt évident de la collectivité et de la sphère politique pour la question de l'articulation entre vie privée et espace public, Giovanni Sgritta allait dans le sens des conclusions d'A. Walker (142).

142. "Durant la période de l'immédiat après-guerre jusqu'à la fin des années soixante, la recherche sociale reflétait plutôt la crise de l'institution familiale, alors qu'à présent, elle reflète plutôt la crise d'un certain

Son hypothèse d'un glissement de l'analyse de la crise de l'institution familiale à la crise des solidarités publiques est toujours, et peut-être même on ne peut plus d'actualité. Le contexte de crise de l'Etat providence a imposé de nouvelles catégories de réflexion aux responsables des politiques sociales. La sociabilité, l'entraide, le soutien relationnel, ou l'affection des proches deviennent ainsi des enjeux pour les politiques publiques. L'exemple de la prise en charge des personnes âgées dépendantes est manifestement un des secteurs où ces questions ont pris le plus d'essor récemment (143), souvent d'ailleurs pour montrer à quel point la famille et surtout les femmes demeuraient le principal pilier du soutien apporté. Si ces travaux montrent clairement que solidarité familiale et service collectif agissent en complémentarité et ne peuvent se substituer l'un à l'autre, ce n'est pas toujours ce qui est retenu. On préfère même souvent se féliciter de l'existence de ce "gisement de solidarité naturelle et gratuite", que l'on brandit comme une alternative ou comme une menace, lorsqu'il s'agit de s'inquiéter de l'individualisme rampant.

L'intégration sociale ne commence-t-elle pas par cette inscription dans un maillage "d'interdépendance" (Elias, 1991), dans un "cercle social" (Degenne, 1983), par l'appartenance à des réseaux, qu'il s'agisse de la famille limitée aux parents, enfants, frères et soeurs, ou étendue aux collatéraux, voire même aux amis, au voisinage, à l'ensemble des "proches" (Le Bras, Bonvalet & Maison, 1993) : en somme, tous ceux qui sont prêts à vous rendre un service, à "s'occuper de vous"; ceux qui "vous sont attachés", qui vous "aiment

modèle de société, la crise de l'Etat providence, mettant en évidence dans le même temps le maintien et la fonction de la famille dans l'accomplissement d'importantes tâches sociales... Les résultats des recherches tendraient au contraire à prouver l'opportunité d'avancer une thèse tout à fait opposée à celle de la privation de la famille de ses fonctions. L'affirmation et l'extension de la société du bien-être, à laquelle on attribue une grande part des charges liées à l'entretien d'un pourcentage important de la population, n'aurait pas en fait entraîné l'affaiblissement des responsabilités et des fonctions de la famille... Le caractère flexible de l'action de la famille, la nature solidaire des rapports intra-familiaux joueraient donc le rôle de mécanisme d'atténuation de l'insuffisance et de l'inadaptation des prestations des institutions de service public et, dans certains cas, des prestations du marché privé... Le transfert de la responsabilité sociale du secteur public aux familles entraîne inéluctablement une augmentation du degré d'exploitation du travail familial et donc du travail de service accompli par les femmes au sein de la famille." (1983 ; pp. 167-172).

143. Voir, par exemple, Finch & Groves, 1983; Bungener & Horellou-Lafarge, 1988; Lesemann & Chaume, 1989; Cribier, 1989; Bouget & Tartarin, 1990; Pitrou, 1991 ; Lesemann & Martin, 1993 ; Ungerson, 1987; Ungerson, 1990). Mais il en est d'autres, comme l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, ou la réinsertion des plus démunis.

bien", "sur qui vous pouvez compter", qui "ne vous laisseront pas tomber", ceux que les anglo-saxons appellent les carers ?

Etre privé de ce tissu d'insertion et de socialisation primaire est donc perçu comme une fragilité : celle qui découle du fait de ne "pouvoir compter sur personne", de "n'être pas entouré" ou soutenu; mais aussi comme un "risque" : celui de l'isolement et de la dépendance à l'égard des solidarités publiques (144). D'où sans doute l'importance accordée aujourd'hui au réseau familial ou à la parentèle comme source de protection contre les problèmes sociaux et les difficultés économiques qu'engendre la société contemporaine (Déchaux 1990a; 1990b, Fortin et al., 1987, Castel, 1991), et l'inquiétude qu'inspire à certains l'accroissement des dissociations familiales (Sullerot, 1991; Naouri, 1991).

Qu'il s'agisse des jeunes à la recherche de leur premier emploi qui continuent de cohabiter avec leurs parents (Blöss, Godard, 1990; Galland, 1990), des personnes âgées qui doivent compter sur la présence et le soutien de leurs filles pour faire face à l'accroissement de leur dépendance (Lesemann & Martin, 1993), ou des adultes qui obtiennent le soutien de leur parentèle après une séparation (Martin 1992), il semble bien que cette protection familiale s'exerce tout au long du cycle de vie (Pitrou, 1977; 1978; 1991). Sans cette forme de solidarité privée, l'individu semble en quelque sorte livré sans autre recours à la solidarité publique.

Cette fonction de soutien "naturel" et gratuit est néanmoins un travail. Là réside évidemment un enjeu de taille qui renvoie aux rôles des sexes et à la reconnaissance de ce travail domestique, voire à sa rétribution. Dans les années soixante-dix, le mouvement féministe a joué un rôle essentiel pour "dévoiler" l'importance de ce secteur informel de l'économie (Michel, 1978 ; Barthe, 1988). Aujourd'hui, les anti-utilitaristes prennent la relève et estiment que la "part du don"

144. Depuis la création en France du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) en 1988, ce phénomène de l'isolement apparaît encore plus au grand jour. N'a-t-on pas souligné à l'occasion des recherches et des évaluations portant sur le RMI que plus de 70% des bénéficiaires étaient "isolés" (Mire/Plan urbain, 1991), sachant que l'on entendait par là que ces allocataires n'avaient pas fondé de couple ou de famille. L'ambiguïté profonde de cette catégorie "fourre-tout" des "isolés" est évidente. Dire en effet qu'un adulte n'a pas formé de couple ou eu d'enfants, ne signifie pas qu'il soit isolé, sans contact, dénué de sociabilité. En revanche, ce pourcentage semble suffisamment éloquent pour conforter les représentations suivantes : pauvreté ou précarité se conjuguent avec isolement ou solitude.

dans l'économie générale de la société représente "une grandeur approximativement égale aux trois quarts du PIB" (Insel, 1993 ; p. 234).

Les pouvoirs publics ont, semble-t-il, bien pris conscience du caractère irremplaçable de cette économie non-monnaire. Si la charge croissante que représente, pour les femmes, le travail domestique à certains moments du cycle de vie, a été compensée partiellement par le développement de services publics et marchands, que ce soit au niveau de la prise en charge de la petite enfance ou encore des personnes âgées dépendantes, cette tendance a manifestement certaines limites. Le coût pour la collectivité paraît de moins en moins supportable, d'où l'importance et la reconnaissance accrues du travail gratuit, de cette obligation morale qui assigne certaines tâches au privé, ou de cette solidarité "spontanée", "naturelle", comme certaines personnalités politiques se plaisent parfois à la qualifier. De ce fait, "ce qui était tenu jusqu'alors pour un résidu des temps révolus, voué à une disparition progressive grâce au développement des relations marchandes, réapparaît sous un nouveau jour, comme un réseau de relations sociales fondamentales qui permet aux membres de la société de tenir ensemble et de se garder un espace social préservé du marché" (Insel, 1993, p.221).

Le retour des "familiaux" ?

Mais la protection assurée par les proches a aussi de sérieuses limites. Non seulement, elle est plus ou moins importante selon les milieux sociaux (on aide d'autant plus que l'on est mieux doté, on aide plus facilement ceux qui en ont le moins besoin) (Martin, 1993), mais même elle fonctionne selon des mécanismes variés (choix ou obligation). Dans les milieux les plus traditionnalistes (qu'ils soient populaires ou, au contraire, fortement dotés économiquement), dominerait le devoir de solidarité, l'obligation d'entraide au sein du réseau familial. Cette aide inconditionnelle a toutefois comme contrepartie de ne pas contrevenir aux normes en vigueur dans le réseau. Dans d'autres milieux, plus fortement dotés en capital culturel, dont les réseaux sont composés plus souvent d'amis et de relations non familiales, les formes de la solidarité semblent différer nettement. La règle à laquelle on ne doit pas déroger est celle de l'autonomie. La norme d'intégration n'est plus l'obligation mutuelle inconditionnelle au

sein du réseau familial, mais l'autonomie au sein d'un réseau amical. L'important dans ce système est d'assurer le retour de l'aide et des soutiens, l'équilibre des flux de biens et de services. Ne pas y parvenir signifie inéluctablement dépendre de son réseau, ce qui est difficilement acceptable. Cette autonomie peut d'ailleurs être d'autant plus facilement prônée que les personnes bénéficient de conditions d'insertion socio-professionnelle qui leur permettent, le plus souvent, de s'assumer pleinement. De plus, si la parenté est moins centrale dans le réseau, elle est néanmoins présente et joue bien souvent son rôle de support inconditionnel, sachant que le devoir de réciprocité est, pour la famille, beaucoup moins souvent de rigueur.

Malgré ces écarts, les politiques publiques reconnaissent un rôle croissant à ces soutiens informels et leur attribuent la capacité de compenser les limites de la solidarité collective. La famille apparaît comme un lieu de protection, comme un écran contre la violence de l'adversité contemporaine, comme un "gisement" de solidarités alternatives à celles de l'Etat, comme un tissu de liens sociaux élémentaires, une valeur en soi.

Si, après avoir été dénoncée comme lieu de reproduction des rapports de domination d'un sexe sur l'autre et de certaines classes sociales sur d'autres, la famille est conçue à nouveau comme un des principaux vecteurs de l'intégration sociale, c'est à n'en pas douter du fait que d'autres institutions comme l'école ou le travail ne garantissent plus dans nombre de cas cette fonction. La famille se trouve ainsi propulsée au coeur des enjeux de la crise de l'Etat providence, et ce à un double titre. D'une part, au sens où les familles sont soumises à un ensemble de risques, dont le "risque désunion" – ce qui a d'évidentes répercussions en termes de droits et de coûts sociaux (Schultheis, 1992) –, et d'autre part, dans la mesure où la famille est de plus en plus conçue par l'Etat comme une des ressources potentielles de la régulation des problèmes sociaux. A la conscience des risques qu'encourent les familles lorsque se conjuguent précarité du travail et vulnérabilité conjugale, correspondrait donc une sensibilité pour le potentiel de protection que représente la famille, en tant qu'expression archétypique du lien social, écran protecteur lorsque d'autres modes d'intégration sont défaillants.

Un des problèmes de cette soudaine redécouverte de l'importance du rôle des solidarités familiales est néanmoins qu'elle

donne l'illusion d'un nouveau "gisement" de ressources pour répondre aux difficultés sociales que rencontre une part croissante de la population. D'où ces discours incantatoires sur la nécessité de réactiver les solidarités familiales et de voisinage qu'aurait anéanti l'individualisme généralisé. "Aidez-vous, l'Etat vous aidera". En fait, à la lumière des enquêtes qui ont étudié ces pratiques de solidarité familiale depuis le début des années cinquante, il semble qu'elles sont toujours demeurées actives (Sussman, 1953 ; Young & Willmott, 1957 et 1968 ; Bott, 1959 ; Pitrou, 1977 et 1978 ; Dandurand & Ouellette, 1992 ; Martin, 1992a). L'élément nouveau, en revanche, est que l'on se plaît à imaginer qu'elles pourraient être assez puissantes pour participer à compenser la crise de la protection sociale, ou assurer une sorte de "protection complémentaire" à ce que l'Etat peut envisager d'assumer. La permanence est ici du côté du "privé", non du "public". Cette forme de protection a pourtant toute chance de renforcer les inégalités plutôt que de les compenser.

Sommes-nous à l'aube d'un nouveau familialisme ? Ce que peuvent donner à penser certaines hypothèses aujourd'hui avancées sur "le retour vers la famille" des nouvelles générations qui "chercheraient à recréer ce qui leur a manqué" (Sullerot, 1991; p. 23), ou ces débats publics sur la promotion des solidarités familiales. Au risque de dépendance à l'égard des solidarités publiques, les décideurs préfèrent voir se développer une dépendance à des réseaux de solidarité familiale. Certaines expérimentations du Community care en Grande-Bretagne sont pourtant suffisamment éloquents pour ne pas s'illusionner à cet égard (Finch, 1984 ; Dalley, 1988 ; Baldwin & Twigg, 1991).

Débat public, débat scientifique

L'intensité du débat public sur les enjeux de caring en Angleterre montre à quel point la question familiale est au coeur de la réflexion politique. Il n'en est pas tout à fait de même en France, où l'on semble parfois laisser croire à la relative indépendance de ce débat scientifique. Pourtant, à n'en pas douter, le regain d'intérêt pour les solidarités familiales n'est pas le fruit d'une lutte interne au champ scientifique, mais bien l'expression d'une demande sociale considérable pour rendre intelligible les mécanismes de l'intégration et de l'exclusion, ou ceux de l'entraide et de la solidarité.

Ceci ne retire rien à l'intérêt de ce renouveau du questionnement sur les solidarités intergénérationnelles ou sur la parentèle, mais veut insister sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir conscience des liens étroits entre interprétations du changement familial et problèmes de société pour mieux maîtriser les dérives potentielles de l'usage politique qui peut être fait de ces travaux. Enfin, il est peut-être urgent d'éviter de laisser se creuser des failles entre approches micro-sociologiques (interactionnistes, par exemple) et approches plus macro-sociales et socio-politiques.

Nous rejoignons en ce sens les propositions de J. Commaille, qui suggère de dépasser les clivages entre les approches holiste et individualiste pour promouvoir une "sociologie des rapports public-privé". "Seule celle-ci, rompant avec des sociologies construites sur des objets sociaux imposés par l'émergence conjoncturelle d'une "question sociale"... permettra peut-être de dépasser tout à fait la sociographie des problèmes sociaux auxquels sont confrontées des catégories de populations particulières, et de comprendre les processus généraux impliquant à la fois les individus-personnes, les modes d'organisation de leurs univers privé, les attitudes générales au sein de la société globale, les logiques économiques et les modes de régulation mis en oeuvre par l'Etat et ses institutions" (Commaille, 192, p. 139).

BIBLIOGRAPHIE :

Amado Gilles, Faucheux Claude, Laurent André (1990) : "Changement organisationnel et réalités culturelles", in J.F. Chanlat (Ed), *L'individu dans l'organisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 629–662.

Anselme M (1988) : "Les réseaux familiaux dans le parc HLM. Premier constat", in **Transformations de la famille et habitat**, sous la direction de C. Bonvalet et P. Merlin, Paris, Puf INED.

Arnaud A.J. (1991), "Le droit", in F. de Singly (Ed). **La famille : l'état des savoirs**, Paris. Editions La Découverte.

Astier I. & Lae, J.F. (1991), "La notion de communauté dans les enquêtes sociales sur l'habitat en France : le groupe d'Economie et humanisme, 1940–1955", **Génèses, Sciences sociales et histoire**, Paris, Calmann–Lévy, n°5.

Audit Commission (1986) : *Making a Reality of Community Care*, London: Audit Commission for Local Authorities in England and Wales.

Baldwin S. & J. Twigg (1991), "Women and Community Care. Reflections on a Debate", dans M. McLean & D. Groves (Eds), **Women issues in Social Policy**. London. Routledge.

Barel Y, (1990), "Le grand intégrateur", **Connexions**, n°56, Erès.

Barrère–Maurisson M.A. (1992), **La division familiale du travail La vie en double**. Paris. PUF. Collection " Economie en liberté".

Barthe M.A. (1988), **L'économie cachée**. Paris . Syros. Alternatives.

Barthe M.A. (1988), **L'économie cachée**. Paris. Syros. Alternatives.

Bastard B., L. Cardia–Vonèche (1991) : **Les femmes, le divorce et l'argent**. Genève. labor et Fides.

Bawin-Legros B & J. Kellerhals (Eds) (1991), **Relations intergénérationnelles. Parenté – transmission – mémoire**. Actes du Colloque de Liège. Universités de Genève et de Liège. AISLF.

Benoît-Guilbot O (1989), "Quelques réflexions sur l'analyse sociétale : l'exemple des régulations des marchés du travail en France et en Grande-Bretagne", **Sociologie du travail**, n°2.

Benoît-Guilbot O., Cléménçon M. (1992), "Les chômeurs de longue durée en France", dans O. Benoît-Guilbot & D. Gallie (Eds), **Chômeurs de longue durée**. Actes sud.

Berkman L.F. (1987), "Assessing Social Networks and Social Support in Epidemiologic Studies", **Revue d'épidémiologie et de santé publique**, Paris, Masson, vol. 35, n°1.

Bihl A. (1993), "Les travailleurs doublement dépossédés", **Le Monde diplomatique**, juin.

Bloch F. & Buisson M. (1991), "Du don à la dette : la construction du lien social familial", **La revue du Mauss**, Paris, La découverte, n°11.

Blöss T. & F. Godard (1990), "Décohabitation juvénile : stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence", in C. Bonvalet & A.M. Fribourg (Eds), **Stratégies résidentielles**. INED. Plan Construction et Architecture.

Bonvalet C (1991) : "La famille et le marché du logement : une logique cachée", in **Jeux de famille**, sous la direction de M. Segalen, Paris, Presses du CNRS.

Bonvalet C & A. Gotman (Eds) (1993) : **Le logement : une affaire de famille**, Paris, L'Harmattan.

Bonvalet C, Maison D., Le Bras H. & Charles, L. (1993), "Proches et parents", **Population**, INED, n°1.

Bott E. (1957), **Family and Social Network**, Londres, Tavistock Publication.

Bouget D., R. Tartarin (eds) (1990) : **Le prix de la dépendance. Comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur**

mode d'hébergement. Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés. Paris. La Documentation Française.

Bourdieu P. (1980), "Le capital social", **Actes de la recherche en sciences sociales**, Paris, Minit, n°31.

Bungener M. (1993) : "Production domestique de santé et alternatives à l'hospitalisation : rôle et implication de la famille dans les soins à domicile", in F. Lesemann et C. Martin (Eds), *Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales.* Paris: La Documentation Française.

Bungener M., C. Horellou-Lafarge (1988), **La production familiale de santé : le cas de l'hospitalisation à domicile.** Paris. CTNERHI. Diffusion Puf.

Bungener M., Joël M-E. (1990) : *Le financement de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.* Paris: MIRE. Ministère des Affaires sociales et de la solidarité.

Burgess E.W. (1960) : *Ageing in Western Societies*, Chicago: The University of Chicago Press.

Caillé A. (1989), **Critique de la raison utilitaire.** Paris. Agalma. La Découverte.

Castel R. (1991) : "De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle", in **Face à l'exclusion. Le modèle français.** Sous la direction de J. Donzelot. Paris. Editions Esprit.

Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts (1987) : **Familles nombreuses, mères isolées, situation économique et vulnérabilité.** Paris. La Documentation Française. n°85.

Charbonneau J (à paraître) : "Le don et les nouvelles représentations du lien familial", Communication au Congrès de l'ACFAS en 1993, à paraître dans les **Cahiers de recherche sociologique.**

Chauvière M. (1980), **Enfance inadaptée. L'héritage de Vichy.** Paris. Editions ouvrières.

Collectif (1991), **Le RMI à l'épreuve des faits**. MIRE. Plan urbain. Paris. Ten. Syros.

Commaille J. (1991a), "La famille, la fin de la loi ? Nouvelles régulations juridiques, nouvelles régulations politiques", **Futuribles**, n°153.

Commaille J. (1991b), "Nouvelle légalité et mode d'analyse des comportements familiaux", dans T. Hibert & L. Roussel (Eds). **La nuptialité. Evolution réente en France et dans les pays développés**, Paris. INED, PUF.

Commaille J. (1992), **Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique**. Paris, La Découverte.

Commissariat au Plan (1982) : **Vieillir demain**. Paris: La Documentation Française.

Corbin J.M., Strauss A. (1988) : **Unending Work and Care. Managing Chronic Illness at Home**. San Francisco: Jossey-Bass.

Cresson G. (1991), **Le travail sanitaire profane dans la famille : Analyse sociologique**. Thèse pour le doctorat de sociologie. EHESS.

Cribier F. (1989) : "Les vieux parents et leurs enfants", **Gérontologie et société**, 48, pp. 33-50.

Cuturello P (1988) : "L'entraide familiale dans la société urbaine", in **Transformations de la famille et habitat**, sous la direction de C. Bonvalet et P. Merlin, Paris, Puf INED.

Dalley G. (1988), **Ideologies of Caring. Rethinking Community and Collectivism**, London, Macmillan.

Dandurand R.B., F.R. Ouellette (1991) : "Les relations de parenté dans la sociabilité et le soutien des foyers monoparentaux de trois quartiers montréalais", in Bawin-Legros et Kellerhals (eds) : **Relations intergénérationnelles. parenté, transmission, mémoire**. AISLF. Universités de Liège et de Genève.

Dandurand R.B., Ouellette F.R. (1992), **Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles**

montréalaises. Rapport pour le Conseil québécois de la recherche sociale. Institut québécois de recherche sur la culture.

Davies B.P. (1987) : Equity and efficiency in community care, *Ageing and society*, 7, p. 161–174.

Davies B.P. (1988) : Financing long term social care : challenges for the nineties, *Social Policy Administration*, 22, 2, p. 97–114.

Déchaux J.H. (1988) : **Relations et solidarités de parenté en France.** Thèse de doctorat, Paris, Institut d'Etudes Politiques.

Déchaux J.H. (1990b), "Des relations de parenté inédites ?", **Esprit**, Juillet.

Déchaux J.H. (1990b), "Les échanges économiques au sein de la parentèle", **Sociologie du travail**, Paris, Dunod, n°1.

Déchaux J.H. (1990c) : "Pauvretés ancienne et nouvelle en France", **Observations et diagnostics économiques**, n°30, janvier.

Déchaux J.H. (1992), "Les échanges dans la lignée. Quelques réflexions", **Sauvegarde de l'enfance**, n°5.

Degenne A. (1983) : "Sur les réseaux de sociabilité". **Revue Française de sociologie**. Paris. Ed. CNRS. XXIV–1, p. 109–118.

Degenne A, Fournier I., Marry C., Mounier L. (1991), "Les relations sociales au coeur du marché du travail", **Sociétés contemporaines**, n°5.

Delbes C. & J. Gaymu (1990), "Croissance du nombre des isolés en France : vers de nouveaux comportements". **Population**, n°3.

Department of Health and Social Security (1985) : *Community Care, With Special Reference to Mentally Ill and Mentally Handicaped People, Government Response to the Second Report from the Social Services Committee, 1984–5 Session, Cmnd. 9674*, London: HMSO.

Desveaux E. (1991), "De l'embauche à l'usine comme de la dévolution d'un patrimoine", in M. Segalen (Ed), **Jeux de famille**. Paris. Ed. du CNRS.

Durkheim E. (1892), "La famille conjugale", dans **Textes**. Tome 3. Paris; Minuit. 1975.

Durkheim E. (1897), **Le suicide, étude sociologique**. Paris. F. Alcan.

Elias N. (1991) : **La société des individus**. Paris. Fayard.

Evers A. & H. Wintersberger (Eds) (1988) : **Shifts in the Welfare Mix. Their Impact on Work, Social Services and Welfare Policies**. Vienne. European Center for Social Welfare Policy and Research.

Evers A. (1993), "The Welfare Mix Approach. Understanding the Pluralism of Welfare Systems", Paper presented at the Congress "Well-Being in Europe by Strengthening the Third Sector". Barcelona, 27-28 May.

Ewald F. (1986), **L'Etat providence**. Paris. Grasset.

Favrot G. (1986) : L'activité de soins dans le système d'activité familiale. Paris: MIRE. Ministère des Affaires Sociales et de la solidarité.

Favrot G. (1987), "Viellir chez soi : un idéal pour tous, une contrainte pour les familles", **Prévenir**, n°14.

Finch J. (1984), "Community Care : Developing non-Sexist Alternatives", **Critical Social Policy**, 9.

Finch J. (1990) : The politics of community care in Britain. In C. Ungerson (Ed.), *Gender and caring. Work and Welfare in Britain and Scandinavia*. Harvester Wheatsheaf, p. 34-58.

Finch J., D. Groves (eds) (1983) : **A labor of love : Women, work and caring**. London, Routledge and Kegan.

Flandrin J.L. (1981), **Le sexe et l'Occident. Evolution des attitudes et des comportements**. Paris. Seuil.

Fortin A. et al. (1987) : **Histoires de familles et de réseaux. La socialité au Québec d'hier à demain**. Montréal. St-Martin.

Foucauld (de) J.B. (1988), **La fin du social-colbertisme**. Paris; Belfond.

Frossard M. et al (1988) : Travail familial, solidarité de voisinage et maintien à domicile des personnes âgées. Cahiers de l'Ecole Nationale de la Santé Publique. 3.

Galland O. (1990) : "Un nouvel âge de la vie", **Revue Française de Sociologie**, XXXI-4, oct-déc. pp. 529-551.

Gaullier X. (1992), "La machine à exclure", **Le Débat**, n°69.

Godard F (1992), **La famille, affaire de générations**, Paris; PUF.

Godbout J. (1987), **La démocratie des usagers**. Montréal. Boréal.

Godbout J. (en collaboration avec A. Caillé) (1992), **L'esprit du don**, Paris, La Découverte.

Godbout J & Charbonneau J (1993) : "La dette positive dans le lien familial", in Mauss, **Ce que donner veut dire. Don et intérêt**, Paris, La Découverte.

Godbout J, Charbonneau J & Lemieux V (à paraître) : "L'étrange modernité de la famille québécoise". Communication présentée au Colloque "Identité et modernité au Québec", 20-22 octobre 1993.

Gokalp C (1978) : "Le réseau familial", **Population**, 6.

Goody J (1986) : "Préface", in **Histoire de la famille** (sous la direction de A. Burguière, C. Kalpisch-Zuber, M. Segalen et F. Zonabend, Paris, Armand Colin.

Gorz A. (1988), **Métamorphose du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique**. Paris. Galilée.

Gorz A. (1990), "Pourquoi la société salariale a besoin de nouveaux valets", **Le Monde diplomatique**, juin.

Gorz A. (1993), "La tâche d'une gauche moderne devrait être de créer des espaces où les gens se sentent chez eux", **Les grands entretiens du Monde**. Tome 1. Juin.

Gotman A. (1988a) : **Hériter**, Paris, Puf.

Gotman A. (1988b) : "Le logement comme patrimoine familial", in **Transformations de la famille et habitat**, sous la direction de C.

Bonvalet et P. Merlin, "Travaux et documents. Cahier n°120, Paris, Puf INED.

Grafmeyer Y (1991) : **Habiter Lyon, Milieux et quartiers du centre ville**, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Grafmeyer Y (1993) : "Héritage et production du statut résidentiel : éléments pour l'analyse de milieux locaux", in **Le logement, une affaire de famille**, sous la direction de C. Bonvalet & A. Gotman, Paris, L'Harmattan.

Grand A. (1989) : "Les conditions de l'accueil familial des personnes âgées", *Revue Française des Affaires Sociales*, 43, 4, p. 33-47.

Granovetter M.S. (1973), "The Strength of Weak Ties", **American Journal of Sociology**, n°78-6.

Guillemard A-M. (1986) : *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*. Paris: PUF.

Henderson J. (1986) : "By" the Community : An Ideological Response to the Crisis of the Welfare State, in P. Cloris, M. Bernard & P. Strong (Eds) : *Dependency and Interdependency in Old Age. Theoretical Perspectives and Policy Alternatives*. London: Wolfeboro, p. 127-139.

Henrard J-C., Ankri J., Cassou B., Law-Koune J.D. (1988) : *Soins et aide aux personnes âgées. Description, fonctionnement du système français*. Paris: CTNERHI. PUF.

Henrard J-C., Ankri J., Isnard M-C. (1989) : "Le soutien à domicile des personnes âgées en France", *Revue Française des Affaires Sociales*, 42, 4, p. 9-32.

Henrard J-C., Ankri J., Le Disert D. (1991) : "Soins et aides aux personnes âgées. Effets des caractéristiques structurelles du système sur la mise en oeuvre de la politique et le fonctionnement des services", *Sciences sociales et santé*, IX, 1, p. 39-54.

Héran F. (1987), "Comment les français voisinent", **Economie et statistique**, n°195.

Héran F. (1988), "La sociabilité : une pratique culturelle", **Economie et statistique**, n°216.

INSEE (1991) : *Beyond National Statistics : Household and Family Patterns in Comparative Perspective*, Centre for Economic Policy Research. London: Insee collection "Méthodes", n°8.

Insel A. (1993), "La part du don. Esquisse d'une estimation quantitative", **MAUSS**, "Ce que donner veut dire. Don et intérêt". Paris. La découverte. Collection, "Textes à l'appui".

Iribarne (d') (1989), **La logique de l'honneur**. Paris. Seuil.

Jacquier J. (1990), "La diversification des formes d'emploi en France". **Données sociales 1990**. Paris. INSEE.

Jamieson A. (1988) : "Politiques pour les personnes âgées en Europe", *Gérontologie et société*, 47, p. 24–34.

Joël M–E. (1991) : "Réguler l'ensemble du secteur médico–social de prise en charge des personnes âgées : les enseignements de l'expérience anglaise", *Sciences sociales et santé*, IX, 1, p. 55–66.

Joseph I. & P. Fritsch (1977), **Disciplines à domicile. L'édification de la famille**. Editions Recherches, n°28, novembre.

Kaufmann J.C., (1993), "Evolution des modes de vie familiaux et conditions de développement des services de proximité", CERSOF. Plan urbain. Ronéo.

Laé J.F. (1989), **Travailler au noir**. Paris. Ed. Métailié.

Laville J.L. (1993), **Cohésion sociale et emploi. L'économie solidaire en perspective**. CRIDA–LSCI. Ronéo.

Laville J.L. et coll. (1992) : **Les services de proximité en Europe. Pour une économie solidaire**. Paris. Ten/Syros. 1992.

Le Bras H. (1988), "Structures de la famille dans la France actuelle", dans C. Bonvalet & P. Merlin (Eds), **Transformation de la famille et habitat**. INED. DREIF. IDEF. Cahier n° 120. Paris Puf.

Le Disert D. (1985), **La maladie : la part du social**. Paris. Edition du centre de documentation sciences humaines? "Synthèse et documentation".

Lefaucheur N. (1989a), **Dissociation familiale et délinquance juvénile : Les avatars scientifiques d'une représentation sociale**. Rapport pour la Caisse nationale des allocations familiales.

Lefaucheur N (1989b), "Personnes seules à Paris : "nouveaux célibataires" ou "veuves solitaires ?". **Données sociales Ile de France**

Lefaucheur N. (1991), "La famille monoparentale et l'Etat : petite généalogie du traitement social des "risques familiaux", dans F. de Singly & F. Schultheis (Eds). **Affaires de famille, affaires d'Etat**. IFRAS. Editions de l'Est.

Lefaucheur N., Martin C., (1993), **Qui doit nourrir l'enfant ?**, Projet de recherche pour la CNAF dans le cadre du programme "Politiques familiales en Europe". Recherche en cours.

Lefaucheur N & Martin C. (1993), "Lone Parent Families in France. Situation and Research", dans J. Hudson & B. Galloway (Eds), **Lone Parent Family**. Toronto. Thompson Educational Publishing Inc.

Le Gall D. (1986), "La solitude, mode d'emploi", **Informations sociales**, Paris. CNAF. n°3.

Le Gall D. (1990) : "L'insertion comme transformation du rapport à la vie sociale", **Cahiers de la recherche sur le travail social**, n°18, pp. 35-60.

Le Gall D. (1992), "La conjugalité non-cohabitante : du quasi-familial sans co-résidence", dans **Du politique et du social dans l'avenir de la famille**. Haut conseil de la Population et de la famille. Paris. La Documentation française.

Le Gall D. & C. Martin (1987), "Réseaux de parenté et politiques familiales : des définitions sociales complexes", **Revue internationale d'action communautaire**, Montréal, St-Martin, n°18/58.

Le Gall D. & Martin C. (1990), **Recomposition familiale, usages du droit et production normative**. Rapport de recherche pour la CNAF. CRTS. Université de Caen.

Le Monde de l'Education (1992), n°191, mars.

Lehr U., Wilbers J. (1989) : "Les femmes dans les familles à plusieurs générations", *Gérontologie et société*, 48, p. 68-75.

Lesemann F. , C. Chaume (1989), **Familles-providence : la part de l'Etat**. Montréal. St-Martin.

Lesemann F. & C. Martin (Eds) (1993) : **Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales**. Paris. La Documentation Française. "Notes et études documentaires" et Les études de la Documentation française.

Lewis J. (1986) : *What Price for Community Medicine ?* Brighton: Wheatsheaf.

Lewis J., Meredith B. (1988) : *Daughters who care*, London, New-York: Guilford Press.

Litwak E. (1985) : *Helping the elderly, The Complementary Roles of Informal Networks and Formal Systems*, New-York: Guilford Press.

Marpsat M. (1991), "Les échanges au sein de la famille", **Economie et statistique**, n°239.

Martin C. (1992a), **Transitions familiales. Evolution du réseau social et familial après la désunion et modes de régulation sociale**. Thèse de doctorat de sociologie. Université de Paris VIII. 502 pages.

Martin C. (1992b), "Support et affection. Logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion", **Revue internationale d'action communautaire**, Montréal, Ed. St-Martin, n°27/67.

Martin C. (1992c), "Pratiques émergentes en matière familiale. La famille en réseau", dans **Du politique et du social dans l'avenir de la famille**. Haut conseil de la Population et de la famille. Paris. La Documentation française.

Martin C. (1992d), "A propos de la désinstitutionnalisation. Le cas de la recomposition familiale", dans **Familles et contextes sociaux. Les espaces et les temps de la diversité**, Actes du Colloque organisé par le GREF et l'AISLF. ISCTE. Université de Lisbonne.

Martin C. (1993), "Risque solitude. Divorces et vulnérabilité relationnelle", **Revue internationale d'action communautaire**, Montréal, Ed. St-Martin, n°29/69.

Médard J-F. (1969) : L'organisation communautaire aux Etats-unis, Paris: A. Colin.

Mermet J.C. (1991), "Le lien de famille : La réciprocité en défaut", **La revue du Mauss**, n°12.

Michel A. (Ed) (1978), **Les femmes dans la société marchande**, Paris.

MIRE / Plan urbain (1991), **Le RMI à l'épreuve des faits**. Paris. Ten-Syros.

Naouri A. (1991) : "Les relations intra-familiales. Point de vue et interrogations d'un pédiatre", **Futuribles**, n°153, avril, pp. 51-62.

Olivennes D. (1992), "La société de transfert", **Le Débat**, n°69.

Parker G. (1985) : *With Care and Attention : A Review of Research on Informal Care*, London: Family Policy Studies Centre.

Perret B. (1992), "Les limites de l'insertion par le travail", **Esprit**, n°182.

Perret B. & Roustang G (1993), **L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle**. Paris. Seuil.

Petit A. (1991), "Les circuits du don : "Kula", charité et assurances". **Cahiers Internationaux de Sociologie**. Vol. XC.

Pitrou A., (1977), "Le soutien familial dans la société urbaine", **Revue française de sociologie**, Paris, CNRS, XVIII.

Pitrou A. (1978) : **Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui**. Toulouse. Privat.

Pitrou A. (1991a): "Relations intergénérationnelles et stratégies familiales". Communication au symposium "Rapports de générations, formes de vie familiale et changement social". université de Constance, 29/09 au 3/10/91. Ronéo à paraître.

Pitrou A. (1991b) : "Solidarité privée, solidarité publique", in F. de Singly (Ed) *La famille. L'état des savoirs*. Paris: La Découverte, p. 294–300.

Polanyi K (1983), **La grande transformation**. (traduction française). Paris. Gallimard.

Pollak O. (1948) : *Social Adjustment in Old Age*. New York: Social Science Research Council.

Prioux F. (Ed.) (1990) : *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*. Paris: INED, UIESP, CNAF, CNRS. Collection "Congrès et colloques".

Qureshi H. (1990) : Boundaries between formal and informal care-giving work. In C. Ungerson (Ed.) : *Gender and caring. Work and Welfare in Britain and Scandinavia*. Harvester Wheatsheaf, p. 59–79.

Qureshi H., Walker A. (1989) : *The caring relationship. Elderly People and their Family*. London: Macmillan.

Renaudat E., Villac M. (1991), "L'allocation de soutien familial. L'intervention de l'Etat dans la gestion privée de l'après-divorce", dans F. de Singly & F. Schultheis (Eds), **Affaires de famille, affaires d'Etat**. IFRAS. Ed. de l'Est.

Ridder (de) G & Legrand C (1992), "Prestation d'affection et échange économique : les femmes qui gardent les enfants", **Revue internationale d'action communautaire**, Montréal, Ed. St-Martin, n°28/68.

Rosanvallon P. (1981), **La crise de l'Etat providence**. Paris, Le Seuil.

Roussel L, Bourguignon O (1976) : **La famille après le mariage des enfants**. "Travaux et documents", Cahier n°78, Paris, Puf, INED.

Roussel L. (1989), **La famille incertaine**, Paris. Odile Jacob.

Rubellin-Devichi J. (1992), "Les perspectives d'évolution de la famille et le droit", dans **Du politique et du social dans l'avenir de la famille**. Haut Conseil de la population et de la famille. Paris. La Documentation française.

Schultheis F. (1989) : "Comme par raison- comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociale de l'usage social de la comparaison interculturelle". *Droit et société*, 11-12, p. 219-248.

Schultheis F. (1992), "L'avenir de la famille au centre des antinomies de la modernité", dans **Du politique et du social dans l'avenir de la famille**. Haut Conseil de la population et de la famille. Paris. La Documentation française.

Segalen M. (1991) : ""Les relations de parenté", in F. de Singly (eds) **La famille : l'état des savoirs**. Paris. La Découverte.

Segalen M (1993) : **Sociologie de la famille**. Paris. Armand Colin. Collection "U" (3ème édition).

Segalen M. (Ed) (1991) : **Jeux de famille**. Paris. Presses du CNRS.

Seguin P. (1993), "Les problèmes du chômage et de l'emploi". Discours de P. Seguin prononcé le 16 Juin au Forum du futur, reproduit dans la revue **Partage**, n°82, Juin-juillet.

Sennett R. (1979), **Les tyrannies de l'intimité**. Paris. Seuil.

Sgritta G. (1983), "Recherches et familles dans la crise de l'Etat providence, le cas italien", Numéro spécial de la **Revue française des affaires sociales**, "Recherches et familles".

Shorter E. (1977), **Naissance de la famille moderne**, Paris, Seuil.

Singly (de) F. (1987): **Fortune et infortune de la femme mariée**. Paris. Puf. 2ème ed. 1990.

Singly (de) F. (1988) : "L'amour, un bien privé, un mal public ?", **Revue Française des Affaires sociales**, 42, 2.

Singly (de) F. (1992), "L'amour coupable", **Revue internationale d'action communautaire**, Montréal, Ed. St-Martin, n°27/67.

Singly (de) F. (1993), **Sociologie de la famille contemporaine**, Paris, Nathan, collection "128".

Six J.F. (1986), **Guide des solitudes**. Paris. Fayard.

Sullerot E. (1984) : **Pour le meilleur et sans le pire**. Paris. Fayard.

Sullerot E. (1991), "Vers un renouveau de la famille", **Futuribles**, n°153.

Sussman M.B. (1953), "The Help Pattern in Middle-Class Family", **American Sociological Review**, 18-1.

Tibbitts C. (1960) : **Handbook of Social Gerontology : Societal Aspects of Aging**. Chicago. The University of Chicago Press.

Tibbitts C. (1963) : "La gérontologie sociale, ses origines, sa portée, ses tendances", *Revue Internationale des sciences sociales*, XV, 3, p. 353-370.

Tibbitts C. & Donahue W., (Eds.) (1962) : "Social and Psychological Aspects of Ageing". In *Ageing around the World. Proceedings of the fifth Congress of the International Association of Gerontology*, New York: Columbia University Press, p. 405-534.

Townsend P. (1957) : *The family Life of Old People*, London: Routledge and Kegan Paul.

Townsend P. (1962) : *The Last Refuge. A Survey of Residential Institutions and Homes for the Aged*, London: Routledge and Kegan Paul.

Ungerson C. (1987), **Policy is Personal. Sex, Gender and Informal Care**. London. Tavistock.

Ungerson C. (Ed) (1990), **Gender and Caring. Work and Welfare in Britain and Scandinavia**. London. Harvester Wheatsheaf.

UNIOPSS 1987 : *L'accueil familial des personnes âgées. Survivance du passé... formule d'avenir*. Paris: UNIOPSS.

Vandelac L. (Ed.) (1985) : *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*. Montréal: St- Martin.

Walker A. (Ed.) (1982) : *Community Care : The Family, the State and Social Policy*. Oxford: Blackwell.

Walker A. (1986) : *Community care : fact and fiction*, in A. Walker, P. Ekblom & N. Deakin (Eds.) *The debate about community care : papers from a seminar on 'Community in Social Policy*. London: Policy Studies Institute.

Walker A. (1993), "La relation entre la famille et l'Etat en ce qui concerne l'aide aux personnes âgées", in O. Kutty, M. Legrand (Eds), **Politiques de santé et vieillissement**. AISLF. Université de Liège. Université de Nancy 2.

Weissert W.G. (1985) : Seven reasons why it is so difficult to make Community-based long-term care cost effective, *Health Services Research*, 20, 4, p. 423-433.

Weissert W.G., Matthews C.C., Pawelack J.E. (1989) : Home and community care : three decades of findings, in M.D. Peterson & D.L. White (Eds.), *Health Care of The Elderly : An Information Sourcebook*, Newbury Park: Sage, p. 39-126.

West P, Ilsley R., Kelman M. (1984) : Public Preferences for the Care of Dependency Groups, *Social Science and Medicine*, 18, 4, p. 287-295.

Willmott P. (1986) : *Social Networks, Informal Care and Public Policy*, London: Policy Studies Institute.

Wühl S. (1992), "Chômage : de la longue durée à l'exclusion", **Esprit**, n°182. Juin.

Young M. & P. Willmott, (1957), **Family and Kinship in East London**, London, Routledge and Kegan.

Young M. & P Willmott, (1968), **Family and Class in a London Suburb**, London, Routledge and Kegan.

